

AU-DELÀ DU COVID-19 :

UN PLAN FÉMINISTE DE DURABILITÉ ET DE JUSTICE SOCIALE



eISBN : 9789210014960

Voir le rapport sur : progress.unwomen.org

Pour obtenir une liste des éventuelles erreurs ou omissions qui seront constatées après l'impression, veuillez visiter notre site web.

Produit par la section Recherches et Données d'ONU Femmes.

© 2021 ONU Femmes

Tous droits réservés

AU-DELÀ DU COVID-19 :

UN PLAN FÉMINISTE DE DURABILITÉ ET DE JUSTICE SOCIALE

REMERCIEMENTS

Produit par la section Recherches et Données.

Responsable du rapport : Laura Turquet

Rédaction des chapitres : Silke Staab, Constanza Tabbush, Laura Turquet et Loui Williams

Coordination et production : Anduriña Espinoza-Wasil et Talita Mattos

Traduction : Intertranslations, Grèce

Coordination éditoriale en français : Claudia Itzkowich

Révision/Édition : Delphine Huddleston et Raphaëlle Rafin

Conseillères et conseillers spécialistes : Diane Elson, Université d'Essex ; James Heintz, Université du Massachusetts à Amherst ; Kuntala Lahiri-Dutt, Université nationale australienne ; Juliana Martínez-Franzoni, Université du Costa Rica ; Abena Oduro, Université du Ghana ; Gita Sen, Fondation indienne pour la santé publique.

Ce Plan féministe est le résultat d'une série de réunions virtuelles de groupes de spécialistes et de webinaires qui se sont tenus entre juillet 2020 et juillet 2021. ONU Femmes remercie vivement le groupe consultatif de spécialistes, ainsi que toutes les personnes suivantes, qui ont généreusement contribué au Plan par leurs connaissances et leur expertise :

Hakima Abbas, AWID ; Lana Ackar, ONU Femmes ; Barbara Adams, The New School ; Laura Alfery, WIEGO ; Bengi Akbulut, Université Concordia ; Monica Aleman, Fondation Ford ; Felogene Anumo, AWID ; Ginette Azcona, ONU Femmes ; Isabella Bakker, Université York ; Radhika Balakrishnan, Université Rutgers ; Elisenda Ballesté, IDEA International ; Julie Ballington, ONU Femmes ; Hannah Bargawi, Université de Londres ; Amrita Basu, Amherst College ; Flávia Biroli, Université de Brasília ; Mamadou Bobo Diallo, ONU Femmes ; Elissa Braunstein, Université d'État du Colorado ; Sara Duerto-Valero, ONU Femmes ; Deepa Chopra, Institute of Development Studies ; Raquel Coello, ONU Femmes ; Avril de Torres, Center for Energy, Ecology and Development, Philippines ; Bobo Diallo, ONU Femmes ; Victoria Diaz-Garcia, ONU Femmes ; Mignon Duffy, Université du Massachusetts à Lowell ; Maria Elena Ruiz Abril, ONU Femmes ; Jessamyn Encarnacion, ONU Femmes ; Nancy Folbre, Université du Massachusetts à Amherst ; Iolanda Fresnillo, Eurodad ; Sarah Gammage, The Nature Conservancy ; Jayati Ghosh, Université du Massachusetts à Amherst ; Katherine Gifford, ONU Femmes ; Ilene Grabel, Université de Denver ;

Ruth Graham-Goulder, UNICEF ; Anne Marie Goetz, Université de New York ; Shalmali Guttal, Focus on the Global South ; Asako Hattori, HCDH ; Sarah Hendriks, ONU Femmes ; Liz Hill, Université de Sydney ; Rebecca Holmes, ODI ; Sylvia Hordosch, ONU Femmes ; Elisabeth Jay Friedman, Université de San Francisco ; Avani Johnson, Occidental College ; Resina Katafono, ONU DAES ; Zohra Khan, ONU Femmes ; Nancy Khweiss, ONU Femmes ; Chidi King, CSI ; Richard Kozul-Wright, CNUCED ; Dunja Krause, UNRISD ; Joann Lee, ONU Femmes ; Joan Lombardi, Université de Georgetown ; Claudia Lopes, UNU-IIGH ; Sonia Maria Dias, WIEGO ; Samrat Maskey, ONU Femmes ; Pinkie Mekgwe, IDEA International ; Angelina Mercado, Hawaii State Coalition Against Domestic Violence ; Rachel Moussie, WIEGO ; Bhumika Muchhala, The New School ; Vanita Mukherjee, DAWN ; Anita Nayer, Fondation Dag Hammarskjöld ; Sohela Nazneen, Institute of Development Studies ; Julie Nelson, Université du Massachusetts à Boston ; Zahrah Nesbitt-Ahmed, UNICEF ; Valeria Nesterenko, OIT ; Chiedo Nwankwor, SAIS Women Lead ; Ruth Nyambura, African Ecofeminist Collective ; Venge Nyirongo, ONU Femmes ; Amy Oyekunle, projet Gender

& COVID-19 ; Amber Parkes, Oxfam ; Ito Peng, Université de Toronto ; Jennifer Piscopo, Occidental College ; Seemin Qayum, ONU Femmes ; Chembha Raghavan, UNICEF ; Shahra Razavi, OIT ; Bernadette Resurrección, Queen's University ; Johanna Riha, UNU-IIGH ; Ana Laura Rodríguez Gustá, Université nationale de San Martín ; Alison Rowe, ONU Femmes ; Elena Ruiz Abril, ONU Femmes ; Ariel Salleh, Université de Sydney ; Papa Seck, ONU Femmes ; Anasuya Sengupta, Development Pathways ; Sudeshna Sengupta, consultante et chercheuse indépendante ; Magdalena Sepúlveda Carmona, Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights ; Amanda Shaw, Université d'Hawaï ; Busi Sibeko, Institute for Economic Justice, Johannesburg ; Veena Siddharth, Université du Costa

Rica ; Crystal Simeoni, NAWI : Afrifem Macroeconomics Collective ; Paola Simonetti, CSI ; Kiah Smith, Université du Queensland ; Tanya Smith-Johnson, Healthy Mothers Healthy Babies Coalition of Hawaii ; Sofia Sprechmann, CARE International ; Dzodzi Tsikata, Université du Ghana ; Gul Unal, CNUCED ; Sandra van Niekerk, Internationale des Services Publics ; Sally-Anne Way, HCDH ; Laurel Weldon, Université Simon Fraser ; Carey Westgate, Community Health Impact Coalition ; Mariama Williams, Integrated Policy Research Institute et Institute of Law and Economics, Jamaïque ; Everjoice Win, School of Oriental and African Studies ; Jessica Woodroffe, Gender and Development Network ; Armine Yalnizyan, Groupe de travail fédéral sur les femmes dans l'économie, Canada.

Idées féministes pour un monde post-COVID-19

Une série de documents de réflexion intitulée « Feminist Ideas for a Post-COVID-19 World » a été produite pour contribuer à l'élaboration du Plan féministe, à savoir :

- Shahra Razavi, « The social protection response to COVID-19 has failed women: Towards universal gender-responsive social protection systems »
- Mignon Duffy, « How can the COVID-19 crisis be harnessed to improve the rights and working conditions of paid care workers? »
- Jennifer Piscopo, « Pathways to building back better: Advancing feminist policies in COVID-19 response and recovery »
- Juliana Franzoni et Veena Siddharth, « Care after COVID-19: Time for a U-turn? »
- Ilene Grabel, « Enabling a permissive multilateralism approach to global macroeconomic governance to support feminist plans for sustainability and social justice »

TABLE DES MATIÈRES

1 Au-delà du COVID-19 : l'impératif de changement transformateur..... 8

— Encadré 1.1 En quoi ce plan est-il féministe ?	9
1.1 Le COVID-19 : le grand révélateur	10
1.2 Le monde à la croisée des chemins	12
1.3 Renforcer la durabilité et la justice sociale est un choix politique.....	16
— Encadré 1.2 Une nouvelle décennie abandonnée à l'austerité ? D'autres voies existent	18

2 Une économie qui soutient les moyens de subsistance des femmes..... 20

Enseignements tirés du COVID-19 : les moyens de subsistance des femmes durement touchés	21
2.1 Tirer les enseignements du COVID-19	22
2.2 Vision : réimaginer les moyens de subsistance des femmes dans un monde plus égalitaire	26
Les leviers clés pour transformer les moyens de subsistance des femmes dans la relance post-COVID-19	27
2.3 Donner la priorité aux moyens de subsistance des femmes dans la relance économique	28
— Encadré 2.1 Une protection sociale universelle ? Pressions et innovations politiques générées par la pandémie	29
— Encadré 2.2 Des marchés publics sensibles au genre pour renforcer le commerce alimentaire local	31
— Encadré 2.3 Nouer des relations avec les syndicats pour étendre les droits aux travailleuses du secteur informel ...	33

3 Placer les soins au centre d'une économie durable et équitable 36

Enseignements tirés du COVID-19 : l'économie des soins en état de crise	37
3.1 Tirer les enseignements du COVID-19	38
3.2 Vision : faire des soins un bien public	40
3.3 Les leviers : choisir la voie ambitieuse vers une relance axée sur les soins	41
— Encadré 3.1 Les investissements du Canada dans le secteur des soins comme pilier essentiel de la relance économique ...	41
— Encadré 3.2 Soutenir les prestataires de services de garde d'enfants en Afrique du Sud	43
— Encadré 3.3 Droits et rémunération des relais de santé communautaires : Éthiopie et Pakistan	45
— Encadré 3.4 Remédier à la sous-valorisation de la prestation de soins de longue durée : l'accord sur l'égalité de rémunération en Nouvelle-Zélande	47
Les leviers clés pour une relance axée sur les soins	49

4 Des transitions en faveur de l'égalité des sexes pour un avenir durable 50

Enseignements tirés du COVID-19 : les grandes crises systémiques ont des implications sexospécifiques, et la crise environnementale sera la prochaine	51
4.1 Tirer les enseignements du COVID-19	52
4.2 Vision : une économie favorable à la survie et à l'épanouissement de l'humanité et de la planète	54
4.3 Accélérer des transitions égalitaires dans le cadre de la relance post-COVID-19	55
— Encadré 4.1 Les instruments multilatéraux de financement de l'action climatique tiennent-ils compte du genre ? ...	57
— Encadré 4.2 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes grâce à des projets d'énergie renouvelable décentralisés	59
Les leviers clés pour une relance verte et égalitaire	61
— Encadré 4.3 Utiliser les coalitions et les tribunaux pour exiger des comptes	62

5 Comment y parvenir ? Une politique féministe pour un monde post-COVID-19 64

Enseignements tirés du COVID-19 : les politiques progressistes et féministes sont confinées	65
5.1 Tirer les enseignements du COVID-19	66
5.2 Vision : des démocraties revigorées par des politiques féministes	70
5.3 Les leviers : promouvoir la politique féministe pour un changement transformateur	71
— Encadré 5.1 Le leadership féministe dans la réponse politique au COVID-19 : le cas de l'Argentine	73
— Encadré 5.2 Synergies entre les organisations de femmes et l'État du Kerala dans le cadre de l'intervention du Kerala en appui aux moyens de subsistance face au COVID-19	75
— Encadré 5.3 Des mouvements féministes intersectionnels et pluriels pour parer aux réactions hostiles : le cas du Brésil	78
Les leviers clés pour promouvoir une politique féministe au service d'une relance transformatrice	79

6 Forger un nouveau contrat social féministe 80

Notes de fin : 83

Références : 86

1

AU-DELÀ DU COVID-19 : L'IMPÉRATIF DE CHANGEMENT TRANSFORMATEUR



18 mois après la déclaration de l'état de pandémie en mars 2020, le COVID-19 a fait plus de quatre millions de victimes¹, détruit d'innombrables moyens de subsistance et mis l'économie mondiale à genoux. La crise, dont la fin n'est toujours pas en vue, a pesé plus lourdement sur les femmes et les filles. Lorsque les pays sont entrés en confinement, les taux de violence domestique ont grimpé en flèche. En outre, avec davantage de filles non scolarisées, les mariages d'enfants et les mutilations génitales féminines vont probablement augmenter. Lorsque la crise sanitaire s'est transformée en une récession économique à part entière, les femmes ont été les premières à perdre leur emploi, voyant leur autonomie économique s'étouffer et leur risque de pauvreté augmenter. Alors que les systèmes de santé peinaient à endiguer le déferlement des cas et que les écoles et les services de soins fermaient leurs portes, ce sont les femmes qui ont pris le relais pour apporter leur soutien aux familles et aux communautés, souvent au

détriment de leur propre santé mentale et physique.

Le virus a attiré l'attention sur d'autres crises, plus anciennes, qui entravaient les progrès en matière d'égalité des sexes : une crise des moyens de subsistance, qui a marginalisé de nombreuses personnes et les a rendues plus vulnérables aux chocs, et une crise des soins, qui a délaissé des millions d'enfants et d'adultes en situation de dépendance, et a imposé des choix difficiles et des coûts énormes aux femmes et aux filles.

Dans le même temps, la pandémie a tiré la sonnette d'alarme sur la crise environnementale et climatique imminente qui, comme la pandémie, efface déjà les progrès durement obtenus en matière d'égalité des sexes. Au vu de sa trajectoire actuelle, la voie vers la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030 semble semée d'embûches.

Ce trio de crises interconnectées est profondément enraciné dans un système économique qui, malgré d'importantes variations d'un pays à l'autre, présente partout les mêmes caractéristiques critiques : il profite du travail non rémunéré et sous-payé des femmes, exploite l'environnement naturel et a conduit à une concentration extrême de la richesse et du pouvoir entre les mains d'une minorité tout en provoquant un profond sentiment d'insécurité chez le plus grand nombre. Cette situation a ensuite alimenté plusieurs dynamiques politiques inquiétantes, dont un désenchantement généralisé à l'égard des grands courants politiques, une hostilité envers les « élites » et une montée du nationalisme, souvent alimentée par un rejet de l'égalité des sexes et des idées de retour à un passé fantasmé. Mais revenir en arrière

n'est pas la solution. Au contraire, il est urgent d'élaborer un programme visionnaire qui place la durabilité, la justice sociale et l'égalité des sexes au centre de la relance et de la transformation économiques, afin d'ouvrir la voie à un nouveau contrat social.

Le *Plan féministe de durabilité et de justice sociale* expose cette vision, en s'appuyant sur le vaste éventail d'études et d'actions féministes qui ont depuis longtemps réimaginé les économies et les sociétés (voir l'encadré 1.1). Le Plan tire des enseignements essentiels de la pandémie, examine les éléments constitutifs d'une relance et d'une transformation économiques sensibles au genre et fournit des indications sur les leviers qui permettront de concrétiser cette vision.

Encadré 1.1 EN QUOI CE PLAN EST-IL FÉMINISTE ?

Ce Plan s'inspire de courants féministes divers qui appellent à un changement systémique à travers le monde. Il prend en compte la pluralité des voix au sein des mouvements féministes progressistes, notamment les personnes du Sud, noires et autochtones, qui, dans leur activisme, rejettent depuis longtemps le caractère présenté comme universel des expériences des femmes du Nord, blanches et des classes privilégiées. Il adopte le concept d'« intersectionnalité », c'est-à-dire l'idée selon laquelle les expériences vécues par les femmes sont façonnées par des structures d'inégalité interconnectées, fondées entre autres sur le genre, la classe sociale et la race/l'ethnicité². Chacune de ces structures est influencée par l'héritage du colonialisme, qui continue à façonner violemment les relations économiques et ethniques/ raciales ainsi qu'à imposer au Sud certains idéaux, notamment une binarité de genre restrictive qui marginalise les personnes ayant des identités de genre diverses qui ont toujours existé dans le monde³.

Ces idées ont inspiré la démarche analytique de ce Plan féministe. Le Plan n'entend pas se contenter de décrire les inégalités croisées comme des « désavantages » aggravés que subissent des personnes ou des groupes⁴. Il faut au contraire se concentrer sur les mécanismes historiques, sociaux et institutionnels qui reproduisent des systèmes de subordination et de privilèges interconnectés, créant ainsi des modèles spécifiques de discrimination⁵. Pour provoquer le changement, en plus d'avoir recours à des données désagrégées pour pouvoir analyser quelles sont les personnes qui sont mises à l'écart, il est important d'identifier comment cela se produit – quelles sont les idées, les intérêts et les institutions qui perpétuent les formes d'oppression croisées.

Le Plan promeut également une vision politique intersectionnelle. D'une part, cela consiste à reconnaître que, puisqu'une politique féministe inclusive représente des perspectives multiples, les voix historiquement marginalisées doivent être rassemblées pour générer des programmes communs et de la solidarité⁶. D'autre part, il s'agit d'une vision qui conçoit le féminisme comme étant inextricablement lié à d'autres mouvements de justice sociale. Les mouvements féministes concentrent leurs énergies depuis longtemps sur la lutte pour les droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels de toutes et tous. Inspiré par ces expériences, le Plan appelle à des alliances progressistes et plurielles en vue de placer l'égalité des sexes, la justice sociale et la durabilité environnementale au centre de la relance et de la transformation.

1.1 LE COVID-19 : LE GRAND RÉVÉLATEUR

Les enseignements tirés de la pandémie et des premières réponses apportées à ses répercussions économiques et sociales constituent un point de départ important pour définir les éléments constitutifs d'une économie durable et équitable.

La précarité des emplois et des moyens de subsistance des femmes

Après près de trois décennies de progrès laborieux pour la participation des femmes au marché du travail, la récession économique déclenchée par la pandémie a supprimé les emplois des femmes à un rythme beaucoup plus rapide que ceux des hommes. Les pertes d'emploi ont été particulièrement importantes dans les secteurs des services, notamment le commerce de détail, l'hôtellerie, le tourisme et les soins, où les femmes, et surtout les jeunes femmes, sont surreprésentées⁷. Un grand nombre de femmes sont complètement sorties du marché du travail (ce qui signifie qu'elles ne recherchent plus activement un emploi), souvent en raison d'un manque de services de garde d'enfants. Ainsi, la pandémie a révélé que l'emploi des femmes est conditionné par les responsabilités en matière de soins, ce qui n'est pas le cas pour les hommes. Les conséquences économiques associées aux soins non rémunérés sont particulièrement dévastatrices pour les femmes qui se situent au bas de l'échelle des revenus. Avant la pandémie, les femmes en âge de procréer étaient déjà beaucoup plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les hommes du même âge. Un écart qui, selon les prévisions, devrait encore se creuser⁸.

Nombre de ces problèmes ont été exacerbés pour les 740 millions de femmes qui travaillent dans l'économie informelle⁹. Globalement, les pertes d'emploi ont été plus importantes dans l'économie formelle, mais les travailleuses du secteur informel ont connu une diminution plus marquée et une relance plus lente en termes de jours de travail et de revenus que leurs homologues masculins, et cette tendance est encore plus prononcée chez les travailleuses qui ont connu une augmentation parallèle de leurs responsabilités en matière de soins non rémunérés¹⁰. Dans le même temps, ces travailleuses ont été moins nombreuses à bénéficier d'une protection sociale, ce qui a entraîné de graves difficultés économiques, comme l'augmentation de la pauvreté, l'insécurité alimentaire, l'épuisement des actifs et l'endettement.

Certains gouvernements se sont empressés de combler les lacunes des systèmes de protection sociale, notamment en augmentant le nombre de bénéficiaires et le montant des transferts monétaires, mais la plupart de ces mesures ont été de courte durée et n'ont pas toujours été sensibles au genre¹¹. La perte considérable de revenus et l'accès limité à la protection sociale ont rapidement entraîné une insécurité alimentaire croissante qui touche les femmes de manière disproportionnée.

Une économie des soins déjà fragile en état de crise

Alors que les activités commerciales ont marqué un temps d'arrêt, les activités de soins rémunérées et non rémunérées ont augmenté en intensité et en importance. Tout à coup, le travail ordinairement dévalué par les marchés et insuffisamment soutenu par les gouvernements a été reconnu comme essentiel¹². La mesure réelle de ce que représente le travail non rémunéré et sous-payé des femmes dans l'économie des soins a également été révélée comme jamais auparavant. Tandis que même les systèmes de santé les mieux préparés avaient du mal à faire face au déferlement des cas de COVID-19, les pays qui souffraient déjà d'infrastructures inadéquates et d'un manque de personnel en raison d'un sous-financement persistant ou d'une réduction récente des effectifs, ont été confrontés à une conjonction fatale, avec de lourdes conséquences pour le personnel du secteur de la santé, dont les femmes ne représentent pas moins de 70 %¹³. Le personnel des soins a peut-être joui d'une plus grande reconnaissance sociale pendant la pandémie, mais cela ne s'est pas encore traduit par de meilleurs salaires et conditions de travail.

Alors que la pandémie mettait à rude épreuve les services publics et créait d'importantes difficultés économiques, le travail non rémunéré des femmes au sein des familles et des communautés a fait office, une fois de plus, d'amortisseur de choc¹⁴. La fermeture en masse des écoles, des crèches et des garderies du fait de la pandémie de COVID-19 a ajouté une couche supplémentaire à cette dynamique, car les familles ont assisté à un transfert massif des responsabilités en matière de garde d'enfants vers le foyer. Les soins familiaux non rémunérés sont certes fournis gratuitement, mais ils comportent des coûts cachés. Pendant la pandémie, ces coûts ont été

inégalement supportés par les ménages, les femmes et les filles ayant payé un prix disproportionné en termes de sécurité économique, de santé et de bien-être. Les populations à faible revenu des pays en développement – où même l'accès aux infrastructures de base telles que l'eau, l'assainissement et l'énergie fait souvent défaut – ont été durement frappées, tout comme les familles les plus démunies des pays développés.

Une mise en garde contre la crise environnementale et climatique imminente

La pandémie de COVID-19 a révélé à quel point le monde est mal préparé aux crises systémiques, et a souligné à nouveau l'urgence d'autres crises qui s'aggravent rapidement, notamment la dégradation de l'environnement et les changements climatiques¹⁵.

À l'instar de l'économie des soins, les écosystèmes et les ressources naturelles constituent une base essentielle de l'économie, mais ils sont tenus pour acquis et traités comme s'ils n'avaient ni limites ni coûts¹⁶. Il en résulte une surexploitation des ressources naturelles, une perte d'habitats essentiels et de biodiversité et une pollution des terres, des mers et de l'atmosphère. Les effets de la dégradation de l'environnement sont inégalement répartis et touchent de manière disproportionnée les pays à faible revenu et les femmes les plus marginalisées qui ont le moins contribué à la crise. La dépendance des femmes à l'agriculture, à la pêche et aux forêts pour leur subsistance ou leur emploi dans de nombreux pays – et le fait qu'elles sont les principales responsables de l'approvisionnement de leur foyer en nourriture, en eau et en combustible – font que la dégradation des terres, la déforestation, la pénurie d'eau et la pollution intensifient leurs charges de travail rémunéré et non rémunéré et augmentent leurs risques de pauvreté et de faim, car elles disposent généralement de moins de ressources pour en amortir les répercussions¹⁷.

En somme, la pandémie de COVID-19 a déclenché une crise des soins et des moyens de subsistance qui couvait déjà et qui risque de faire reculer l'autonomie économique des femmes dans les années à venir, tandis que la progression rapide et non maîtrisée des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement ne fera qu'aggraver la situation. Pour inverser ces tendances, les États devront se montrer capables et responsables.

Le rôle de l'État est essentiel, mais la démocratie est menacée

La pandémie a mis en lumière le besoin d'États capables de fournir des services de santé publique, d'investir dans les vaccins et de les distribuer, et d'aider les communautés et les entreprises à résister à la crise. À mesure que la situation d'urgence climatique s'aggravera, les populations des pays du monde entier se tourneront vers les gouvernements non seulement à la recherche de protection et d'aide, mais aussi pour que ceux-ci mènent une transition conduisant à l'abandon des modèles économiques polluants et basés sur les combustibles fossiles¹⁸. Cela étant, la crise du COVID-19 a également révélé la fragilité des institutions étatiques et de la démocratie dans de nombreux pays. D'une part, certains gouvernements ont profité de la crise pour restreindre les droits civils et politiques, en intensifiant la surveillance de la population et en limitant la liberté d'expression et de réunion pour étouffer l'opposition et la dissidence. D'autre part, de nombreux États ont eu des difficultés à fournir des services de santé et des secours d'urgence à l'échelle requise.

Dans certains pays, des organisations communautaires, qui fonctionnent souvent grâce à des femmes, sont intervenues pour combler les lacunes en coordonnant l'aide alimentaire et la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI), en organisant la garde collective des enfants, en distribuant des kits de santé reproductive et d'hygiène et en apportant un soutien psychosocial aux survivantes de violences¹⁹. Mais les organisations communautaires ne peuvent pas compenser la faiblesse des prestations de l'État. Dans les pays à faible revenu, en particulier, ces organisations sont souvent elles-mêmes dépourvues de ressources et incapables de fournir un filet de sécurité, même élémentaire. Malgré le rôle crucial joué par les femmes dans la réponse à la pandémie – en fournissant des services, en plaidant pour des politiques sensibles au genre et en assumant une fonction de vigilance vis-à-vis des gouvernements – elles ont été largement exclues de la prise de décision. Par exemple, les femmes ne comptent que pour 24 % des membres des groupes de travail sur le COVID-19 qui ont coordonné la réponse apportée au niveau politique dans le monde entier²⁰.

Continuer sur cette lancée ne suffira déjà pas pour revenir au statu quo inadéquat d'avant la crise, et encore moins pour garantir un avenir plus durable et plus égalitaire.

1.2 LE MONDE À LA CROISÉE DES CHEMINS

Le monde se trouve à la croisée des chemins, face au choix de répéter les erreurs du passé ou de saisir l'occasion de faire les choses différemment. Les leaders de ce monde peuvent décider de laisser l'économie mondiale s'enfoncer dans une nouvelle décennie perdue, marquée par l'austérité et la stagnation économique, ou de poser les bases d'une transition égalitaire grâce à des investissements publics dans l'économie des soins, les énergies renouvelables et l'agriculture durable. Ces leaders peuvent choisir de faire appel au nationalisme, à la xénophobie et à la misogynie pour séduire des citoyennes et citoyens qui se sentent de plus en plus mis à l'écart, ou de convaincre les gens en réimaginant un nouveau contrat social – fondé sur des partenariats avec les familles, les communautés et les entreprises – qui offre un accès universel aux biens et services collectifs²¹. Ces leaders peuvent aussi choisir de se replier sur un nationalisme vaccinal et une concurrence continue sur les taux d'imposition des sociétés, ou de réparer le système multilatéral défaillant afin qu'il se montre à la hauteur de l'ambition avec laquelle il a été fondé.

Le risque d'une relance bâclée

Le risque d'une relance bâclée est particulièrement élevé dans les pays en développement, où la combinaison de conditions de travail précaires, de surendettement et d'une marge de manœuvre budgétaire et politique insuffisante limite la capacité de répondre aux chocs induits par la pandémie et de reconstruire en mieux²². Il existe en effet un écart béant au niveau des mesures de relance, qui est sans commune mesure avec l'ampleur des perturbations économiques et sociales que les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur ont connues, ces derniers n'ayant pu mettre en œuvre qu'une infime partie des mesures de relance mises en place par les pays à revenu élevé. Par ailleurs, même lorsqu'un soutien fiscal a été accordé, il a souvent moins tenu compte des questions de genre et de l'environnement que ne le laissait supposer la rhétorique générale. Par exemple, sur un total de 580 mesures budgétaires prises dans 132 pays en réponse à la pandémie, seules 12 % visaient des secteurs à prédominance féminine²³. De même, une analyse des mesures budgétaires liées à la pandémie de COVID-19 dans les 50 plus grandes économies du monde a révélé que seules 2,5 % des

dépenses liées à la relance sont susceptibles de réduire les émissions de gaz à effet de serre²⁴.

Une autre tendance inquiétante réside dans la pression exercée sur de nombreux pays pour qu'ils réduisent leurs dépenses publiques afin de respecter leurs obligations en matière de dette. L'analyse des projections budgétaires du Fonds monétaire international (FMI) montre que des réductions budgétaires sont attendues dans 154 pays cette année et dans pas moins de 159 pays en 2022. Cela signifie que 6,6 milliards de personnes, soit 85 % de la population mondiale, vivront dans des conditions d'austérité à partir de l'année prochaine, une tendance qui devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2025²⁵. Si les niveaux élevés de dette publique et privée sont une préoccupation majeure, en particulier pour les pays à revenu faible et intermédiaire, et doivent être abordés (voir l'encadré 1.2), la voie de l'austérité ne résoudra pas les ratios élevés d'endettement par rapport au produit intérieur brut (PIB)²⁶. En outre, les conséquences d'une politique d'austérité pour l'égalité des sexes et les droits des femmes seraient probablement dévastatrices. Les précédentes vagues de contraction budgétaire ont engendré des régressions, en particulier pour les femmes à faible revenu, qui dépendent plus que les autres des services publics et des transferts monétaires, qui n'ont d'autre choix que d'assurer les soins lorsque les services offerts s'amenuisent et qui représentent une grande part du personnel de première ligne dans le secteur public²⁷.

Pour changer de cap, une autre vision s'impose : une vision qui place les soins des personnes et de la planète au centre de la relance et de la transformation économiques.

Les éléments constitutifs d'une économie durable et socialement équitable

La vision alternative, pour une économie durable et socialement équitable, ne privilégie pas la croissance économique comme une fin en soi. Au contraire, elle commence en posant des questions élémentaires sur l'utilité de l'économie. Si l'objectif principal de l'économie est de soutenir « la survie et l'épanouissement de l'humanité et de la planète » – comme le soutiennent depuis longtemps les économistes féministes – les

politiques économiques doivent s'aligner sur les objectifs sociaux et environnementaux²⁸. Ce nouveau paradigme économique garantirait des moyens de subsistance durables pour toutes et tous et cesserait de considérer la prestation de soins non rémunérée et l'environnement comme des ressources illimitées qui peuvent être utilisées gratuitement et épuisées sans coût ni conséquence. Au contraire, il mettrait les politiques économiques au service de la durabilité, de l'égalité des sexes et de la justice sociale.

La mise en pratique de cette révolution conceptuelle nécessite des changements profonds qui doivent tenir compte des réalités locales ; il est également évident que la transformation structurelle ne se fera pas du jour au lendemain. Il est toutefois possible de définir des éléments et des leviers concrets et utiles pour progresser vers cette vision. Ceux-ci sont examinés plus en profondeur dans les chapitres suivants du Plan.

Une économie qui soutient les moyens de subsistance des femmes

Une relance axée sur les moyens de subsistance s'emploierait à rattraper le terrain perdu pendant la pandémie en matière d'autonomie économique des femmes et viserait à réduire les inégalités économiques au sein des pays et entre ceux-ci afin de poser les bases d'un avenir plus égalitaire, inclusif et durable pour toute l'humanité (Chapitre 2). La création d'emplois décents dans des secteurs verts stratégiques, tels que les soins, l'agroécologie et l'énergie, est une priorité essentielle. Il serait également crucial de reconstruire en profondeur le système alimentaire mondial défaillant et de soutenir la production de cultures vivrières diversifiées pour les marchés locaux, nationaux et régionaux, afin de soutenir les moyens de subsistance des femmes et de garantir la sécurité alimentaire. Les protections essentielles en matière de travail – droits de négociation collective, salaires décents et protections sociales – doivent être consolidées. Les droits des femmes dans l'économie informelle s'en trouveraient renforcés, ce qui bénéficierait aux petites agricultrices, aux travailleuses domestiques, aux travailleuses à domicile du secteur de l'industrie, aux ramasseuses de déchets et aux vendeuses de produits alimentaires qui fournissent des services essentiels à leurs communautés mais qui sont perçues comme travailleuses de seconde catégorie, ce qui leur laisse peu de contrôle sur leurs conditions de travail et leurs revenus. Le développement de systèmes de protection sociale

sensibles au genre servirait à stimuler la demande à court terme et à assurer une plus grande résilience face aux chocs futurs, y compris ceux causés par l'escalade de la crise environnementale.

Placer les soins au centre d'une économie durable et équitable

Une relance axée sur les soins donnerait la priorité aux investissements visant à élargir la fourniture de services de soins de qualité afin de créer des emplois et d'apporter davantage de soutien aux personnes qui fournissent des soins et qui ne sont pas rémunérées, notamment par le biais de congés familiaux payés et d'allocations universelles pour enfant à charge, afin de pallier les insuffisances de longue date en matière de soins (Chapitre 3). Au lieu d'être considérés comme une marchandise, un choix personnel ou une obligation familiale, les soins seraient traités comme un bien collectif suffisamment doté en ressources et réglementé afin de garantir une offre et une qualité continues ainsi qu'une rémunération et des conditions de travail décentes pour le personnel de santé rémunéré. Le rôle essentiel que les coopératives dirigées par des femmes, les organisations de travailleuses et travailleurs et d'autres organisations de la société civile peuvent jouer dans l'articulation des réseaux communautaires de santé, de soins aux enfants et aux personnes âgées serait reconnu, et des partenariats durables seraient établis avec les gouvernements nationaux et locaux afin que ces réseaux puissent fournir des soins de qualité à un prix abordable pour les familles qu'ils servent, tout en garantissant des salaires décents et une protection sociale à toutes les travailleuses et tous les travailleurs du secteur des soins.

Des transitions égalitaires pour un avenir durable

Pour éviter une catastrophe environnementale, il est essentiel d'opérer des transitions rapides vers des modes de production et de consommation durables, et de reconnaître qu'avoir recours aux mêmes solutions qu'avant, axées sur le marché, n'est pas la bonne réponse. Des transitions égalitaires viseraient délibérément à créer des synergies entre une plus grande égalité des sexes, la justice sociale et la durabilité environnementale (Chapitre 4). À cette fin, créer de nouveaux emplois dans l'économie des soins – qui sont par essence verts et régénèrent les capacités humaines –

est une priorité majeure, tout comme garantir que les femmes bénéficient de nouveaux emplois verts dans des secteurs émergents tels que les énergies renouvelables. Dans le cadre de la transition énergétique, un soutien aux systèmes énergétiques décentralisés permettrait de connecter un plus grand nombre de personnes au réseau électrique, de proposer des solutions de rechange aux combustibles de cuisson traditionnels qui polluent et détériorent l'environnement, et de réduire la pénibilité du travail non rémunéré des femmes.

Des partenariats entre les gouvernements et la société civile sont également nécessaires pour développer une agroécologie sensible au genre, une alternative à l'agriculture industrielle qui présente des avantages avérés pour les petites agricultrices, contribue à la sécurité alimentaire et protège la biodiversité et des écosystèmes précieux. Avant tout, la transition doit être sous-tendue par un financement sensible au genre et ciblant les femmes des communautés locales pour leur permettre de s'adapter aux effets inévitables des changements climatiques qui détruisent déjà des vies et des moyens de subsistance.

Des leviers pour une économie durable et socialement équitable

Pour transformer l'économie et l'orienter vers l'égalité des sexes, la justice sociale et la durabilité, il est nécessaire de mettre en place un environnement favorable reposant sur quatre leviers interdépendants qui se renforcent les uns les autres : le financement, les partenariats, la redevabilité et les paramètres de mesure. Les chapitres 2 à 4 du Plan explorent les priorités clés relatives aux catalyseurs des éléments constitutifs décrits ci-dessus.

LE FINANCEMENT

Le monde a besoin d'un effort colossal d'investissement public pour stimuler la relance économique et poser les bases d'une transformation structurelle. Une telle « reprise de la croissance »²⁹ fondée sur l'investissement public canaliserait les mesures de relance budgétaire vers des « multiplicateurs » dans les secteurs verts et à forte intensité de main-d'œuvre, ce qui créerait d'importantes possibilités de faire progresser l'égalité des sexes – par exemple, en favorisant les investissements dans l'économie des soins (Chapitre 3) et en veillant à ce que des femmes soient recrutées pour pourvoir les emplois verts nouvellement créés (Chapitre 4). Le maintien des dépenses

de protection sociale permettrait de stimuler la demande et les revenus, faisant diminuer le chômage beaucoup plus rapidement que ne le ferait une stratégie qui étouffe la relance avec une austérité et des coupes budgétaires prématurées (Chapitre 2)³⁰.

Pour dégager les ressources nécessaires au financement de ces investissements cruciaux, en particulier pour les pays les plus pauvres et les plus endettés, il faut des stratégies mondiales qui élargissent la marge de manœuvre budgétaire grâce à des politiques macroéconomiques progressives et à une coopération multilatérale (voir l'encadré 1.2) ; il faut que les gouvernements mettent en œuvre des politiques fiscales progressives pour garantir que les personnes, les entreprises et les pays les plus riches soient les plus grands contribuables ; il faut que les ressources soient dirigées vers les secteurs qui favorisent l'épanouissement de l'humanité dans les limites de la planète. En effet, il est grand temps de considérer les dépenses publiques dans ces domaines comme des investissements plutôt que comme des dépenses de consommation. Un soutien adéquat aux soins et à la conservation de l'environnement n'améliorerait pas seulement la productivité future ; il est également essentiel pour la survie même de nos économies et de nos sociétés.

LES PARTENARIATS

Outre la mobilisation et l'allocation de ressources publiques pour mettre en œuvre les transformations économiques indispensables, les gouvernements doivent également repenser leur rôle et leurs partenariats avec les autres parties prenantes. Les partenariats entre les États et les entreprises, qui sont cruciaux, ont bénéficié d'une grande attention, mais d'autres partenariats qui donnent la priorité aux familles et aux communautés – les espaces qui soutiennent le fonctionnement des marchés et des États – sont tout aussi importants du point de vue du genre.

Les États peuvent et doivent jouer un rôle actif dans la création de valeur et dans l'innovation, en orientant la production et l'investissement vers la durabilité et la justice sociale. En ce sens, les partenariats public-privé doivent avoir un objectif clair, qui donne la priorité aux personnes et à l'environnement plutôt qu'aux profits, afin de créer les conditions propices aux innovations nécessaires pour relever les immenses défis de notre époque³¹. Certains gouvernements ont pris des mesures allant dans cette

direction, par exemple en conditionnant les fonds de renflouement des industries aéronautique et automobile à l'accélération de l'action en faveur de la réduction des émissions de carbone³². En revanche, les investissements publics pour le développement du vaccin contre le COVID-19 n'ont été assortis que de rares conditions, voire d'aucune, ce qui s'est traduit de facto par la privatisation des gains et par la cession du contrôle de ce qui aurait dû être un bien collectif de la santé mondiale³³. Des mesures immédiates doivent être prises pour faire passer le bien collectif mondial que constitue un vaccin des peuples avant les revendications de propriété intellectuelle et les profits des sociétés pharmaceutiques, en renonçant aux droits de brevet et en autorisant et en aidant les pays en développement à produire leurs propres doses, ce qui aurait en outre l'avantage de renforcer les capacités de production et de stimuler la création d'emplois dans ces pays.

La création de valeur et l'innovation peuvent également être le fait des communautés. Au lieu de compter sur les familles et sur les communautés comme sur un filet de sécurité de dernier recours, les États peuvent établir des relations synergiques durables avec des organisations communautaires, notamment des groupes de femmes, des organisations de travailleuses et travailleurs et des groupes d'agricultrices et d'agriculteurs, afin de promouvoir l'innovation politique dans des domaines aussi variés que les soins, la santé et la sécurité au travail, l'énergie et l'agriculture, en concevant de nouvelles solutions qui répondent à d'anciens problèmes politiques tout en rendant la fourniture de services plus efficace et adaptable aux réalités changeantes des femmes sur le terrain.

LA REDEVABILITÉ

Pour que ces partenariats synergiques fonctionnent, des processus et des mécanismes solides doivent garantir que les personnes au pouvoir puissent être tenues responsables de leurs décisions. La redevabilité exige que les personnes qui se trouvent en position d'autorité exercent des fonctions et se conforment à des normes de performance clairement définies (responsabilité effective), et qu'elles fournissent des justifications motivées pour leurs actions et leurs décisions (reddition de comptes)³⁴. Elle nécessite également un mécanisme permettant d'évaluer la conformité aux fonctions et aux normes définies, et d'imposer, le cas échéant, des sanctions et des réparations (force exécutoire). Le système des droits

humains fournit un cadre universel pour cette redevabilité, en particulier concernant la responsabilité des personnes débitrices d'obligations publiques vis-à-vis des personnes détentrices de droits. L'on prend également de plus en plus conscience de la nécessité d'une redevabilité accrue des actrices et acteurs non étatiques qui ne s'arrête pas aux frontières nationales. Un groupe d'États Membres des Nations Unies, avec le soutien d'organisations de la société civile, notamment de réseaux féministes, a plaidé en faveur d'un traité visant à réglementer les activités des sociétés transnationales en vertu des droits humains, qui est actuellement examiné par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies³⁵. Les instruments existants en matière de droits humains sont de plus en plus utilisés dans les litiges relatifs à l'environnement, ainsi que pour exiger des entreprises et des gouvernements qu'ils rendent compte de leurs actions ou de leur inaction (Chapitre 4).

Il est essentiel que les organisations de la société civile soient fortes et dotées de ressources suffisantes pour contrebalancer le pouvoir de l'État et du marché, ainsi que pour impliquer dans les processus décisionnels les groupes qui en ont été traditionnellement exclus. Depuis longtemps, les mouvements féministes veillent à ce que les femmes connaissent et revendiquent leurs droits, et demandent aux gouvernements de rendre compte de l'exécution de leurs obligations, ce qui favorise le progrès et garantit une mise en œuvre plus générale de politiques progressistes³⁶. Comme le montrent les chapitres qui suivent, les mouvements féministes ont été plus efficaces dans leur lutte contre les intérêts particuliers lorsqu'ils ont formé de grandes coalitions et alliances avec d'autres mouvements sociaux, notamment les syndicats, les groupes de travailleuses et travailleurs et d'agricultrices et agriculteurs, les groupes de protection de l'environnement et les organisations œuvrant en faveur des droits sexuels et reproductifs et des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes ou queers (LGBTIQ+). Le processus de construction d'alliances et de ponts entre différents groupes et intérêts renforce les revendications féministes et les rend plus efficaces face aux réactions hostiles. Ensemble, ces groupes ont été les premiers à déployer une gamme flexible de stratégies pour demander des comptes, notamment des manifestations, des contentieux stratégiques ainsi que la mise en réseau et le lobbying auprès des élites.

Mettre en œuvre le Plan féministe et veiller à ce que la santé des personnes et de la planète soient au centre des plans de relance économique est donc tout autant

une question de résultats équitables que de processus démocratiques ouverts, et de prise de conscience des cycles vertueux résultant de la réunion de ces domaines³⁷.

LES PARAMÈTRES DE MESURE

Le suivi et la redevabilité des décideuses et décideurs pour leurs progrès accomplis vers une économie durable et socialement équitable nécessitent des données adéquates et accessibles. Cependant, avant même que la pandémie ne vienne perturber les efforts de collecte de données dans de nombreux pays, de vastes lacunes dans les données sensibles au genre entravaient déjà le travail de plaidoyer politique, de suivi et de redevabilité.

Les données sur les indicateurs clés de résultats, tels que la prévalence de l'emploi informel par sexe, font défaut pour un grand nombre de pays ou ne sont pas générées avec régularité, ce qui rend difficile l'évaluation des tendances. De même, les indicateurs clés de processus, tels que la couverture de la protection sociale, sont rarement ventilés par sexe, tandis que des données fiables et comparables sur des domaines politiques spécifiques, tels que la couverture et la qualité des services de garde d'enfants, sont quasiment inexistantes. En outre, des lacunes méthodologiques

persistantes entravent encore le suivi des progrès dans certains domaines, comme le lien entre le genre et l'environnement..

De façon plus générale, il convient de repenser les paramètres utilisés pour mesurer le progrès économique et social³⁸. Il s'agit notamment de dépasser la notion selon laquelle le PIB, qui mesure la valeur monétaire des marchandises produites et échangées contre de l'argent, serait le seul critère de mesure des performances économiques. D'autres paramètres de mesure doivent non seulement accorder une plus grande attention aux inégalités et au renforcement des capacités humaines, mais aussi prendre en compte la valeur et la contribution des domaines non marchands, notamment des soins non rémunérés et des services écosystémiques, au progrès économique et social. À ce jour, l'Indicateur de progrès véritable (IPV) constitue l'approche la plus prometteuse, mais qui reste encore à être adoptée par les gouvernements³⁹.

Alors que le monde émerge de la pandémie de COVID-19, le moment est certainement venu d'intensifier le plaidoyer en faveur de nouvelles approches relatives à la conceptualisation de l'économie, et notamment en faveur de nouvelles formes de mesure qui permettraient de mieux appréhender les biens, les services et les ressources nécessaires pour garantir la survie et l'épanouissement de l'humanité et de la planète.

1.3 RENFORCER LA DURABILITÉ ET LA JUSTICE SOCIALE EST UN CHOIX POLITIQUE

L'objectif de ce Plan féministe est de fournir une vision de ce que pourrait être le monde si des choix étaient faits pour donner la priorité à la survie et à l'épanouissement de l'humanité et de la planète. Il est possible d'orienter les politiques économiques vers la durabilité, l'égalité et la justice sociale et de soutenir la prestation de soins à autrui et à l'environnement naturel dont toute vie dépend. La question de savoir si et comment le monde fera ces choix est fondamentalement liée au pouvoir et à la politique, ainsi qu'à la capacité d'établir un nouveau contrat social féministe qui rassemble les États, les marchés et les personnes pour relever ensemble les défis redoutables de notre époque.

Une politique féministe pour un monde post-COVID-19

Pour que la vision transformatrice de ce Plan devienne réalité, les sociétés doivent rompre avec le cercle vicieux de l'insécurité socioéconomique, de la destruction de l'environnement, du rétrécissement de l'espace civique et des politiques d'exclusion. Pour ce faire, il faut modifier les relations de pouvoir afin de rétablir le lien entre les personnes qui détiennent le pouvoir et les groupes que celles-ci sont censées servir, et de limiter l'influence politique induite des élites et des entreprises (Chapitre 5). Au lieu d'amplifier la voix de quelques-uns, les groupes traditionnellement exclus doivent être intégrés dans les espaces de prise de décision, et les femmes doivent

avoir une voix égale à celle des hommes dans toutes les décisions qui concernent leur vie. La présence active de féministes dans tous les espaces institutionnels contribue à garantir une intégration efficace des questions de genre, tandis que les organisations de défense des droits des femmes qui opèrent indépendamment de l'État peuvent jouer un rôle indispensable de plaidoyer, de veille des actions gouvernementales, et de prestation de services. Une politique féministe inclusive et fondée sur les droits est à même de revigorer les processus démocratiques, de promouvoir le partage du pouvoir et de former la base d'un nouveau contrat social qui engendre une durabilité et une justice sociale pour toutes et tous.

Un nouveau contrat social féministe

L'idée d'un nouveau contrat social s'est imposée dans le contexte de la pandémie. En juillet 2020, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a prononcé un discours historique dans lequel il a soutenu que « les mesures prises pour faire face à la pandémie, et au mécontentement général qui l'a précédée, doivent reposer sur un nouveau contrat social et une nouvelle donne mondiale porteurs d'égalité des chances pour toutes et tous et de respect des droits et des libertés de chacune et chacun »⁴⁰.

Quels qu'aient pu être les « anciens » contrats sociaux, ils n'ont jamais pleinement inclus les femmes ni les autres groupes marginalisés. Surtout préoccupés par la relation entre les États et les marchés, la main-d'œuvre et le capital⁴¹, ils avaient tendance à ignorer la reproduction

sociale et l'environnement. Un nouveau contrat social féministe doit donner la priorité à celles et ceux qui soutiennent le fonctionnement à la fois des marchés et des États, c'est-à-dire les membres des familles et des communautés. Il doit également établir une relation plus durable entre les êtres humains et l'environnement naturel et modifier les relations de pouvoir entre les sexes. Il doit tenir compte de l'interdépendance des pays et des peuples dans la construction d'un avenir commun et reconnaître la diversité tout en s'attaquant aux inégalités croisées. Les bases de ce nouveau contrat social seraient posées aux niveaux national et local, mais les institutions et processus mondiaux doivent également effectuer une transition vers la solidarité, le partage du pouvoir et la démocratie (voir l'encadré 1.2)⁴².

Vers un Plan féministe de durabilité et de justice sociale

À un moment de bouleversement et de souffrances sans précédent, la pandémie de COVID-19 a contraint les gens à s'arrêter, à faire le point et à réfléchir à notre situation en tant que race humaine. Le virus a fait des ravages sur la santé, l'éducation, les moyens de subsistance et la sécurité de milliards de personnes dans le monde, mais il n'a eu cet effet qu'en raison des privations, de la précarité et des inégalités omniprésentes qui ont marginalisé tant de personnes ces dernières décennies. Les maigres progrès réalisés en matière d'égalité des sexes au cours des 25 dernières années ont non seulement stagné, mais se sont aussi inversés. Après avoir mis au jour ces inégalités et fourni cette perspective sur la situation actuelle du monde, quelle est la prochaine étape ?

« Le principal enseignement tiré du COVID-19 est que seules la solidarité et la coopération mondiales nous permettront de sortir de la pandémie. La communauté mondiale doit partager les vaccins, annuler la dette et mettre fin aux flux financiers illicites afin de pouvoir redistribuer équitablement les ressources et financer les mesures en matière de protection sociale, de services publics et de marché du travail qui sont essentielles en vue d'une réforme et d'une relance égalitaires. »

BUSI SIBEKO, économiste, Institute for Economic Justice, Afrique du Sud



Reconnaissant que les politiques et les voies du changement seront différentes selon les pays, ce Plan féministe ne vise pas à prescrire les mesures à prendre, mais à servir de cadre destiné à alimenter les discussions aux niveaux mondial, régional, national et local. La mobilisation des féministes du monde entier pour exiger des transformations a été l'un des rares points positifs de cette période, avec des visions proposées dans des pays aussi variés que l'Autriche, le Canada, le Chili, l'État d'Hawaï aux États-Unis, l'Irlande et le Royaume-Uni, ainsi

que de vastes programmes mondiaux tels que la Feminist Bailout Campaign (la campagne de sauvetage féministe), organisée par l'Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID), entre autres. Le monde étant à la croisée des chemins, ce Plan féministe est une contribution à cet éventail de propositions politiques que les responsables politiques et les personnes défenseuses de l'égalité des sexes pourront utiliser dans divers espaces pour influencer le changement progressif dont le monde a si désespérément besoin.

Encadré 1.2 UNE NOUVELLE DÉCENNIE ABANDONNÉE À L'AUSTERITÉ ? D'AUTRES VOIES EXISTENT

La pandémie de COVID-19 a plongé l'économie mondiale dans la crise économique la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale. En 2020, la production mondiale a chuté de 3,5 %⁴³ et, bien que la réponse budgétaire mondiale ait été sans précédent (atteignant 16 500 milliards USD en juillet 2021), elle s'est concentrée en grande majorité sur les pays à revenu élevé⁴⁴. Si la croissance économique a fortement rebondi en 2021 (elle devrait atteindre 5,6 % au niveau mondial), c'est parce qu'elle est alimentée par quelques pays à revenu élevé. En 2022, la production mondiale restera inférieure d'environ 2 % aux projections antérieures à la pandémie, et près de deux tiers des pays en développement ne récupéreront pas les pertes de revenu par habitant.e subies en 2020⁴⁵.

Il en résulte une divergence croissante entre le Nord, où les mesures de stimulation et l'accès aux vaccins ont relancé les économies, et le Sud, où l'effondrement des flux d'investissement mondiaux, l'instabilité des prix des matières premières et les niveaux d'endettement écrasants laissent présager une récession économique à long terme, qui ne sera qu'exacerbée par les mesures d'austérité imminentes⁴⁶. Afin d'inverser cette situation et d'agir fermement pour rendre les vaccins disponibles à l'ensemble de la population de tous les pays, il faut prendre des mesures urgentes visant à garantir que les gouvernements du Sud disposent d'une marge de manœuvre budgétaire pour soutenir leurs économies, protéger les emplois et consolider leurs systèmes de santé et de protection sociale. Ces mesures ont une signification profonde pour l'égalité des sexes : lorsque les gouvernements ne sont pas en mesure de financer correctement les services publics, les femmes sont les plus touchées car elles dépendent du secteur public pour l'emploi et les services (santé sexuelle et reproductive, éducation des enfants, services de prévention de la violence et de réponse à celle-ci, entre autres).

En août 2021, le FMI a annoncé l'octroi de 650 milliards USD en **droits de tirage spéciaux (DTS)** afin d'accroître les liquidités dont disposent les gouvernements⁴⁷. Ce montant est bien inférieur aux 2 500 milliards USD que les spécialistes estiment nécessaires pour répondre aux besoins des pays en développement⁴⁸, et la plupart de ces fonds seront destinés à des économies avancées et à la Chine, laissant environ 21 milliards USD de réserves supplémentaires pour les pays à faible revenu et 212 milliards USD pour d'autres pays en développement et émergents⁴⁹. L'efficacité de cette injection vitale de fonds pourrait être considérablement renforcée si les pays les plus riches transféraient leur part de DTS à des économies en développement, par exemple pour annuler une dette insoutenable ou financer l'accès aux vaccins via le mécanisme COVAX⁵⁰.

La marge de manœuvre budgétaire est également limitée par une dette de longue date, qui est survenue à un point critique pendant la crise. En 2020, les fonds alloués au service de la dette publique extérieure ont été supérieurs aux dépenses de santé et d'éducation dans au moins 62 pays et 36 pays, respectivement⁵¹. Le FMI et l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du Groupe des Vingt (G20) ont offert un allègement de la dette, donnant ainsi un répit vital pour quelque temps à certains pays à faible revenu⁵², mais les organismes de prêt privés et les banques multilatérales de développement n'ont pas encore offert de suspension du remboursement de la dette, ce qui signifie que pas moins de 11,3 milliards USD du financement d'urgence du FMI émis pour soutenir 28 pays fortement touchés sont utilisés pour le service de la dette privée⁵³. Pour faciliter l'annulation et la restructuration substantielles de la dette, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme mondial indépendant des organismes créanciers et capables d'offrir un espace de négociation transparent et démocratique pour restructurer la dette avec les emprunteurs et tous les prêteurs à la table⁵⁴. Compte tenu de la gravité de la crise de la dette, une autre proposition consiste à exiger des organismes créanciers privés qu'ils échangent un montant réduit de leur dette contre de nouvelles « obligations vertes de relance », ce qui créerait une marge de manœuvre budgétaire pour que les pays endettés puissent mettre en œuvre les Objectifs de développement durable et l'Accord de Paris⁵⁵. Un allègement de la dette pourrait également être accordé aux pays endettés qui acceptent de laisser les combustibles fossiles enfouis sous terre⁵⁶. Ce type de propositions suppose que le G20 et le FMI assument un rôle fort de leadership et de coordination.

Il est si urgent de disposer de ressources qu'il est devenu encore plus impérieux de **prendre des mesures énergiques pour mettre un terme à la fraude et à l'évasion fiscales**. Jusqu'à 10 % du PIB mondial est détenu sous forme d'actifs financiers offshore, et on estime que 7 000 milliards USD de la fortune privée mondiale transitent par des territoires tenus secrets et des paradis fiscaux. Le transfert de bénéfices que pratiquent certaines entreprises dans le but de déclarer ces bénéfices dans des pays où ils ne sont pas imposables coûte entre 500 et 650 milliards USD par an aux pays dans lesquels les bénéfices sont réellement réalisés⁵⁷. En février 2021, le Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la réalisation du Programme 2030 a lancé un appel en faveur d'un nouveau Pacte global sur l'intégrité financière pour le développement durable⁵⁸. Le Groupe a proposé une nouvelle convention fiscale des Nations Unies pour faciliter une plus grande coopération mondiale à cet égard afin de parvenir à un accord sur des normes fiscales internationales. Parmi ses principales recommandations, il a en outre avancé la fixation d'un taux d'imposition minimum au niveau mondial pour les sociétés, recommandation que le Groupe des Sept (G7) a reprise à son compte en juin 2021. Si quelques spécialistes ont présenté la proposition du G7 comme le point final historique de la course mondiale à la baisse de l'impôt sur les sociétés⁵⁹, d'autres estiment que le taux d'imposition minimum proposé de 15 % est trop faible et qu'il est assorti d'exemptions qui empêcheront les pays en développement de générer des ressources⁶⁰. Le G20 doit examiner la proposition prochainement.

Pour les pays à faible revenu, **l'aide publique au développement (APD)** reste une source de financement importante. Si la communauté des donateurs atteignait l'objectif visant à allouer 0,7 % du revenu national brut (RNB) à l'APD au cours des deux prochaines années, cela permettrait de générer 380 milliards USD en plus des engagements actuels⁶¹. Mais l'on constate que les pays donateurs cherchent à réduire leur aide plutôt qu'à l'augmenter et, au vu de la forte réduction des RNB, on assistera à une réduction globale des ressources même si certains pays parviennent à atteindre l'objectif de 0,7 % du RNB.

Des niveaux de **coopération multilatérale et de solidarité** sans précédent sont nécessaires dans le but d'empêcher une régression massive du niveau de vie et du bien-être de la majorité des populations de la planète, parmi lesquelles les femmes seront les plus touchées. Pour être en mesure de relever les défis du XXI^e siècle, il convient de moderniser et de démocratiser les institutions de Bretton Woods. Pour retrouver leur légitimité, ces institutions doivent être réformées afin de refléter les voix, les besoins et les droits de l'ensemble de leurs membres et de fonder leurs décisions et analyses sur tout l'éventail des points de vue qui y sont représentés⁶².

2

UNE ÉCONOMIE QUI SOUTIENT LES MOYENS DE SUBSISTANCE DES FEMMES



Le COVID-19 a poussé une économie mondiale déjà mise à rude épreuve vers la récession économique la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale. La crise de l'emploi et des moyens de subsistance qui s'en est suivie a pesé plus lourdement sur les femmes, qui ont perdu leurs emplois à un rythme alarmant. Dans les pays en développement où les moyens de subsistance des femmes étaient déjà précaires avant la pandémie, la pauvreté et l'insécurité alimentaire sont montées en flèche. Les retombées asymétriques de la crise ont mis en évidence un système économique dans lequel la richesse, les revenus et le pouvoir sont entre

les mains d'une minorité, tandis que l'insécurité économique prévaut pour le plus grand nombre. L'écart qui continue de se creuser entre les riches et les autres, entre le Nord et le Sud, ne fait pas seulement obstacle à la prospérité partagée et à la justice sociale, il met également en péril la stabilité de la société. Le rétablissement des moyens de subsistance des femmes doit donc aller de pair avec des efforts plus larges visant à créer une économie plus durable et socialement équitable qui donne la priorité au travail décent, à la protection sociale et à la sécurité alimentaire pour toutes et tous.

Le COVID-19 exacerbe les inégalités

En 2020, au niveau mondial, les revenus du travail ont chuté de **3 700 milliards USD** tandis que la fortune mondiale des milliardaires a augmenté de **3 900 milliards USD**

En septembre 2020, le monde avait dépensé un total de **790 milliards USD** en protection sociale, mais ces ressources n'ont pas été distribuées de manière égale.

695 USD par habitant-e dépensés dans les pays à revenu élevé

4 USD par habitant-e dépensés dans les pays à faible revenu

Les femmes ont perdu leurs emplois et leurs revenus à un rythme alarmant

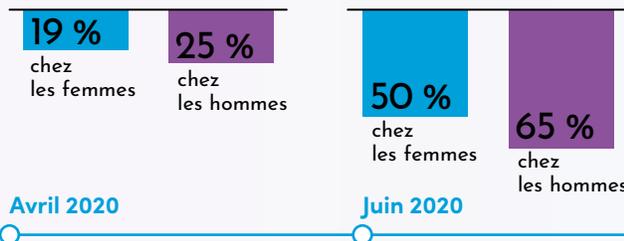
À l'échelle mondiale, en 2019 et 2020, les femmes ont perdu plus de **54 millions d'emplois**



Dans 45 pays, **une femme sur cinq** a déclaré avoir perdu son emploi pendant la pandémie.

La main-d'œuvre informelle a connu une forte baisse de revenus. Les femmes ont perdu une plus grande part de leurs revenus d'avant la pandémie et la récupèrent plus lentement que les hommes.

Revenus du travail informel exprimés en pourcentage des revenus pré-COVID



En 2021, à l'échelle mondiale, l'emploi des hommes aura retrouvé son niveau de 2019, tandis que **13 millions de femmes n'auront toujours pas retrouvé d'emploi.**

Les failles dans les systèmes de protection sociale ont laissé les femmes avec peu de ressources

Au niveau mondial, avant la pandémie,



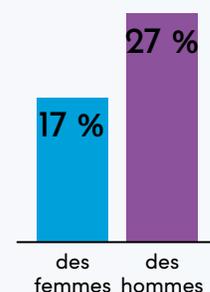
bénéficiaient d'une protection sociale complète prévue par la loi.

219 pays et territoires ont pris 1 700 mesures relatives à la protection sociale et au marché du travail.

dont **95** ont pris des mesures pour renforcer la sécurité économique des femmes

dont **81** ont pris des mesures pour s'attaquer au problème des soins non rémunérés

Dans **45 pays,**



ont déclaré avoir reçu une aide financière en réponse au COVID-19

2.1 TIRER LES ENSEIGNEMENTS DU COVID-19

Nous naviguons dans la même tempête, mais sur des bateaux très différents

La pandémie a souligné à quel point les moyens de subsistance des femmes – leur accès à un travail décent, à la protection sociale et même à la nourriture – sont structurés par les inégalités existantes au sein des pays et entre ceux-ci. Elle a révélé que si le monde entier navigue dans la même tempête, certaines personnes sont à l’abri dans des « super yachts » tandis que d’autres s’accrochent aux débris à la dérive¹. En 2020, les revenus mondiaux du travail ont diminué de 3 700 milliards USD², tandis que la fortune mondiale des milliardaires a augmenté de 3 900 milliards USD³. Des myriades de petites et moyennes entreprises ont fait faillite, emportant avec elles des millions d’emplois, ce qui a davantage concentré le pouvoir de marché entre les mains des grandes entreprises, et constitue une menace pour la croissance, l’innovation et l’investissement à moyen terme, selon le Fonds monétaire international (FMI)⁴.

Ces retombées asymétriques ne sont pas accidentelles, mais le résultat de politiques économiques qui ont fait nettement pencher l’équilibre des forces vers les grandes entreprises et le capital financier par le biais de la privatisation, de la déréglementation et de la libéralisation du commerce. Ce faisant, les profits des actionnaires ont pris le pas sur les salaires décents de la force de travail. Les impôts sont devenus plus régressifs et leur part dans le revenu national a diminué⁵, tandis que la course mondiale à la baisse de la fiscalité des entreprises limite les investissements dans la protection sociale et des services publics sensés amortir les chocs (voir l’encadré 1.2). Lorsque la pandémie a frappé, près de deux tiers de la main-d’œuvre mondiale (dont 740 millions de femmes) occupaient un emploi informel et n’avaient pas ou peu accès à la protection sociale⁶. Des millions de personnes se sont donc retrouvées sans ressources face à la crise. Les femmes, qui étaient déjà fortement désavantagées en matière d’accès à l’emploi et aux revenus, ont subi de plein fouet les retombées économiques de la pandémie. ONU Femmes estime qu’en conséquence de cette crise, 47 millions de femmes supplémentaires dans le monde seront poussées dans l’extrême pauvreté en 2021, et que les écarts de pauvreté entre les sexes devraient encore se creuser, en particulier chez les femmes et les hommes en âge de procréer⁷.

Une perte massive d’emplois et de revenus touchant principalement les femmes

La crise du COVID-19 a révélé à quel point les gains obtenus par les femmes sur le marché du travail sont limités et fragiles. Avant même la pandémie, les progrès réalisés pour réduire l’écart entre les sexes en termes de taux d’activité étaient au point mort, la ségrégation professionnelle et les écarts salariaux entre les sexes étaient la règle et la majorité des femmes actives dans le monde étaient cantonnées dans des emplois informels et précaires avec peu de droits et de protections⁸. Au début de la pandémie, les femmes ont été parmi les premières à perdre leurs revenus. En 2019 et 2020, les femmes ont perdu plus de 54 millions d’emplois au niveau mondial, soit une perte de 4,2 %, contre 3 % pour les hommes. En 2021, le nombre de femmes occupant un emploi restera inférieur de 13 millions à son niveau de 2019, tandis que le niveau d’emploi des hommes aura rattrapé celui d’avant la pandémie⁹. Dans les 45 pays dans lesquels ONU Femmes a mené des évaluations rapides sensibles au genre, une femme sur cinq a déclaré avoir perdu son emploi pendant la pandémie. Les femmes ayant un partenaire et des enfants étaient plus susceptibles de perdre leurs emplois que leurs homologues masculins¹⁰. Alors que la crise se prolongeait et que les écoles et garderies étaient fermées, de nombreuses femmes ont quitté le marché du travail pour s’occuper des enfants (voir le chapitre 3).

La lenteur de la relance risque de cimenter encore davantage la perception que les femmes sont des travailleuses de seconde catégorie, avec des conséquences potentiellement dévastatrices pour leur autonomie économique à long terme. La situation est particulièrement grave pour les femmes qui sont soumises à des inégalités multiples et croisées. Aux États-Unis, par exemple, les femmes noires représentent la majeure partie des emplois perdus pendant la pandémie en raison d’une combinaison de taux d’emploi élevés pré-pandémie, d’une ségrégation professionnelle dans les secteurs de l’hôtellerie/la restauration et des soins de santé/services sociaux, et de leur surreprésentation dans les professions précaires et faiblement rémunérées¹¹. Dans le monde entier, le personnel domestique, notamment le personnel

domestique migrant, dont la grande majorité sont des femmes, a été particulièrement touché par les pertes d'emplois et la réduction des heures de travail¹². La main-d'œuvre jeune a également été durement touchée, avec des pertes (8,7 %) s'élevant à plus du double de celles de la main-d'œuvre plus âgée (3,7 %). Étant donné que les jeunes femmes étaient deux fois plus susceptibles que les jeunes hommes de n'être ni scolarisées, ni employées, ni en formation avant la pandémie, l'effet néfaste de celle-ci risque d'être profond¹³.

Dans l'ensemble du monde en développement, les femmes occupant un emploi informel se sont retrouvées non seulement confinées, mais aussi privées de leurs moyens de subsistance. Dans douze villes couvertes par une enquête menée par Femmes dans l'emploi informel : globalisation et organisation (WIEGO), la propagation de la pandémie et les restrictions à la mobilité imposées par les gouvernements qui l'ont accompagnée ont empêché près des trois quarts de la main-d'œuvre du secteur informel de travailler en avril 2020¹⁴. Les revenus ont chuté de façon spectaculaire, avec une baisse plus marquée chez les femmes (leurs revenus s'étant établis à 19 % des revenus d'avant le COVID-19) que chez les hommes (25 %)¹⁵. Une fois les restrictions de confinement levées, les revenus des femmes se sont également rétablis plus lentement que ceux des hommes. En juin et juillet 2020, les revenus moyens des hommes s'étaient rétablis à 65 % des revenus d'avant le COVID-19, contre 50 % pour les femmes¹⁶.

Des failles dans les systèmes de protection sociale

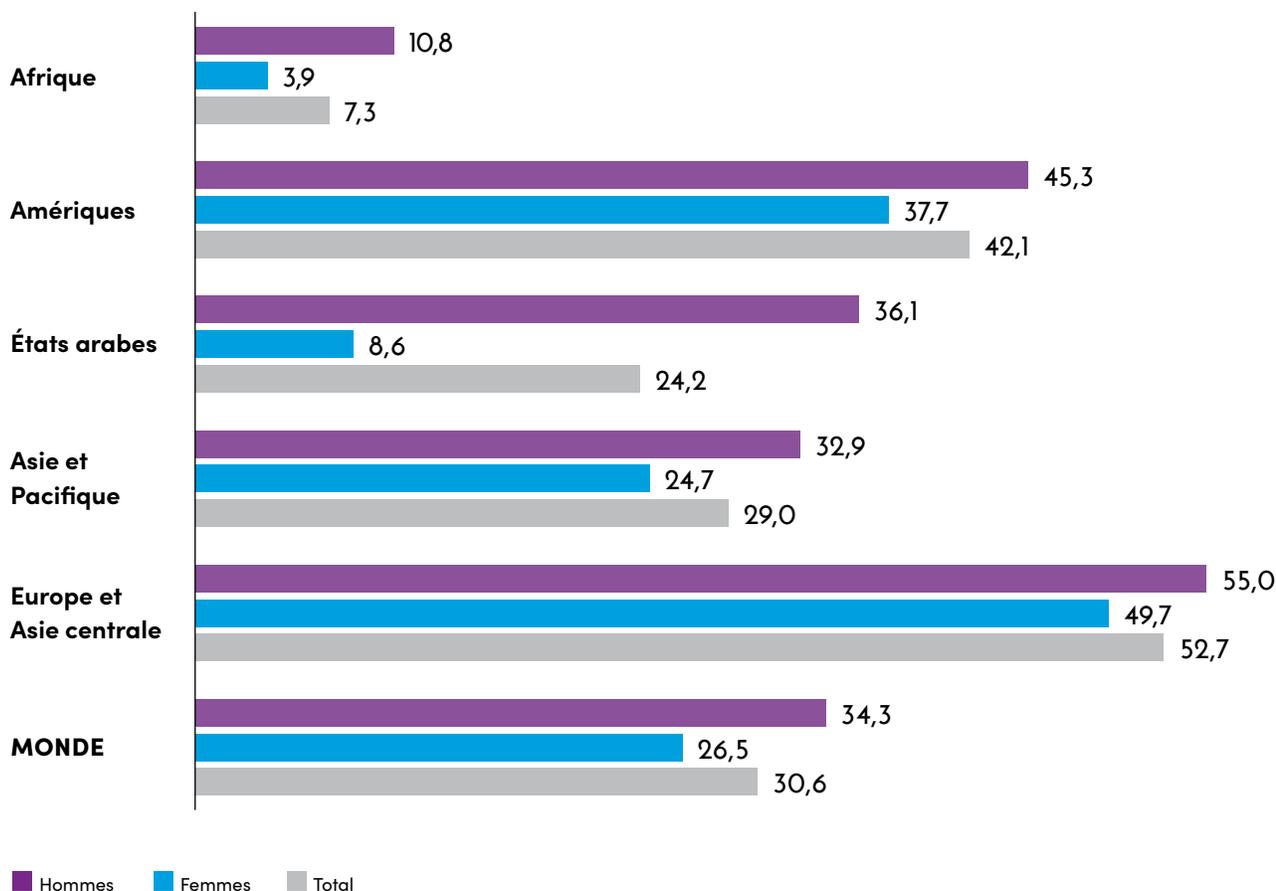
Les inégalités au sein des pays et entre les pays ont également eu des conséquences néfastes sur l'accès à la protection sociale dans un contexte de profonds bouleversements de l'emploi et des moyens de subsistance provoqués par la pandémie, et ont mis en évidence des lacunes qui ont rendu les femmes particulièrement vulnérables. Avant la pandémie, moins d'un tiers de la population mondiale bénéficiait d'une protection sociale complète, c'est-à-dire prévue par la loi dans les huit domaines définis par la Convention n° 102 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant la norme minimum en matière de sécurité sociale (indemnités de maladie, prestations de chômage, de vieillesse, d'accidents du travail, aux familles, de maternité, invalidité et de survivantes et survivants) (voir le graphique 2.1)¹⁷. Les écarts dans la couverture

effective, c'est-à-dire la proportion de femmes et d'hommes bénéficiant de prestations de protection sociale, sont probablement encore plus importants, mais les données ventilées par sexe disponibles sont insuffisantes pour évaluer cet aspect. Les femmes d'Afrique présentaient les taux de couverture juridique les plus faibles (3,9 %), suivies par les femmes des États arabes (8,6 %) – soit moins de la moitié et un peu plus d'un quart, respectivement, de la couverture dont bénéficient les hommes. Cela reflète la surreprésentation des femmes dans le travail informel, en particulier le travail non rémunéré dans les exploitations agricoles et entreprises familiales dans le premier cas, et des taux de participation des femmes au marché du travail plus faibles dans le second.

Dans leur course pour combler ces écarts, les pays disposaient de ressources et de systèmes radicalement différents. D'après les estimations tirées des données administratives, en septembre 2020, environ 18 % des dépenses de relance (soit 790 milliards USD) avaient été consacrées à la protection sociale au niveau mondial. Cependant, les montants par habitant·e ont varié de 695 USD dans les pays à revenu élevé à seulement quatre USD dans les pays à faible revenu¹⁸. Les pays qui disposaient de systèmes de protection sociale reposant sur une assise large ont pu rapidement utiliser et adapter les régimes existants pour étendre la couverture et augmenter les niveaux de protection face à la crise. En Europe, par exemple, les subventions salariales ont compensé plus de la moitié des revenus perdus du fait de la réduction du temps de travail, atténuant ainsi l'augmentation des inégalités¹⁹. En Amérique latine, certains des transferts monétaires les plus importants, notamment au Brésil, ont également contribué à prévenir une augmentation encore plus forte de la pauvreté et ont souvent ciblé les femmes en priorité (voir l'encadré 2.1).

La plupart des pays ont toutefois dû improviser, souvent sous la contrainte et avec plus ou moins de succès. Le manque de préparation des approches de type filet de sécurité, caractérisées par un ciblage précis et des conditionnalités étroitement contrôlées, est apparu très clairement lorsque l'on a constaté que les pays avaient du mal à atteindre les femmes du secteur informel. Cet important « chaînon manquant » comprend un grand nombre de femmes travaillant dans le secteur informel, qui ne sont souvent pas considérées comme suffisamment « pauvres » pour bénéficier de programmes

Graphique 2.1 POURCENTAGE DE LA POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILLER LÉGALEMENT COUVERTE PAR DES SYSTÈMES COMPLETS DE SÉCURITÉ SOCIALE, PAR RÉGION ET PAR SEXE, 2019



Source : OIT (2021e).

Remarques : les agrégats mondiaux et régionaux sont pondérés en fonction de la population en âge de travailler. Les chiffres ne tiennent pas compte de la couverture des soins de santé. La couverture légale désigne la proportion de la population protégée par la loi contre les risques et les imprévus, tels que la maternité, la vieillesse et le chômage. La couverture légale complète désigne la proportion de la population protégée par la loi dans les huit domaines définis par la Convention n° 102 de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

d'aide sociale étroitement ciblés, mais qui n'ont pas la capacité de cotiser régulièrement à l'assurance sociale. En l'absence de revenus de remplacement, ces travailleuses se sont retrouvées confrontées à un choix impossible : laisser leur famille souffrir de la faim ou enfreindre les règles pour mettre de la nourriture sur la table, risquant ainsi la contagion ou des sanctions. Les femmes étaient moins susceptibles de recevoir une aide financière dans 36 des 45 pays étudiés dans le cadre des évaluations rapides sensibles au genre d'ONU Femmes : moins d'une femme sur cinq (17 %) a reçu une aide financière en réponse à la pandémie

de COVID-19, contre 27 % des hommes. Les mères célibataires et les jeunes femmes âgées de 18 à 24 ans étaient particulièrement moins susceptibles que leurs homologues masculins d'avoir reçu une aide financière ou en nature²⁰.

Dans l'ensemble, la plupart des interventions en matière de protection sociale ont été de courte durée par rapport aux difficultés durables causées par la pandémie, et toute attention explicite portée aux dynamiques de genre a été l'exception plutôt que la règle. Comme le montre la base de données du Système de suivi de la sensibilité au genre

des réponses des pays en matière de riposte et de relance au COVID-19 (COVID-19 Global Gender Response Tracker) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'ONU Femmes, sur les 1 700 mesures liées à la protection sociale et au marché du travail prises en réponse à la crise, seules 13 % visaient la sécurité économique des femmes, et 11 % prévoyaient un soutien pour les demandes croissantes en soins non rémunérés (voir également le chapitre 3)²¹. Mais la pandémie a également fait prendre conscience de la nécessité d'une action collective en faveur de l'élargissement de la protection sociale et a déclenché cette action, qui, si elle est soutenue par une solidarité et une coopération mondiale, pourrait engendrer un changement plus durable (voir l'encadré 2.1).

L'aggravation de l'insécurité alimentaire est le signe d'un système mondial défaillant

La perte considérable de revenus et l'accès limité à la protection sociale ont rapidement donné lieu à une insécurité alimentaire croissante. La pandémie a démontré que des centaines de millions de personnes vivaient en permanence au bord de la faim, de la malnutrition et de l'extrême pauvreté, et n'avaient pas les moyens de se procurer de la nourriture en raison des restrictions de mouvement, des interruptions des chaînes d'approvisionnement, des pertes de revenus et des augmentations de prix, même relativement mineures. Avant la pandémie, les femmes étaient déjà 27 % plus exposées que les hommes à une insécurité alimentaire grave, et cet écart devrait continuer à se creuser²². Les femmes sont également souvent chargées de l'approvisionnement en nourriture du ménage et de la préparation des repas. Avec la fermeture des écoles, les programmes d'alimentation scolaire ont été perturbés, ce qui a encore accru la pression exercée sur les familles et la charge pesant sur les femmes. Dans des pays aussi divers que l'Afrique du Sud, l'Inde, le Kazakhstan, le Maroc, le Mexique, le Nigéria, l'Ouganda, le Pakistan, le Paraguay, les Philippines et le Turkménistan, la pandémie a poussé les femmes à se manifester pour réclamer spécifiquement l'accès à des aliments (voir le chapitre 5)²³. Dans les pays du Nord comme du Sud, les organisations dirigées par des femmes ont joué un rôle essentiel dans les opérations de secours, en organisant des livraisons de nourriture et des soupes populaires pour les communautés touchées (Encadré 5.2).

À l'instar de la crise des marchés du travail, la crise alimentaire déclenchée par le COVID-19 est venue s'ajouter

aux insuffisances et inégalités structurelles de longue date des systèmes alimentaires mondiaux, qui ont à leur tour exacerbé celle-ci. Comme le personnel du secteur des soins, celui du secteur de l'alimentation a été essentiel pendant la pandémie, mais a généralement été traité comme une main-d'œuvre sacrifiée, en particulier les personnes racisées et migrantes²⁴. Les moyens de subsistance des responsables de petites exploitations, des personnes migrantes, de la main-d'œuvre saisonnière ainsi que dans le secteur de la vente de denrées alimentaires locales ont été gravement perturbés, conséquence d'un système alimentaire mondial qui, pendant des décennies, a misé sur l'expansion des méthodes agricoles industrielles et du commerce international²⁵.

Les accords internationaux actuels sur l'alimentation – notamment l'Accord sur l'agriculture de 1995 de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – ont servi à protéger les pays puissants et les grandes entreprises en réduisant les protections tarifaires destinées aux petites exploitations agricoles des pays en développement et en permettant aux pays d'Europe et aux États-Unis de subventionner leur agriculture nationale et d'inonder le marché mondial de denrées alimentaires à bas prix²⁶. Les conditions inégales des échanges commerciaux et la dépendance à l'égard des chaînes d'approvisionnement mondiales ont rendu les pays en développement dépendants et vulnérables aux chocs. Au Kenya, par exemple, le secteur horticole, qui représente environ un cinquième des exportations agricoles et dans lequel les travailleuses sont surreprésentées²⁷, a été durement touché par l'effondrement de la demande extérieure au cours des premiers mois de la pandémie, ce qui a entraîné des annulations de contrats, des licenciements massifs et des réductions de salaires pour les travailleuses²⁸. Les chaînes d'approvisionnement régionales ont également été perturbées, les conducteurs et conductrices de camions passant des jours entiers aux postes frontières pour le dépistage du COVID-19, laissant les fruits et légumes pourrir dans leurs remorques, tandis que les prix du marché grimpaient en flèche dans des villes comme Nairobi²⁹.

La vulnérabilité d'autres maillons du système alimentaire, notamment celles et ceux qui travaillent dans la transformation et la distribution, dont la protection des revenus, de la santé et de la sécurité n'a pas été considérée comme prioritaire, est également devenue apparente. Avant la pandémie, le secteur alimentaire se caractérisait déjà par des conditions de travail précaires et dangereuses, des salaires bas, un manque de protection sociale et un

pouvoir de négociation limité. Pendant la pandémie, cette main-d'œuvre s'est retrouvée en première ligne parce qu'elle ne pouvait pas survivre autrement. Des usines de transformation de la viande employant principalement du personnel immigré et migrant ont constitué certains des épicentres de cas de maladie et de décès liés au COVID-19 en Amérique du Nord³⁰. Dans les villes du Sud, les femmes sont souvent les principales vendeuses de nourriture dans les rues et sur les marchés, et elles ont besoin d'utiliser les espaces publics pour assurer leur subsistance³¹. Même dans les cas où ces travailleuses ont été dispensées des

confinements nationaux et locaux, elles ont été confrontées à de fortes baisses de leurs revenus et à des conditions de travail dangereuses, notamment un accès limité aux équipements de protection, aux points d'eau pour se laver les mains et aux désinfectants³².

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière des injustices et des problèmes sous-jacents dans le système alimentaire mondial, qui datent de plusieurs décennies³³ et doivent être traités de toute urgence à mesure que le monde continue à faire face à la pandémie et commence à se reconstruire.

2.2 VISION : RÉIMAGINER LES MOYENS DE SUBSISTANCE DES FEMMES DANS UN MONDE PLUS ÉGALITAIRE

À quoi ressemblerait un avenir différent ? Dans une économie durable et équitable, tout le monde bénéficierait d'un niveau de vie adéquat, les travailleuses et travailleurs partageraient les bénéfices de leur travail à travers des emplois qui régénéreraient l'environnement naturel au lieu de le dégrader (voir le chapitre 4), et les femmes se verraient offrir une voie vers l'autonomisation et l'indépendance économiques grâce à des conditions de travail dignes et des salaires décents. Rien de tout cela ne sera possible si l'on

ne remédie pas aux inégalités omniprésentes au sein des pays et entre les pays qui ont exacerbé la vulnérabilité des populations face aux chocs, érodé les espoirs d'un avenir meilleur et faussé le bon fonctionnement du système politique (voir le chapitre 5). Réimaginer les moyens de subsistance des femmes – leur accès à un travail décent, à une protection sociale et à une alimentation nutritive suffisante – exige une mutation profonde des structures sur lesquelles reposent les économies et les sociétés :

-  **Au lieu d'accepter les inégalités croissantes au sein des pays et entre ceux-ci comme un fait inévitable, une économie durable et équitable chercherait activement à redresser les désavantages économiques qui pèsent sur les femmes et les autres groupes marginalisés, notamment grâce à une fiscalité progressive et à une protection sociale universelle.**
-  **Au lieu de traiter les femmes comme des travailleuses « de seconde catégorie », une économie durable et équitable reconnaîtrait leurs contributions et protégerait leur droit au travail et leurs droits sur le lieu de travail, notamment en veillant à ce que les lieux de travail soient sûrs, sains et exempts de violence, dans l'économie informelle comme dans l'économie formelle.**
-  **Au lieu de privilégier les intérêts des entreprises, des investisseuses et investisseurs et des actionnaires, une économie durable et équitable rééquilibrerait le pouvoir en faveur de celles et ceux qui l'alimentent, notamment les travailleuses, et créerait un environnement propice à l'action collective.**

Pour faire de cette vision une réalité, les gouvernements doivent donner la priorité à la lutte contre les inégalités et suivre la voie qui mène à la relance et à la transformation économiques. Ceci est particulièrement important dans un contexte où, même avant la pandémie, la dégradation de l'environnement,

l'innovation technologique et l'automatisation ainsi que les évolutions démographiques avaient commencé à transformer le travail et les moyens de subsistance, avec des conséquences négatives disproportionnées pour les personnes déjà confrontées à un désavantage socioéconomique important³⁴.

LES LEVIERS CLÉS POUR TRANSFORMER LES MOYENS DE SUBSISTANCE DES FEMMES DANS LA RELANCE POST-COVID-19

FINANCEMENT :
Investir dans des systèmes de protection sociale universels et sensibles au genre.

Une fiscalité progressive et une coopération mondiale sont nécessaires pour financer ces systèmes, qui sont essentiels pour atténuer les risques et les vulnérabilités liées au genre auxquels les femmes sont confrontées, et qui constituent un rempart crucial contre les chocs économiques et environnementaux.

Pour renforcer l'autodétermination dans les systèmes alimentaires des pays du Sud, il faut conclure des accords commerciaux fondés sur la solidarité et la coopération et mettre en place des systèmes alimentaires locaux qui donnent la priorité aux coopératives dirigées par des femmes, à l'agriculture communautaire et aux marchés publics.

Restructurer les systèmes alimentaires mondiaux et locaux en travaillant en **PARTENARIAT** avec les personnes qui les soutiennent.

REDEVABILITÉ :
Veiller à ce que les voix de la main-d'œuvre puissent influencer la relance économique.

Les gouvernements, les syndicats et les employeurs/euses doivent assurer aux organisations de travailleuses et travailleurs du secteur informel un espace pour formuler leurs revendications et garantir leurs droits à un travail décent, à la liberté d'association et à l'action collective.

Pour bâtir une économie inclusive, il est essentiel de combler les lacunes en matière de données, de mettre au point de nouvelles méthodologies et d'intensifier la collecte de données, en particulier sur la protection sociale sensible au genre, de sorte à pouvoir suivre les progrès et établir la redevabilité des décideuses et décideurs.

Consolider les **DONNÉES** ventilées par sexe pour garantir les moyens de subsistance des femmes.

Bâtir une économie centrée sur les personnes en privilégiant l'accès des femmes à un travail décent, à la protection sociale et à l'alimentation

2.3 DONNER LA PRIORITÉ AUX MOYENS DE SUBSISTANCE DES FEMMES DANS LA RELANCE ÉCONOMIQUE

Mettre en place des économies qui soutiennent les moyens de subsistance des femmes prendra du temps, mais les gouvernements doivent dès maintenant mettre à profit leurs stratégies de relance économique pour regagner le terrain perdu pendant la pandémie et poser les bases d'un avenir plus égalitaire et plus équitable. Pour ce faire, il faut recentrer les politiques sur la création d'emplois, en mettant l'accent sur l'économie verte et l'économie des soins (voir les chapitres 3 et 4) ainsi que sur la génération de ressources fiscales (au moyen d'une imposition progressive et d'une coopération mondiale), afin de pouvoir investir dans une protection sociale, des services publics et des systèmes alimentaires universels et sensibles au genre qui permettent aux pays de mieux se préparer à la prochaine grande crise.

LE FINANCEMENT : investir dans des systèmes de protection sociale universels et sensibles au genre

Les politiques de protection sociale, qui fonctionnent en tandem avec les politiques de l'emploi et les politiques fiscales, sont essentielles pour garantir un niveau de vie adéquat en protégeant les personnes contre les chocs tout au long de leur vie. Elles sont également très prometteuses pour faire progresser l'égalité des sexes, mais seulement lorsqu'elles sont conçues dans cet objectif en s'attaquant à l'accès plus limité des femmes à l'emploi et aux ressources économiques, aux responsabilités disproportionnées de celles-ci dans la prestation de soins non rémunérée, aux risques (leur état de santé, qui peut nécessiter des soins plus onéreux, ou les violences domestiques) et aux vulnérabilités (accès limité à l'information et aux structures administratives ou encore normes de genre discriminatoires qui limitent leur mobilité) qui leur sont propres. L'impératif de mettre en place des systèmes de protection sociale solides et équitables devient de plus en plus urgent, le monde devant s'adapter aux effets irréversibles des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement³⁵.

L'élargissement de la protection sociale au secteur informel, en particulier aux femmes qui sont nombreuses au bas de l'échelle du marché du travail (telles que les travailleuses qui participent aux entreprises familiales et

aux exploitations agricoles, les travailleuses domestiques et les ramasseuses de déchets), doit être une priorité. Comme l'a montré la pandémie, ce secteur n'est pas négligeable dans l'économie, mais est au contraire essentiel à son fonctionnement, car il soutient la sécurité alimentaire, collecte les déchets et les matières recyclables et fournit des soins³⁶. Cependant, ces travailleuses et travailleurs n'ont qu'une faible capacité de cotisation et certains groupes n'ont pas d'employeur ou d'employeuse clairement identifiable, c'est notamment le cas pour une part croissante de la main-d'œuvre qui opère dans le modèle économique basé sur le travail à la tâche dans les pays du Nord, ce qui signifie que leur accès à la protection sociale doit être davantage financé par la fiscalité générale ou par des subventions croisées provenant d'autres sources. Avant la pandémie, des progrès significatifs ont été réalisés sur ce modèle en ce qui concerne l'intégration du secteur informel dans des systèmes de sécurité sociale solidaires, notamment au Rwanda, en Thaïlande et au Viet Nam dans le cadre des réformes de la couverture sanitaire universelle, ainsi qu'en Uruguay, où la main-d'œuvre du secteur informel peut accéder à une protection sociale contributive, qui comprend des prestations de maternité, grâce à des cotisations réduites, simplifiées et flexibles³⁷. Bien que bon nombre des mesures d'urgence prises pour faire face au COVID-19 aient été de courte durée et souvent insuffisantes pour répondre aux besoins croissants³⁸, la pandémie a suscité une plus grande prise de conscience chez les responsables politiques et a catalysé l'expérimentation de nouvelles politiques et la formulation de revendications ascendantes en faveur de systèmes de protection sociale plus universels et inclusifs (voir l'encadré 2.1).

Le mode de financement de ces systèmes est une question importante. Dans de nombreux pays, il est possible de mobiliser des ressources supplémentaires au moyen d'une fiscalité progressive, notamment grâce aux impôts sur les sociétés et la fortune. L'Argentine a par exemple introduit un impôt ponctuel ciblant les 12 000 personnes les plus riches du pays (0,02 % de la population) afin d'aider à couvrir les coûts de la réponse au COVID-19, comme les fournitures médicales, les aides aux petites et moyennes entreprises et les politiques de développement social.

Cet impôt varie entre 3,5 % (pour les actifs détenus en Argentine) et 5,3 % (pour les actifs détenus en dehors du pays)³⁹ et, selon des sources officielles, il a déjà permis de collecter 2,4 milliards USD, soit 0,5 % du PIB du pays⁴⁰. Mais pour de nombreux pays à faible revenu, même la mise en œuvre d'un socle de protection sociale de base demandera l'injection de 77,9 milliards USD supplémentaires, soit 15,9 %

du PIB⁴¹ de ces pays – un investissement qui ne peut être financé par la seule mobilisation des ressources nationales et qui exige une action mondiale, dont l'annulation de la dette, des accords fiscaux mondiaux équitables qui garantissent que les sociétés multinationales paient leur juste part et des mesures pour sanctionner les flux financiers internationaux illicites (voir l'encadré 1.2).

Encadré 2.1 UNE PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE ? PRESSIONS ET INNOVATIONS POLITIQUES GÉNÉRÉES PAR LA PANDÉMIE

Pour de nombreux gouvernements dans le monde, la pandémie a été un signal d'alarme. Même ceux qui avaient fait des progrès significatifs en matière d'extension des transferts monétaires non-contributifs aux populations pauvres ont soudainement dû s'empresse d'identifier et d'atteindre les personnes qui se trouvaient au-dessus de leurs seuils de pauvreté pré-pandémiques qui, du jour au lendemain, se sont retrouvées sans emploi ni revenu. Le COVID-19 a ainsi généré des pressions et des innovations politiques qui pourraient constituer la base de systèmes de protection sociale plus universels et prenant davantage en considération les besoins des femmes.

De nombreux gouvernements ont déployé des efforts considérables pour étendre l'aide sociale au secteur informel, en donnant parfois la priorité aux femmes ou aux professions dominées par les femmes. Par exemple, le **Togo** a mis en œuvre un programme de transfert monétaire par téléphone mobile (Novissi) d'une durée de six mois pour la main-d'œuvre du secteur informel. Cette initiative a touché près de 575 000 personnes, dont 65 % de femmes, qui ont en outre bénéficié d'un montant de prestation plus élevé en reconnaissance de leur double travail rémunéré et non rémunéré (soins et travail non domestique)⁴². De même, au **Brésil**, le Congrès a approuvé en mars 2020 un transfert monétaire d'urgence (Auxilio Emergencial) qui a permis de verser des prestations mensuelles à 66 millions de travailleuses et travailleurs du secteur informel – soit près d'un tiers de la population du pays – sur une période de neuf mois. La pression exercée par les mouvements sociaux et les syndicats a abouti à des prestations relativement généreuses (plus de quatre fois le seuil de pauvreté national), et les femmes cheffes de famille ont reçu à ce titre une double prestation⁴³. Auxilio Emergencial a été conçu au départ comme une mesure temporaire, mais a été prolongé à plusieurs reprises et a relancé le débat sur un revenu universel permanent pour l'ensemble de la population (*Renda Cidadã*)⁴⁴.

Dans d'autres pays, la pandémie a suscité des efforts renouvelés pour améliorer la protection de la main-d'œuvre vulnérable face au chômage dans le cadre des régimes d'assurance sociale existants. Au **Chili**, par exemple, où 40 % du personnel domestique a perdu son emploi au cours des premiers mois de la pandémie, après des années de mobilisation des organisations de travailleurs et travailleuses, le Congrès a adopté à l'unanimité, en septembre 2020⁴⁵, une loi incorporant le personnel domestique à l'assurance chômage du pays (*Seguro de Cesantía*). En **Afrique du Sud**, le personnel domestique avait déjà été incorporé au Fonds d'assurance chômage (UIF) en 2003, et les règles de cotisation avaient été adaptées pour tenir compte de la réalité du personnel domestique à temps partiel ayant plusieurs contrats. Cependant, le non-respect généralisé des obligations d'inscription par les personnes employant du personnel domestique avant la pandémie a entraîné des blocages et des retards importants dans le déploiement de cette aide face au COVID-19. En octobre 2020, seulement un peu plus des 60 000 travailleuses et travailleurs domestiques sur le million que compte le pays avaient reçu une aide⁴⁶. Malgré ces déficiences, il semble que la pandémie a favorisé une prise de conscience quant à l'importance de l'assurance chômage – et les organisations de personnel domestique prévoient d'en tirer parti en menant une campagne d'inscription en 2021. Il reste à voir si l'inscription à l'initiative du personnel domestique peut réduire les grandes inégalités existantes dans les relations entre employeurs/euses et employé-es qui ont limité l'efficacité de l'arrangement actuel laissé à l'initiative des premier-ères.

Une économie qui soutient les moyens de subsistance des femmes comprendrait des systèmes de protection sociale universels sensibles au genre, qui sont essentiels pour garantir un niveau de vie adéquat pour toutes et tous ainsi que pour atténuer les risques et les vulnérabilités liées au genre, auxquels sont particulièrement confrontées les femmes. Une protection sociale complète est également un rempart essentiel contre les chocs économiques et environnementaux, dont la fréquence et l'intensité sont en augmentation. Pour s'engager dans une démarche allant au-delà d'un filet de sécurité minimal, il faut prendre des mesures qui renforcent les systèmes d'assurance sociale et étendent la protection sociale non contributive, et dont le financement doit s'appuyer sur une fiscalité progressive et, surtout pour les pays à faible revenu, sur la coopération mondiale.

LES PARTENARIATS : restructurer les systèmes alimentaires mondiaux et locaux en travaillant avec celles et ceux qui les soutiennent

Pour mettre en place des systèmes alimentaires capables de résister aux crises futures et d'atteindre les objectifs interdépendants que sont le soutien aux moyens de subsistance des femmes, la souveraineté alimentaire et la durabilité environnementale, il est nécessaire d'opérer un changement radical. Au lieu d'augmenter la production alimentaire industrielle, comme cela a été le cas lors de crises précédentes, les systèmes alimentaires doivent être restructurés de manière à réduire la dépendance à l'égard de chaînes de valeur longues et souvent coûteuses ainsi qu'à remédier aux inégalités profondément enracinées fondées sur le genre, la classe sociale, la race/l'origine ethnique et à d'autres formes de discrimination. Pour ce faire, il faut créer de nouveaux partenariats qui donnent des moyens d'action aux groupes qui ont été traditionnellement dépossédés du contrôle des systèmes alimentaires, notamment les populations autochtones, et qui renforcent la position des petites exploitations agricoles et du secteur informel de la vente de denrées alimentaires, parmi lesquels les femmes sont souvent surreprésentées. Des systèmes et marchés⁴⁷ alimentaires territorialisés s'orienteraient vers la réalisation du droit à une alimentation culturellement, nutritionnellement et écologiquement appropriée pour toutes les populations, ainsi que vers la réalisation des droits aux terres, aux territoires et aux ressources naturelles et à leur utilisation durable (voir le chapitre 4)⁴⁸.

À l'échelle mondiale, il est urgent de réformer les règles du commerce agricole pour redonner aux pays en développement une marge de manœuvre politique leur permettant d'orienter leur secteur agricole de manière à soutenir la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire le droit des communautés et/ou des États à exercer leur autodétermination en matière de production, de distribution

et de consommation⁴⁹ alimentaires ainsi que de moyens de subsistance locaux⁵⁰. Il convient d'opérer un changement fondamental dans les nouveaux accords commerciaux multilatéraux ou bilatéraux, en s'éloignant d'une orientation qui privilégie exclusivement la croissance économique pour se tourner vers une coopération fondée sur les principes de dignité, d'autosuffisance et de solidarité⁵¹. Les nouveaux accords commerciaux devraient soutenir les pratiques alimentaires qui fonctionnent en harmonie avec la nature, garantir les droits des travailleuses et travailleurs et fournir aux gouvernements les outils nécessaires pour faciliter l'accès des populations à une alimentation diversifiée, notamment aux denrées alimentaires traditionnelles et/ou autochtones⁵².

Aux niveaux régional et national, des partenariats entre l'État, les secteurs de la production et de la vente de denrées alimentaires pourraient renforcer les réseaux alimentaires locaux. Il a été démontré que les petites productions organisées en coopératives, ou qui vendent leurs produits à travers des initiatives de commerce équitable ou par des circuits d'achat socialement responsables ont reçu un meilleur soutien en vue de faire face aux chocs économiques que celles et ceux qui opèrent uniquement par le biais d'intermédiaires sur le marché (voir l'encadré 5.2)⁵³. Avec des ressources adéquates, et en prêtant attention aux inégalités entre les sexes au sein des ménages et des communautés, les modèles coopératifs tels que les groupes d'agricultrices ou l'agroécologie communautaire pourraient également constituer une voie vers des moyens de subsistance résilients et égalitaires (voir le chapitre 4)⁵⁴. Les partenariats commerciaux entre les productrices et producteurs de denrées alimentaires locales et les programmes publics d'achat de denrées alimentaires pour les écoles, les hôpitaux ou les établissements de soins de longue durée constituent un autre levier pour renforcer les chaînes alimentaires locales et soutenir les petites productions (voir les encadrés 2.2 et 5.2)⁵⁵.

Le rôle essentiel de la main-d'œuvre dans les systèmes de distribution alimentaire doit également être mieux soutenu. La majorité de la population mondiale dépend des marchés alimentaires informels pour accéder aux produits de base, aux fruits et aux légumes, en particulier les communautés à faibles revenus qui ont besoin d'acheter des aliments en petites quantités et à des prix plus abordables que ceux proposés par les supermarchés⁵⁶. Certains pays ont pris des mesures pour soutenir le secteur informel de la vente de denrées alimentaires pendant la pandémie en le dispensant

des restrictions de confinement ou en le déclarant expressément secteur essentiel, comme en Afrique du Sud et au Pérou, où les travailleuses et travailleurs dans le secteur de la vente informelle avaient déjà bénéficié d'une reconnaissance officielle avant la pandémie⁵⁷. Ces déclarations formelles n'ont pas empêché la stigmatisation des vendeuses et vendeurs de rue qui auraient pu potentiellement transmettre le virus, et leurs commerces ont été fermés par des officiers de police ou des militaires qui ne connaissaient pas les directives officielles⁵⁸.

Encadré 2.2 DES MARCHÉS PUBLICS SENSIBLES AU GENRE POUR RENFORCER LE COMMERCE ALIMENTAIRE LOCAL

Les opérations de marchés publics qui ciblent des petites productrices de denrées alimentaires offrent une approche sensible au genre pour soutenir les systèmes alimentaires et les moyens de subsistance localisés. Ces programmes peuvent mettre directement les petites productrices en contact avec une source de revenus prévisible et assurer leurs moyens de subsistance en temps de crise, tout en garantissant des aliments frais et nutritifs aux établissements publics, notamment des écoles, des hôpitaux et des établissements de soins, ou aux programmes d'aide alimentaire approvisionnés⁵⁹.

Pour garantir l'accès des femmes aux marchés publics, les gouvernements peuvent établir des quotas ou des critères d'attribution qui donnent aux femmes un statut préférentiel dans le cadre de la sélection. Au **Kenya**, par exemple, le Gouvernement a réservé 30 % des marchés publics aux femmes⁶⁰. Les programmes doivent également utiliser des critères d'admissibilité qui tiennent compte du genre, en reconnaissant par exemple que les femmes peuvent ne pas être considérées comme des cheffes de famille ou ne pas posséder de biens, mais avoir des droits sur des terres agricoles et être productrices d'aliments⁶¹.

Au **Sénégal**, les femmes assurent plus de 80 % de la production agricole et les agricultrices ont été particulièrement touchées par le COVID-19, ce qui a exacerbé la pauvreté et l'insécurité alimentaire⁶². Pour lutter contre ce phénomène, le Ministère sénégalais de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants, en partenariat avec ONU Femmes, a lancé une initiative de marchés publics tenant compte du genre afin de donner la priorité aux agricultrices pour l'achat de céréales destinées au programme de panier alimentaire d'urgence. Dans l'ensemble, le Gouvernement a acheté 231 tonnes de riz et 23 tonnes de céréales à 285 coopératives de femmes et micro, petites et moyennes entreprises détenues par des femmes, ce qui a permis de distribuer des kits alimentaires à 10 000 ménages vulnérables.

Le programme **brésilien Fome Zero** (Zéro faim) comprend un système de marchés publics d'achats de denrées alimentaires bien établi pour l'alimentation scolaire qui a atteint une envergure significative. Ce programme s'approvisionne en produits frais directement auprès de petites exploitations, réduisant ainsi le rôle des intermédiaires afin qu'une plus grande partie du prix du marché revienne aux exploitations locales⁶³. Un quota national de 30 % des achats est réservé aux exploitations familiales et, au sein de cette catégorie, les femmes, les populations autochtones et les personnes d'ascendance africaine sont prioritaires⁶⁴. Les petites exploitations agricoles qui participent au programme font état d'un accès plus fiable aux marchés et aux revenus et d'une sécurité alimentaire accrue pour les ménages et les communautés, ce qui a permis de diversifier les cultures et d'adopter des pratiques de production agroécologiques⁶⁵.

Une économie qui soutient les moyens de subsistance des femmes viserait à garantir le droit universel à l'alimentation grâce à des partenariats avec les femmes qui sont à la base des systèmes alimentaires locaux, comme les petites agricultrices, les productrices et vendeuses de denrées alimentaires locales et les femmes autochtones. Pour renforcer l'autodétermination dans les systèmes alimentaires des pays du Sud et des communautés locales, il faudrait conclure des accords commerciaux fondés sur des principes de solidarité et de coopération et prendre des mesures au niveau infranational pour mettre en place des systèmes alimentaires locaux qui donnent la priorité aux coopératives dirigées par des femmes, à l'agriculture communautaire et aux marchés publics.

LA REDEVABILITÉ : veiller à ce que la voix des travailleuses et travailleurs soit au cœur de la relance économique

Pour garantir une relance axée sur l'emploi, qui corrige les inégalités et soutienne les moyens de subsistance des femmes, il sera essentiel de disposer d'organisations de travailleuses et travailleurs fortes. Pendant la crise de COVID-19, le dialogue social entre les gouvernements, les entreprises et les syndicats s'est avéré efficace pour trouver des solutions pratiques et équitables afin de protéger la santé, de soutenir les emplois et de garantir que les entreprises se maintiennent à flot⁶⁶. Les syndicats ont tendance à privilégier la main-d'œuvre masculine et formelle, mais, dans la durée, ils ont néanmoins constitué une force essentielle pour organiser les travailleuses et travailleurs, négocier leurs droits sur le lieu de travail et veiller à ce qu'elles et ils reçoivent une part équitable des bénéfices générés par leur travail. Ces dernières décennies, l'affaiblissement des syndicats a été l'un des facteurs qui ont contribué à la diminution de la part des revenus du travail, ce qui a entraîné un creusement des inégalités au sein des pays⁶⁷. Pour garantir leur pertinence et leur efficacité futures, les syndicats et l'action collective doivent tenir compte de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs et ne pas se contenter de s'occuper des secteurs formels, qualifiés ou dominés par les hommes.

En réponse au champ d'action étroit de certains syndicats, des organisations de travailleuses et travailleurs du secteur informel sont apparues pour exprimer des demandes collectives. Elles aussi ont été actives dans toute une série de domaines en vue de protéger leurs membres pendant la crise de COVID-19, et ont lancé des initiatives à plus long terme pour étendre les droits du travail. En Thaïlande, par exemple, pendant plus d'une décennie, les organisations

de travailleuses et travailleurs du secteur informel se sont employées à élargir l'application des droits du travail et de la protection sociale à deux millions de femmes travaillant à domicile (voir l'encadré 2.3)⁶⁸. Au cours de la pandémie, la Fédération du travail informel a sensibilisé le public aux effets néfastes de la crise sur ce secteur et a fait pression sur les autorités nationales et locales pour qu'elles prennent des mesures en sa faveur⁶⁹. En conséquence, le Gouvernement a accepté d'augmenter de 40 % les cotisations de sécurité sociale versées par les entreprises pour les travailleuses et travailleurs du secteur informel pendant une période de six mois et a ouvert les centres de réadaptation et de santé, jusqu'alors réservés à la main-d'œuvre formelle, aux travailleuses et travailleurs du secteur informel victimes d'accidents du travail ou de problèmes de santé⁷⁰.

Dans le monde entier, les organisations de personnel domestique ont travaillé sans relâche pour contester leur exclusion des législations nationales sur le travail et pour attirer l'attention sur les formes spécifiques d'exploitation et d'abus auxquelles le personnel domestique est confronté. La Fédération internationale des travailleurs domestiques (FITH) a mené des enquêtes avec des organisations membres au niveau national pour documenter la violence et le harcèlement communément infligés au personnel domestique par celles et ceux qui les emploient ou des membres de leur foyer, des intermédiaires de l'emploi ou des membres de leur propre famille ou ménage. Pour que ces travailleuses et travailleurs puissent demander justice et faire en sorte que celles et ceux qui perpétuent ces violences répondent de leurs actes, il est essentiel d'adopter des législations nationales contre la violence au travail qui incluent le personnel domestique et qui prévoient des mécanismes officiels de dépôt de plainte et des inspections de domiciles privées, ainsi que de mener des campagnes de sensibilisation en matière de droits du travail.

« La pandémie de COVID-19 a mis en lumière les défis auxquels le personnel domestique est confronté – du manque d'accès à la protection sociale et aux soins de santé jusqu'aux conditions de travail dangereuses – ainsi que son immense contribution aux soins de millions de personnes dans le monde. Le personnel domestique mérite les mêmes droits et protections que celui de toute autre profession. »

ELIZABETH TANG, Secrétaire générale de la Fédération internationale des travailleurs domestiques



Les organisations de personnel domestique jouent un rôle essentiel en aidant leurs membres à signaler les cas, et fournissent souvent des services essentiels, par exemple des conseils juridiques et une orientation vers les services gouvernementaux adéquats, lorsqu'ils existent.

Le statut migratoire peut encore compliquer la situation, en particulier si le droit du personnel domestique migrant de séjourner dans le pays est lié spécifiquement à la personne ou la société employeuse. C'est le cas dans certains pays d'Asie occidentale, où, en vertu du système de parrainage (kafala), le personnel domestique ne peut ni entrer dans le pays ni le quitter, ni démissionner d'un emploi ou en changer sans l'autorisation explicite de celle ou celui qui l'emploie⁷¹. Parallèlement à la pression

constante de la société civile, la pandémie a forcé le changement car nombre de personnes migrantes travaillant comme domestiques ont perdu leurs emplois et se sont retrouvées bloquées, dans l'impossibilité de rentrer dans leur pays. Depuis 2020, l'Arabie saoudite, le Liban et le Qatar ont assoupli leurs systèmes de parrainage afin de permettre à la main-d'œuvre migrante, notamment le personnel domestique, de changer d'emploi ou de quitter le pays sans obtenir l'autorisation de celles et ceux qui les emploient⁷². En outre, une nouvelle loi entrée en vigueur au Qatar en mars 2021 prévoit un salaire minimum qui s'applique à toutes les travailleuses et tous les travailleurs de toutes nationalités et de tous secteurs, y compris le personnel domestique, ce qui bénéficiera à plus de 400 000 personnes⁷³.

Encadré 2.3 NOUER DES RELATIONS AVEC LES SYNDICATS POUR ÉTENDRE LES DROITS AUX TRAVAILLEUSES DU SECTEUR INFORMEL

Pour que la relance considère les besoins des femmes, il est essentiel de mettre en place des mécanismes de dialogue social qui incluent les catégories marginalisées de travailleuses.

Au **Burundi**, par exemple, où 98,8 % des femmes travaillent dans l'économie informelle sans presque aucune protection par la législation du travail, quatre fédérations nationales du travail informel dans les secteurs du transport, des services domestiques, de l'alimentation et de la fabrication travaillent en étroite collaboration avec la Confédération des syndicats du Burundi (COSYBU) depuis 2011. Ensemble, elles ont signé une charte nationale tripartite sur le dialogue social qui inclut la main-d'œuvre informelle au même titre que celle du secteur formel, en veillant à ce qu'elle soit représentée dans les processus de négociation collective et intégrée aux régimes de protection sociale. Pour s'acquitter efficacement de ce rôle officiel, les quatre fédérations ont augmenté le nombre de leurs membres, créé des unités consacrées à la représentation des travailleuses et œuvré en faveur du leadership des femmes. Ces actions ont conduit à une augmentation significative du taux de syndicalisation parmi les femmes et les hommes du secteur informel, qui a presque triplé, passant de 32 000 en 2013 à environ 90 000 en 2018⁷⁴. D'autres initiatives sont nécessaires pour atteindre les travailleuses et travailleurs qui participent aux activités d'entreprises ou d'exploitations agricoles familiales, principalement des femmes.

En **Thaïlande**, l'association HomeNet Thaïland, un réseau de productrices et producteurs à domicile et d'organisations non gouvernementales (ONG), avec le soutien de WIEGO, un réseau transnational d'organisations de travailleuses et travailleurs du secteur informel, a fait campagne pendant plus de dix ans pour faire adopter la loi sur la protection du personnel domestique en 2010, qui a entériné de nouvelles protections pour ce secteur à prédominance féminine. Cette loi exige des salaires équitables et égaux pour les personnes qui travaillent à domicile et impose des contrats et des normes de santé et de sécurité sur le lieu de travail, renforçant ainsi la protection d'environ deux millions de travailleuses à domicile du secteur de l'industrie⁷⁵. Elle a également créé un Comité pour la protection des personnes qui travaillent à domicile, au sein duquel doivent siéger des femmes et des hommes, lequel permet d'accéder à la justice en cas de conflit de travail. En 2016, HomeNet Thaïland a contribué à la création de la Fédération du secteur informel de Thaïlande, qui couvre plus de 20 000 travailleuses et travailleurs et rassemble un plus large éventail de secteurs, notamment le travail domestique, le commerce sur les marchés et la vente de rue. La main-d'œuvre informelle n'étant toujours pas représentée au sein des commissions tripartites, les organisations de travailleuses et travailleurs du secteur informel collaborent avec les syndicats dans divers domaines, notamment en faisant pression pour l'accès aux services de garde d'enfants et pour des allocations universelles pour enfant à charge⁷⁶.

Outre la mise en place de leurs propres organisations, les travailleuses et travailleurs ont forgé des alliances avec les syndicats du secteur formel pour combler l'écart qui existe entre ces deux catégories de main-d'œuvre⁷⁷. Ces dernières années, les organisations de travailleuses et travailleurs et les organisations patronales de pays comme le Burundi, l'Ouganda, le Togo et le Zimbabwe – où plus de 95 % des femmes sont employées dans l'économie informelle – ont progressé s'agissant de l'affiliation de la

main-d'œuvre informelle et de la représentation de ses intérêts dans les négociations tripartites officielles, en vue d'améliorer leurs conditions de travail⁷⁸. Par exemple, au Togo, les organisations de travailleuses et travailleurs du secteur informel et les syndicats ont créé, en 2018, le Comité technique intersyndical pour l'économie informelle, et ont collaboré à l'organisation d'une campagne fructueuse qui visait à étendre le droit à la sécurité sociale à la main-d'œuvre informelle⁷⁹.

Une économie qui soutient les moyens de subsistance des femmes garantirait que la voix de toutes les travailleuses et tous les travailleurs puisse influencer les politiques qui façonnent leurs vies professionnelles. Pour cela, les gouvernements, les syndicats, les personnes et sociétés employeuses doivent agir pour soutenir les organisations de travailleuses et travailleurs du secteur informel, qui représentent les intérêts de millions de travailleuses marginalisées, ainsi que pour déterminer les institutions et les mécanismes qui permettront de garantir leurs droits à des conditions de travail décentes, à la protection sociale, à la représentation syndicale et à l'action collective.

LES PARAMÈTRES DE MESURE : consolider les données ventilées par sexe sur la qualité de l'emploi et la protection sociale

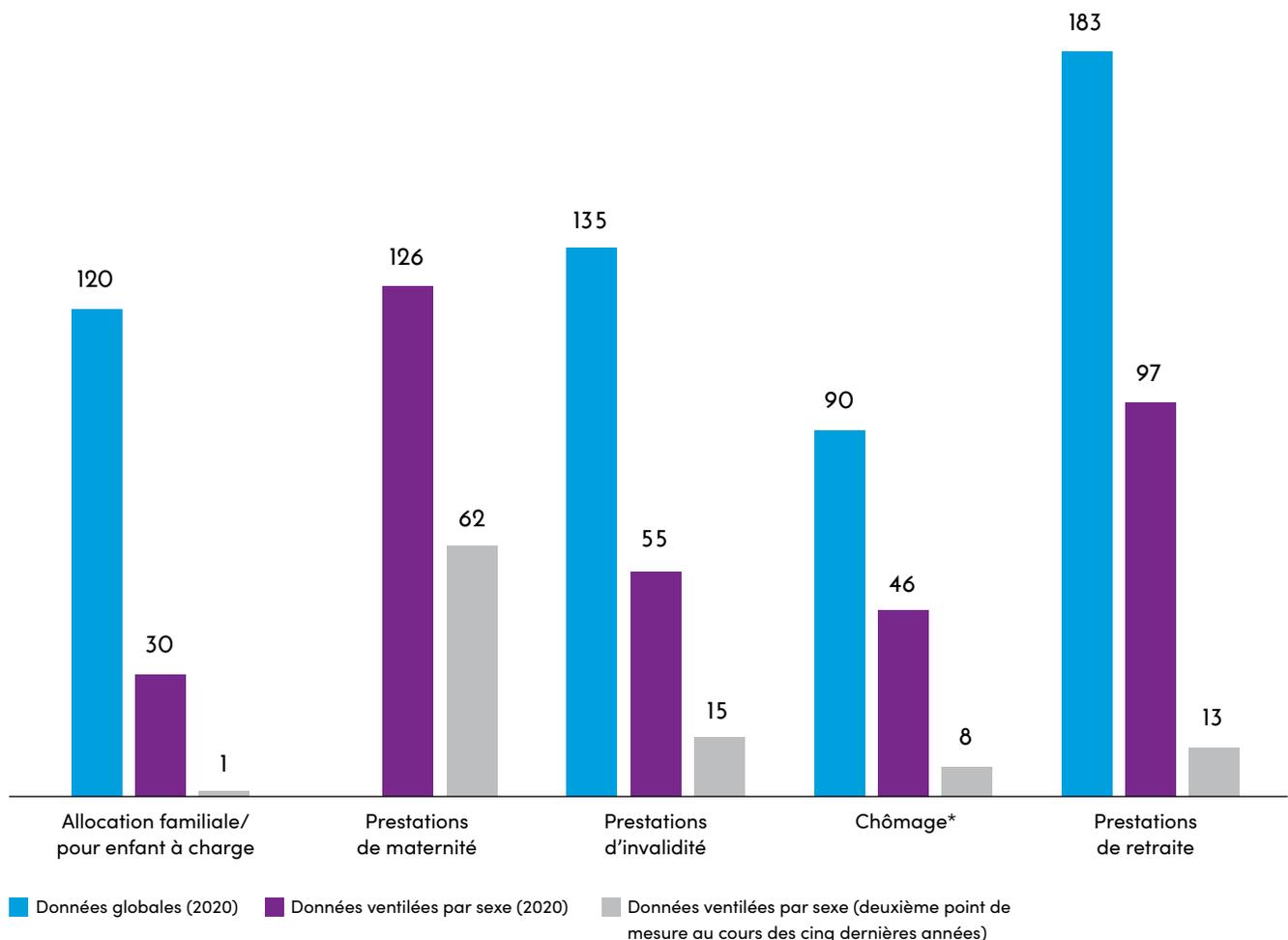
Les données sur la participation des femmes au marché du travail se sont énormément améliorées au cours des deux dernières décennies, et l'on dispose désormais de nombreuses données ventilées par sexe sur les taux d'emploi et de chômage⁸⁰. Une ventilation plus poussée, notamment en fonction de l'état matrimonial et de la présence de jeunes enfants, a permis de mieux comprendre les dynamiques de genre dans le cadre du travail rémunéré et non rémunéré (voir également le chapitre 3)⁸¹. Il reste toujours plus difficile d'évaluer si l'accès à l'emploi garantit des moyens de subsistance aux femmes, comme des salaires adéquats, l'accès à la protection sociale et la sécurité alimentaire. Malgré d'importants progrès, un peu plus d'un tiers seulement des pays (68) ont communiqué des données ventilées par sexe sur la proportion d'emplois informels dans l'emploi non agricole en 2020⁸². De même, peu de pays communiquent des données sur la rémunération horaire moyenne par sexe, et ceux qui le font ont tendance à exclure complètement l'économie informelle. En outre, on ne dispose de pratiquement aucune donnée sur les

revenus des femmes et des hommes provenant de petites exploitations agricoles (indicateur 2.3.2 des Objectifs de développement durable), un secteur où les femmes, bien qu'étant comptabilisées comme employées, travaillent souvent comme aides familiales non rémunérées.

Les données ventilées par sexe sur la couverture effective de la protection sociale restent également insuffisantes. Les données sur la proportion de femmes et d'hommes couverte par au moins une prestation de protection sociale ne sont actuellement disponibles que pour 17 des 193 États Membres de l'ONU⁸³. La disponibilité des données varie également beaucoup selon les types de prestation (voir le graphique 2.2). Cependant, même dans les domaines pour lesquels on dispose globalement de données, comme les pensions, la ventilation par sexe n'est opérée que par la moitié environ des 183 pays disposant de données, et si l'on cherche un deuxième point de mesure au cours des cinq dernières années, ce qui est nécessaire pour évaluer les progrès dans le temps, le nombre de données ventilées par sexe disponibles diminue encore davantage. Dans le domaine des prestations de maternité, par exemple, environ deux tiers des pays disposent de données sur la couverture en 2020, mais moins de la moitié d'entre eux ont fourni un deuxième point de mesure au cours des cinq dernières années⁸⁴.

Une économie qui soutient les moyens de subsistance des femmes n'est possible que si les lacunes en matière de données et d'informations concrètes sont comblées, de sorte à pouvoir suivre les progrès et établir la redevabilité des décideuses et décideurs. Une analyse innovante des ensembles de données existants a offert de nouvelles perspectives sur la position des femmes sur les marchés du travail, et la disponibilité de données ventilées par sexe sur l'emploi informel s'est améliorée, mais il reste encore beaucoup à faire, notamment en matière de rémunération. En outre, les données sur la protection sociale font particulièrement défaut, ce qui exige de nouvelles méthodologies et de nouvelles collectes de données afin de mettre en place des systèmes sensibles au genre pour l'avenir.

Graphique 2.2 NOMBRE DE PAYS DISPOSANT DE DONNÉES SUR LA COUVERTURE DE PROTECTION SOCIALE (SUR 193), PAR TYPE DE PRESTATION

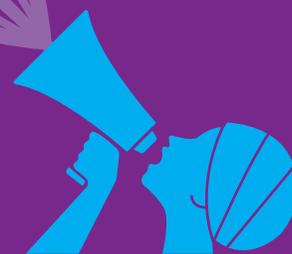


Source : calculs d'ONU Femmes basés sur les chiffres de la Division de la statistique pour 2021.

Remarques : * 83 pays n'ont fourni aucune donnée sur la couverture, car ils ne disposaient pas de programme officiel de protection contre le chômage. La couverture effective désigne la proportion de la population qui reçoit une prestation de protection sociale ou qui contribue activement à un régime de sécurité sociale.

3

PLACER LES SOINS AU CENTRE D'UNE ÉCONOMIE DURABLE ET ÉQUITABLE



Comme peu de crises avant elle, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance mais aussi la fragilité de l'économie des soins. Alors que les activités commerciales ont marqué un temps d'arrêt, les activités de soins rémunérées et non rémunérées ont augmenté en intensité et en importance. Tout à coup, le travail ordinairement dévalué par les marchés et insuffisamment soutenu par les gouvernements a été considéré comme essentiel¹. L'étendue réelle de ce que représente le travail non rémunéré et sous-payé des

femmes dans l'économie des soins a également été révélée comme jamais auparavant. La pandémie de COVID-19 a certes poussé les dispositifs de soins jusqu'à leur point de rupture, mais ceux-ci étaient déjà lacunaires, fragiles et marqués par des inégalités avant la pandémie². Les enseignements tirés de la pandémie en cours peuvent donc contribuer à un changement radical attendu depuis longtemps, qui mènera à la reconnaissance de la place centrale des soins dans les économies et les sociétés.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS DU COVID-19 : L'ÉCONOMIE DES SOINS EN ÉTAT DE CRISE

Les services de soins rémunérés sont reconnus comme essentiels, mais les risques pour la santé et les pénalisations économiques persistent

Au niveau mondial, les **femmes représentent**



du **personnel de santé** et, dans la plupart des régions, jusqu'à



du personnel infirmier et des services sociaux.

Dans les 11 pays qui disposent de données ventilées par sexe, les femmes représentent



des cas confirmés de COVID-19 parmi le personnel de santé.

Aux États-Unis, le personnel essentiel chargé des services de soins gagnait

↓ 18 % de moins

que le reste de la main-d'œuvre considérée comme essentielle pendant la pandémie.

Les pays d'Afrique subsaharienne dépendent de plus de

900 000

relais de santé communautaires pour soutenir leurs systèmes de santé fragiles.



Plus de deux tiers de ce personnel de première ligne sont des femmes.

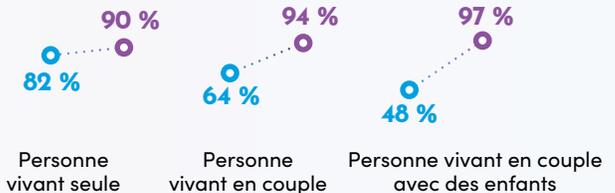


86 % n'ont pas de rémunération.

Les soins non rémunérés sont essentiels mais négligés, et les femmes en paient le prix

Même avant la pandémie, avoir des enfants réduisait le **taux d'activité** des femmes et leurs revenus, alors que c'était l'inverse pour les hommes.

Taux d'activité par mode de vie ● Femmes ● Hommes



Les données fournies par 16 pays indiquent que les femmes se sont occupées des enfants

29 % de plus

par semaine que les hommes pendant la pandémie.

Ménages à faible revenu



Ménages à revenu plus élevé

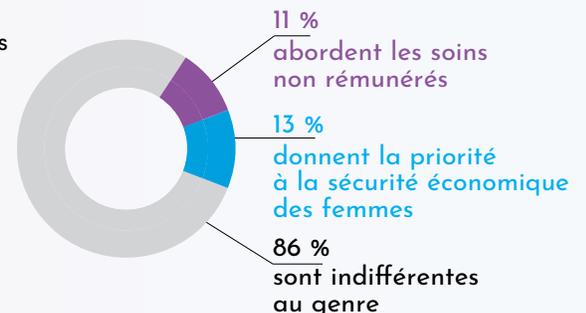


En Allemagne, les mères étaient nettement plus susceptibles que les pères de réduire leurs heures de travail rémunéré en raison de contraintes liées à la garde d'enfants au début de la pandémie. **Les femmes des ménages à faible revenu ont subi les réductions les plus importantes.**

Seul **1 pays sur 10**

mentionne le genre dans ses directives sur la protection du personnel de santé.

Au niveau mondial, sur les **1 700 mesures liées à la protection sociale et au marché du travail** prises en réponse à la pandémie :



Le soutien au secteur des soins a été insuffisant et souvent indifférent au genre

En Afrique du Sud

99 % des prestataires de services de garde d'enfants ont cessé de recevoir les paiements des parents dès le début du confinement

83 % n'ont pas été en mesure de payer l'intégralité des salaires du personnel dès avril 2020

68 % craignaient de ne pas pouvoir rouvrir leurs portes

3.1 TIRER LES ENSEIGNEMENTS DU COVID-19

Les soins sont essentiels mais négligés, et les femmes en paient le prix

La pandémie de COVID-19 a clairement mis en évidence les déficits et les inégalités en matière d'accès aux soins et de prestation de soins qui étaient restés dissimulés pendant des décennies. Tandis que même les systèmes de santé les mieux préparés avaient du mal à faire face au déferlement des cas de COVID-19, les pays qui souffraient déjà d'infrastructures inadéquates et d'un manque de personnel en raison d'un sous-financement persistant ou d'une réduction récente des effectifs ont été confrontés à une conjonction fatale, avec de lourdes conséquences pour le personnel du secteur de la santé. Au niveau mondial, les femmes représentent 70 % du personnel de santé et, dans la plupart des régions, plus de 80 % du personnel infirmier et des services sociaux, des rôles qui impliquent un contact prolongé avec des personnes malades et entraînent des taux d'infection plus élevés parmi ce personnel³. Le caractère intersectionnel des hiérarchies raciales et de genre dans le secteur de la santé a souvent exacerbé les risques pour la santé et la sécurité. Au Brésil, par exemple, la majorité des relais de santé communautaires sont des femmes noires, alors que les femmes blanches sont surreprésentées parmi le personnel infirmier et que la plupart des médecins sont des hommes blancs⁴. Pendant la pandémie, les relais de santé communautaires ont signalé des taux d'accès aux équipements de protection individuelle (EPI), aux tests COVID-19, à la formation et à un encadrement bien plus faibles que ceux déclarés par les médecins⁵.

Personnel soignant : la reconnaissance sociale augmente, mais les pénalisations économiques persistent

Le fait que le personnel de santé et des soins ait été déclaré main-d'œuvre essentielle et qu'on lui ait demandé de mettre sa vie en danger pour des salaires comparativement faibles a mis en évidence la profonde contradiction qui existe entre la valeur sociale du travail de soins et la récompense personnelle et pécuniaire⁶. Aux États-Unis, on a constaté que le personnel essentiel du secteur des soins (santé, éducation et services sociaux) gagnait 18 % de moins que le reste de la main-d'œuvre essentielle (maintien de l'ordre, transports et commerce de détail)⁷. Dans de nombreux pays à faible

revenu, il n'est pas rare que les relais de santé et de garde d'enfants communautaires ne reçoivent qu'une allocation minimale, voire rien du tout. L'insuffisance des salaires a été aggravée par le fait que le personnel soignant est moins susceptible de recevoir une prime de risque, alors même que son exposition au COVID-19 était plus fréquente et plus directe que dans le cas d'autres catégories de personnels essentiels. Les pénalisations associées à la prestation de soins ne se limitent pas au cas des États-Unis ni au contexte de la pandémie. Les chercheuses et chercheurs les ont documentés dans différents pays et ont fait valoir que les caractéristiques distinctives de la prestation de soins (motivation intrinsèque, aptitudes affectives, travail en équipe et externalités positives dont le prix est difficile à évaluer) contribuent à l'incapacité des marchés d'attribuer une valeur adéquate à ce travail⁸.

Services de soins : des carences de longue date qui augmentent la vulnérabilité aux chocs

Dans la phase initiale de la pandémie, l'attention s'est concentrée sur les services de santé, mais les écarts existants dans d'autres secteurs de l'économie des soins sont également devenus douloureusement évidents lorsque le virus a fait rage dans les maisons de retraite en Europe et en Amérique du Nord, avec des répercussions disproportionnées sur la vie des résidentes et résidents et du personnel⁹. Au Canada, les personnes résidant dans des maisons de retraite ont représenté plus des deux tiers des décès liés¹⁰ au COVID-19, une tendance attribuée en partie aux déficits d'infrastructure de longue date et aux mauvaises conditions de travail ainsi qu'au manque de surveillance et de redevabilité des établissements privés à but lucratif dans le secteur des soins de longue durée, ces derniers ayant enregistré des taux de décès plus élevés que les établissements à but non-lucratif et municipaux¹¹. La hiérarchie entre « guérison » et « soins » en raison du genre, de la classe sociale et de la race a également contribué à ce que les unités de soins intensifs soient favorisées en termes de financement et de fourniture d'EPI par rapport au secteur des soins de longue durée, qui a souffert d'une pénurie des deux¹².

Dans de nombreux pays, la pandémie a également poussé à bout le secteur de la garde d'enfants déjà

fragile en raison d'un financement public insuffisant et d'une dépendance disproportionnée à l'égard des frais incombant aux parents. La faiblesse de la structure institutionnelle des services de garde d'enfants dans beaucoup de pays a rendu ces services très vulnérables au choc provoqué par les fermetures liées à la santé publique, avec des conséquences néfastes pour le personnel de ce secteur et des effets potentiellement durables sur la disponibilité des services de garde d'enfants et sur l'accès à ces services. En Afrique du Sud, par exemple, selon une enquête menée en avril 2020, 99 % des prestataires de services de garde d'enfants ont cessé de recevoir les frais normalement payés par les parents dès le début du confinement. 83 % n'ont donc pas pu payer l'intégralité des salaires des membres de leur personnel (majoritairement des femmes), dont seulement 35 % bénéficiaient d'une inscription à l'assurance chômage, 96 % n'ont pas été en mesure de faire face à leurs dépenses de fonctionnement, et 68 % craignaient de ne pas pouvoir rouvrir leurs portes¹³. Au Royaume-Uni également, on craint que la pandémie ne fasse disparaître une proportion importante des prestataires de services de garde d'enfants, ce qui aurait des répercussions négatives sur la relance économique et la capacité des femmes à (ré)intégrer le marché du travail¹⁴.

Soins non rémunérés au sein des familles et des communautés : les femmes répondent présentes mais manquent de soutien

Alors que la pandémie mettait à rude épreuve les services publics et créait d'importantes difficultés économiques, le travail non rémunéré des femmes au sein des familles et des communautés a fait office, une fois de plus, d'amortisseur de choc. Avec la fermeture des écoles, des crèches et des garderies, les familles ont assisté à un transfert massif des responsabilités en matière de garde d'enfants vers le foyer. D'autres modalités de garde d'enfants, telles que la garde par les grands-parents, sur lesquelles de nombreux parents qui travaillent comptent « en temps normal », ont également été perturbées, car les familles ont réagi aux consignes de confinement et ont cherché à protéger les personnes âgées contre les risques de contagion¹⁵.

Les femmes comme les hommes ont augmenté leur charge de travail non rémunéré, mais les femmes continuent à assumer la majeure partie des soins et du travail domestique non rémunérés.

Dans 45 pays étudiés dans le cadre des évaluations rapides sensibles au genre d'ONU Femmes, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de signaler une augmentation des responsabilités liées à la garde des enfants¹⁶. Dans un sous-ensemble de 16 pays, les femmes ont signalé consacrer en moyenne 31 heures par semaine uniquement à la garde d'enfants, contre 24 heures pour les hommes¹⁷. Avec des exigences accrues en matière d'hygiène et davantage de personnes à la maison 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, les tâches domestiques ont également augmenté, et beaucoup plus de femmes que d'hommes ont signalé une augmentation du temps consacré au ménage et à la cuisine que les hommes. Ces tâches sont particulièrement ardues dans les pays à faible revenu, où l'accès aux services de base, tels que l'eau courante et l'électricité, fait défaut. Les organisations communautaires sont également intervenues pour combler les lacunes causées par la lenteur et l'insuffisance des mesures gouvernementales ; elles ont coordonné l'aide alimentaire et la fourniture d'EPI, organisé la garde collective des enfants, distribué des kits de santé reproductive et d'hygiène et apporté un soutien psychosocial aux survivantes de violences¹⁸.

Les soins non rémunérés au sein des familles et des communautés n'étant pas considérés comme relevant du domaine de la production, l'augmentation de ces soins n'a peut-être pas eu d'effet sur les fluctuations du produit intérieur brut (PIB), mais elle a indéniablement créé une « valeur ajoutée » en stabilisant la consommation des ménages. Le fait que ce travail soit fourni gratuitement ne signifie pas qu'il n'a aucun coût. Pendant la pandémie, ces coûts ont été inégalement supportés par les ménages, les femmes et les filles ayant payé un prix disproportionné en termes de sécurité économique, de santé et de bien-être. Dans la plupart des pays pour lesquels des données sont disponibles, les femmes sont nettement plus susceptibles que les hommes de signaler une augmentation de l'anxiété, du stress et de la dépression depuis le début de la pandémie. Dans la région Asie-Pacifique, par exemple, 66 % des femmes ont signalé que la pandémie de COVID-19 avait eu des effets sur leur santé mentale, contre 58 % des hommes¹⁹.

Pendant ce temps, les réponses adoptées au niveau politique ont largement ignoré l'économie des soins. Les données collectées par ONU Femmes et le PNUD pour alimenter la base de données du Système de suivi de la sensibilité au genre des réponses des pays en matière

de riposte et de relance au COVID-19 (COVID-19 Global Gender Response Tracker) montrent que sur un total de plus de 1 700 mesures liées à la protection sociale et au marché du travail, 11 % seulement s'attaquent au problème des soins non rémunérés au moyen de dispositions telles que des congés familiaux prolongés, une réduction ou une flexibilisation du temps de travail, des compensations pour les fermetures d'écoles et de garderies, des services de garde d'enfants d'urgence pour la main-d'œuvre

essentielle et un soutien aux établissements de soins de longue durée ou aux services de soins à domicile pour les personnes âgées et les personnes handicapées²⁰. En outre, la plupart des mesures liées aux soins se concentrent dans les pays riches d'Europe et d'Amérique du Nord, tandis qu'une grande partie des pays en développement ne rapportent aucune mesure visant à soutenir les soins non rémunérés.

3.2 VISION : FAIRE DES SOINS UN BIEN PUBLIC

À quoi ressemblerait un avenir différent ? Dans une économie durable et équitable, les soins ne seraient pas réduits à une marchandise, à un choix personnel ou à une obligation familiale. Des soins de qualité créent²¹, renforcent et entretiennent les capacités humaines, et génèrent ainsi des bienfaits qui ne concernent pas seulement l'unique bénéficiaire de ces soins, mais qui s'étendent à l'ensemble des sociétés et à l'avenir. Mais nombre de ces bienfaits sont intangibles et difficiles à mesurer. Il est difficile d'évaluer le coût de la préservation de la vie et l'amélioration du bien-être, de faire payer l'empathie dans les relations entre le personnel soignant et la patientèle, de quantifier la dignité d'une personne âgée ou handicapée qui reçoit des soins de qualité, ou d'éviter de minimiser l'importance des investissements faits aujourd'hui dans les capacités des enfants parce

que leurs avantages économiques reviendront en grande partie aux générations futures. En d'autres termes, les soins présentent les principales caractéristiques d'un bien public. Traiter les soins comme une marchandise peut faire baisser l'offre et la demande, ce qui entraîne des résultats sociaux et économiques sous-optimaux. Cela dilue en outre la surveillance et la redevabilité, et prive le personnel rémunéré du secteur des soins, les personnes chargées des soins non rémunérés et celles qui ont d'importants besoins en matière de soins de la possibilité de chercher à améliorer les dispositifs de soins ou à obtenir réparation lorsque ces dispositifs sont défectueux.

Pour surmonter ces difficultés, les changements suivants sont nécessaires :

-  **Au lieu d'être considérée comme allant de soi, la contribution de la prestation de soins au développement économique, à la cohésion sociale et aux capacités humaines doit être reconnue et prise en compte dans l'élaboration des politiques économiques et sociales.**
-  **Au lieu de profiter gratuitement du travail non rémunéré et sous-payé des femmes, la société dans son ensemble doit assumer collectivement les coûts de la prestation de soins, notamment en finançant et en fournissant des services publics de qualité, des infrastructures permettant de gagner du temps et une protection sociale. Le personnel soignant rémunéré doit bénéficier d'un environnement de travail sûr et stimulant ainsi que d'un salaire égal pour un travail de valeur égale, cette valeur devant être redéfinie de manière à non seulement inclure la rétribution basée sur le marché, mais aussi à prendre en compte les contributions sociales de la prestation de soins.**
-  **Au lieu de faire des choix politiques dans le cadre d'un vide technocratique, les responsables politiques doivent activement chercher conseil auprès des personnes qui sont les plus touchées par les carences existant dans le domaine des soins, notamment celles qui ont besoin de soins et celles qui les fournissent régulièrement.**

Pour que cette vision devienne réalité, les gouvernements doivent tirer parti de ce moment de crise pour passer de stratégies « mesquines » de soins mal rémunérés et de

mauvaise qualité à des stratégies « ambitieuses » d'une relance axée sur les soins²².

3.3 LES LEVIERS : CHOISIR LA VOIE AMBITIEUSE VERS UNE RELANCE AXÉE SUR LES SOINS

Une économie qui accorde une place centrale aux soins ne se construit pas du jour au lendemain, mais les gouvernements doivent activer des leviers clés dès maintenant, dans le cadre des efforts déployés pour surmonter la pandémie et des stratégies de relance économique, afin d'orienter leurs économies vers une voie ambitieuse qui donne la priorité à des soins de qualité et au soutien des personnes chargées des soins, en faisant de la prestation de soins un bien public²³.

LE FINANCEMENT : les dépenses publiques de soins en tant qu'investissements dans l'infrastructure sociale

Si la prestation de soins permet aux économies et aux sociétés de prospérer, les dépenses publiques qui rendent possibles l'offre suffisante et la qualité adéquate de ce service doivent alors être considérées comme un investissement productif, à l'instar des dépenses consacrées aux chemins de fer, aux ports et aux ponts qui rendent possibles les activités commerciales. Le renforcement des services publics de soins doit aller de pair avec des mesures visant à concilier sécurité

économique et soins non rémunérés pour les familles, notamment au moyen d'allocations universelles pour enfant à charge, de congés parentaux et d'une réduction des pénalisations économiques associées au travail à temps partiel.

Dans certains pays, les enseignements tirés de la pandémie ont ouvert la voie à l'intégration de ces idées dans l'élaboration des politiques. Le Canada et les États-Unis ont annoncé des plans d'investissement majeurs dans l'économie des soins dans le cadre de leurs stratégies de relance économique, qui visent à augmenter les services de garde d'enfants abordables, à consolider les services de soins de longue durée et à améliorer les conditions de travail et les salaires du personnel soignant, dont la majorité sont des femmes migrantes et des femmes de couleur. Reprenant une idée féministe de longue date, les deux Gouvernements ont présenté ces initiatives comme des investissements publics dans des « infrastructures sociales essentielles », indispensables pour relancer et assurer une croissance économique durable (voir l'encadré 3.1)²⁴.

Encadré 3.1 LES INVESTISSEMENTS DU CANADA DANS LE SECTEUR DES SOINS COMME PILIER ESSENTIEL DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE

Le **budget du Canada** pour l'année 2021 reconnaît que les femmes et l'économie des soins sont essentielles à la relance économique²⁵. La création d'un système national de garde d'enfants abordable est l'une des pierres angulaires du budget, avec un engagement de 30 milliards CAD sur cinq ans. Grâce à ces investissements, le Gouvernement entend réduire de moitié les frais de garde d'enfants incombant aux familles d'ici 2022 et instaurer un tarif journalier de 10 CAD d'ici 2026. Des allocations spécifiques sont prévues pour améliorer la qualité et l'accessibilité des services, notamment pour les enfants en situation de handicap et les familles des communautés autochtones. Selon les estimations, la mise en place d'un système universel de garde d'enfants pourrait créer plus de 300 000 emplois au cours de la prochaine décennie et permettre à 725 000 femmes de rejoindre la population active. L'effet combiné de ces mesures permettrait d'augmenter les recettes publiques de 17 à 29 milliards CAD par an²⁶.

Si les moyens accordés aux soins de longue durée pour les personnes âgées et les personnes handicapées sont moins ambitieux, le Gouvernement a néanmoins alloué trois milliards CAD sur cinq ans pour aider les provinces et les territoires à se conformer aux normes relatives aux soins de longue durée²⁷. Il s'est également engagé à mettre en place un salaire minimum fédéral de 15 CAD et à travailler avec les syndicats pour améliorer le recrutement, la rétention et les options d'épargne-retraite du personnel à faible revenu dans ce secteur.

Ce cadre d'action remet en question les théories et prescriptions macroéconomiques classiques, qui associent l'investissement aux seules entreprises privées, et souligne le rôle essentiel que jouent l'État et les ménages dans le maintien de la capacité productive de l'économie sur le long terme. Pourtant, dans la plupart des pays, les dépenses publiques consacrées à la protection sociale, à l'éducation, à la santé, à la garde d'enfants et aux services de soins de longue durée restent classées comme des dépenses de consommation dans la comptabilité macroéconomique, ce qui rend ces secteurs particulièrement vulnérables aux coupes budgétaires lorsque les recettes viennent à manquer. Bien qu'il existe des solutions, cela risque bel et bien de se produire à nouveau dans le contexte actuel, car les pays ont accumulé d'énormes niveaux de dette (voir l'encadré 1.2)²⁸.

Continuer sur cette voie serait extrêmement dommageable. Ce serait également une occasion manquée d'assurer une relance durable, étant donné les effets multiplicateurs majeurs qu'ont les investissements publics dans les services de soins, notamment la santé, les services de garde d'enfants et les soins de longue durée, sur l'économie. Une simulation récente réalisée pour huit pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) montre que

des investissements dans un secteur des soins réformé (avec de meilleurs salaires et conditions de travail) créeraient de 40 % à 60 % d'emplois de plus que les mêmes investissements dans la construction. Selon les pays, entre un tiers et trois cinquièmes de toute dépense brute dans le secteur des soins sont récupérés grâce aux recettes supplémentaires provenant des impôts et des cotisations de sécurité sociale – un « avantage fiscal » qui est également supérieur à celui de tout investissement comparable dans le bâtiment et les travaux publics²⁹.

La demande en matière de soins et les lacunes de l'offre étant encore plus grandes dans les pays en développement, les dépenses budgétaires initiales sont élevées, mais les retombées positives potentielles le sont tout autant. En Afrique du Sud, par exemple, la généralisation des services de garde d'enfants pour l'ensemble des enfants de moins de 5 ans pourrait créer 2,3 millions de nouveaux emplois et augmenter le taux d'emploi des femmes de 10 points de pourcentage³⁰. Les nouvelles recettes fiscales et de sécurité sociale provenant de ces emplois réduiraient les dépenses budgétaires nécessaires de 3,2 % à 2,1 % du PIB. Face à l'impact dévastateur de la pandémie, le Gouvernement a reconnu la nécessité de soutenir davantage et de formaliser le secteur de l'éducation et de la prise en charge de la petite enfance (encadré 3.2).

« La pandémie de COVID-19 a montré à quel point la prestation de soins est essentielle. Elle a également mis en évidence les inégalités profondes concernant la manière dont les soins sont dispensés dans nos sociétés actuelles. Au lieu de revenir à un système qui reproduit ces inégalités, les soins doivent être placés au centre des efforts de reconstruction et de transformation. Les politiques publiques devraient reconnaître notre interdépendance collective, renforcer l'offre de soins et redistribuer le travail de soins de sorte à garantir les droits des personnes qui prodiguent les soins et de celles qui les reçoivent. »

CORINA RODRÍGUEZ ENRÍQUEZ, économiste féministe argentine et membre du Comité exécutif de Development Alternatives with Women for a New Era (DAWN)



Encadré 3.2 SOUTENIR LES PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE D'ENFANTS EN AFRIQUE DU SUD

Le secteur de l'éducation et de la prise en charge de la petite enfance en **Afrique du Sud** est principalement informel et dominé par des prestataires du secteur privé et de petite taille, notamment des organisations à but non lucratif, des entreprises de subsistance ou des microentreprises sociales qui dépendent d'une combinaison de frais payés par les parents et de subventions publiques relativement maigres (17 ZAR par enfant et par jour contre environ 96 ZAR par élève et par jour au niveau de l'école primaire)³¹. Les programmes qui s'adressent aux communautés les plus pauvres sont particulièrement précaires, leur personnel recevant des rémunérations de subsistance, étant souvent sans contrat de travail formel et ne recevant aucune prestation sociale. Les frais incombant aux parents et les subventions publiques sont liés à la fréquentation. Cette configuration a rendu le secteur extrêmement vulnérable face à la pandémie, laquelle a entraîné une baisse massive et soudaine de la fréquentation et laissé le personnel sans soutien et un grand nombre de prestataires de services de garde d'enfants au pied du mur³².

En février 2021, le Gouvernement a réagi en mettant en place un Fonds de secours pour la relance de l'emploi d'un montant de 496 millions ZAR visant à soutenir et à créer des emplois et à réduire le risque de fermetures permanentes dans le secteur³³. À la fin du même mois, le Ministère du développement social avait reçu, par le biais d'une plateforme en ligne, les demandes de subventions de plus de 28 000 prestataires pour plus de 116 000 personnes travaillant dans le secteur de la garde d'enfants. Le déploiement des aides a cependant pris un certain temps, en partie parce que la nature informelle du secteur implique que nombre de prestataires ne disposent pas des documents nécessaires pour prouver leur admissibilité. En avril 2021, environ 33 500 travailleuses et travailleurs – soit 30 % des personnes ayant soumis une demande – avaient reçu les aides qui leur correspondaient (4 186 ZAR par personne)³⁴. Bien que l'on s'attende à de nouveaux retards à l'approche de la fin de l'année financière, le Gouvernement a promis de verser toutes les sommes dues dès que possible. L'un des résultats positifs de l'exercice a été l'inscription des prestataires de services de garde d'enfants qui ne l'étaient pas auparavant, ce qui pourrait constituer un tremplin vers la formalisation du secteur et faciliter l'accès aux subventions gouvernementales à l'avenir.

Une relance axée sur les soins poserait les bases nécessaires pour délaisser les stratégies mesquines qui traitent les soins comme une marchandise au profit de stratégies ambitieuses qui les placent au rang de bien public. La prestation de soins non rémunérés dans les familles et les communautés serait ainsi soutenue, notamment par l'accès à la protection sociale, et les investissements publics dans les services de soins permettraient de créer des emplois, de remédier aux carences de longue date dans le secteur et d'améliorer les conditions de travail et les salaires des personnes qui assurent ces soins.

LES PARTENARIATS : renforcer les réseaux communautaires de soins

Les services de soins peuvent être fournis dans le cadre de divers dispositifs. Certains pays ont des systèmes de santé et/ou de garde d'enfants essentiellement publics, tandis que d'autres s'appuient davantage sur des partenariats avec des prestataires privés à but lucratif, à but non lucratif ou communautaires qui reçoivent des niveaux variables de financement public. L'efficacité de ces partenariats doit être évaluée en fonction de leur capacité à donner un accès large et abordable à des soins de qualité et à des conditions de travail adéquates pour le personnel rémunéré. L'État est investi d'une responsabilité particulière à cet égard : ses politiques, programmes et réglementations peuvent façonner la structure institutionnelle du système de soins dans son ensemble et l'orienter vers les objectifs de durabilité et de justice sociale³⁵.

Lorsque les gouvernements s'appuient sur des organisations communautaires pour la prestation de services de soins, ils doivent éviter les stratégies mesquines qui exploitent le travail des femmes et conduisent à des dispositifs précaires de qualité variable. Les pays d'Afrique subsaharienne, par exemple, comptent sur plus de 900 000 relais de santé communautaires pour soutenir leurs systèmes de santé fragiles³⁶. Ces personnes jouent un rôle majeur dans le dépistage en porte-à-porte du COVID-19 et dans la recherche des cas contacts³⁷ et seront essentielles au déploiement du vaccin dans les années à venir³⁸. Pourtant, les relais de santé communautaires connaissent d'énormes variations dans leurs conditions de travail en termes d'exigences professionnelles, du niveau de rémunération et de l'accès à la protection juridique ou aux prestations sociales³⁹. Nombre de ces relais ne reçoivent pas de rémunération et sont souvent des membres des communautés mal desservies avec lesquelles elles et ils travaillent, les exposant à un risque accru de maladie grave en raison des déterminants sociaux de la santé, notamment la pauvreté et le stress⁴⁰. Près de 70 % de ces relais sont des femmes, pour la plupart de jeunes adultes n'ayant reçu qu'une éducation primaire⁴¹; quelque 86 % ne reçoivent pas de rémunération, peu reçoivent une formation continue et beaucoup assument des charges de travail ingérables tout en manquant de fournitures de base pour sauver des vies et d'EPI pour leur patientèle et pour leur propre protection, ce qui compromet la qualité des soins fournis⁴².

Dans de nombreux pays, les programmes de santé communautaire sont également fragmentés en interne, avec une équipe professionnelle rémunérée soutenue par une équipe bénévole non rémunérée plus nombreuse et « cachée ». Ces modèles sont répandus dans des pays comme l'Éthiopie (voir l'encadré 3.3), le Ghana, le Mali et le Niger, où l'équipe bénévole est exclusivement ou majoritairement féminine⁴³. Malgré les directives claires de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) selon lesquelles les relais de santé communautaires doivent recevoir une rémunération convenable, l'existence de voies de professionnalisation et de rémunération pour ces bénévoles reste floue⁴⁴.

Mais cela ne devrait pas être le cas. Des réseaux et des organisations communautaires dotés de ressources suffisantes pourraient constituer un levier central pour les stratégies ambitieuses visant à élargir la fourniture de services de soins de qualité. Le Brésil, par exemple, met en œuvre depuis longtemps déjà un programme de santé communautaire intégré au système de santé publique, qui accorde aux relais les mêmes droits et avantages qu'au reste de la main-d'œuvre de la santé publique, notamment par un salaire plancher et des primes de risque sanitaire⁴⁵. Des progrès ont également été réalisés au Pakistan, où une équipe de santé communautaire entièrement féminine a réussi à obtenir une reconnaissance et une rémunération officielles (voir l'encadré 3.3). Une telle démarche n'est possible que si les relais communautaires bénéficient de la reconnaissance juridique et des ressources nécessaires pour fournir des soins de qualité de manière durable.

Dans certains cas, de tels partenariats entre les gouvernements et les communautés ont vu le jour dans le domaine de la garde d'enfants et ont permis de réaliser des progrès significatifs, mais les contraintes budgétaires font souvent obstacle à la poursuite des progrès. En Équateur, par exemple, le Gouvernement s'est appuyé sur les structures communautaires préexistantes afin d'augmenter les services de garde d'enfants pour les parents qui travaillent, d'améliorer leur qualité et de fournir au personnel (presque exclusivement féminin) une formation, de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires⁴⁶. Ces dernières années, cependant, les progrès ont considérablement ralenti dans le contexte de la récession économique et des mesures d'austérité.

Encadré 3.3 DROITS ET RÉMUNÉRATION DES RELAIS DE SANTÉ COMMUNAUTAIRES : ÉTHIOPIE ET PAKISTAN

Il est impératif que le travail des relais de santé communautaires, qui travaillent dans le cadre de dispositions juridiques variées à travers le monde, soit reconnu. Deux exemples illustrent les pièges de la dépendance à l'égard des relais de santé communautaires bénévoles et le rôle que ces personnes peuvent jouer pour renforcer la résilience face aux crises futures lorsqu'elles sont intégrées dans les systèmes de santé publique⁴⁷.

L'Éthiopie s'est engagée dans cette voie en 2004 avec son programme de relais de vulgarisation sanitaire. Ces relais sont formellement considérés comme des employé-es rémunéré-es par le Gouvernement. Une formation d'un an leur est dispensée pour leur permettre de vacciner et de fournir des services d'éducation sanitaire et des services de base au niveau du kebele (la plus petite unité administrative)⁴⁸. À l'heure actuelle, le programme compte environ 40 000 relais de vulgarisation sanitaire, principalement des femmes, dont les salaires mensuels ont varié entre 90 et 120 USD par mois au fil de l'avancée du programme⁴⁹. Pendant la pandémie, ces relais ont reçu une formation en matière d'hygiène et de lutte contre la pandémie par l'intermédiaire d'une application lancée par le Ministère de la santé⁵⁰. En avril 2020, près de 1 500 relais ont effectué des dépistages en porte-à-porte du COVID-19 dans toute la ville d'Addis-Abeba, et ont informé les familles sur les symptômes de la maladie et les mesures préventives⁵¹. Parallèlement à ces relais de santé communautaires rémunérés, le Gouvernement a créé en 2011 l'Armée de développement des femmes (Women's Development Army – WDA), qui compte aujourd'hui trois millions de femmes bénévoles qui s'engagent dans la promotion de la santé et la prévention au niveau des villages. Le but de cette démarche « à double corps » était d'étendre la portée et l'efficacité des relais de vulgarisation sanitaire, mais ces travailleuses ne reçoivent qu'une formation informelle et aucune rétribution. Le programme de l'Armée de développement des femmes visait à autonomiser les femmes bénévoles en les encourageant à sortir de leur foyer et en augmentant leur pouvoir de négociation vis-à-vis de leur mari. Dans la pratique, cependant, en exigeant des femmes qu'elles travaillent sans rétribution dans une structure hiérarchisée qui limite leur capacité à s'exprimer pour leurs propres intérêts, le programme n'a guère contribué à remédier à leur insécurité économique et à leur manque de voix⁵².

Face à des défis similaires, les 125 000 assistantes sanitaires du Pakistan, les « Lady Health Workers », se sont organisées collectivement pour exiger de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires⁵³. Le programme « Lady Health Workers » a été lancé en 1994 pour fournir des informations, assurer des services de base et orienter la patientèle au moyen de services en porte-à-porte dans les régions rurales et les zones urbaines marginalisées du pays. Les travailleuses se sont regroupées au sein de l'association All Pakistan Lady Health Workers (APLHWA), qui organise des sit-in, des barrages routiers, des rassemblements et des grèves nationales pour faire pression en faveur de leurs droits. Par suite de ces actions, la Cour suprême a déclaré en 2012 que les Lady Health Workers avaient droit au salaire minimum, faisant d'elles les premières relais de santé communautaires à obtenir ce droit en Asie du Sud, et a décidé en 2013⁵⁴ qu'elles devaient être reconnues comme des employées du Gouvernement. Les Lady Health Workers reçoivent un salaire mensuel sur leur compte bancaire personnel, mais elles sont souvent payées en retard⁵⁵ et ont manqué d'EPI pendant la pandémie de COVID-19⁵⁶.

Une relance axée sur les soins donnerait aux réseaux de soins communautaires les moyens de fournir des services de soins de qualité grâce à de véritables partenariats avec des gouvernements et des administrations locales s'engageant à apporter le soutien nécessaire pour satisfaire aux normes de qualité, à fournir des services abordables pour les familles et à offrir des salaires décents et une protection sociale à leur personnel. En ce moment de crise profonde, l'une des grandes priorités doit être de veiller à ce que les relais de santé communautaires soient rémunéré.e.s équitablement, bien formé.e.s, supervisé.e.s de manière adéquate, capables de se syndiquer et doté.e.s de tous les moyens nécessaires pour servir leurs communautés.

LA REDEVABILITÉ : créer des coalitions pour le changement

Pour modifier les priorités en matière de dépenses et les modèles de prestation de services de façon à pouvoir soutenir un système de soins plus durable et socialement équitable, il faut des stratégies de plaidoyer intelligentes et des mécanismes de redevabilité solides. Dans différents contextes et à différentes époques, une stratégie clé a consisté à créer de grandes coalitions pour amener les personnes détentrices du pouvoir à reconnaître les droits et les besoins des populations dépendantes des soins, des personnes chargées des soins non rémunérés et du personnel rémunéré, et à agir en conséquence. Dans les années 1970, en Suède, c'est la mobilisation commune de chercheuses et chercheurs, de syndicalistes et de personnes défenseuses de l'égalité des sexes de tous horizons politiques qui a permis d'inscrire dans le programme politique l'expansion massive des services de garde d'enfants et les réformes progressives des congés parentaux⁵⁷. Leurs revendications en faveur des droits des femmes (à l'indépendance économique) et des droits des enfants (à des soins de qualité et à une éducation préscolaire) ont posé les bases de ce qui est aujourd'hui considéré comme l'une des politiques familiales les plus égalitaires au monde⁵⁸.

Quatre décennies plus tard, en Uruguay, une constellation similaire d'activistes a tiré parti de l'occasion politique que représentait un gouvernement progressiste pour faire passer la loi 19.353, qui a créé un système national de soins (Sistema Nacional Integrado de Cuidados – SNIC) s'appuyant sur le travail de fond entrepris de longue date par des universitaires féministes, des organisations de femmes et des législatrices⁵⁹. Le SNIC établit le droit aux soins des jeunes enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées à la santé fragile, ainsi que les droits des personnes qui s'en occupent, qu'elles soient rémunérées ou non, et vise délibérément à répartir équitablement les tâches de soins non rémunérés et les tâches domestiques entre les sexes. Pour atteindre ces objectifs, les services de soins destinés à la petite enfance, aux adultes en situation de dépendance, aux personnes âgées et/ou handicapées ont été étendus, les dispositions relatives

aux congés familiaux ont été réformées afin d'étendre la couverture et d'encourager un plus grand partage des responsabilités entre femmes et hommes, et la formation du personnel de soins rémunéré a été généralisée afin d'améliorer les compétences et la qualité des soins.

Dans d'autres cas, les structures de redevabilité ont émergé plus naturellement à partir d'expériences de services de garde d'enfants menées par des organisations communautaires et des coopératives. Les organisations de travailleuses et travailleurs du secteur informel, par exemple, ont joué un rôle de taille en répondant aux besoins des ramasseuses de déchets (à Belo Horizonte, au Brésil), des artisanes (à Villanueva, au Guatemala) et des travailleuses indépendantes (à Ahmedabad, en Inde) en matière de garde d'enfants⁶⁰. Certaines d'entre elles ont utilisé leurs structures de gouvernance pour rassembler les prestataires de soins et autres travailleuses et travailleurs avec les bénéficiaires et les personnes qui ont recours à ces services, les gouvernements et les relais communautaires, créant ainsi un espace favorable à l'émergence de véritables partenariats et de structures de redevabilité.

Les coalitions à base élargie qui rassemblent de multiples groupes d'appui sont particulièrement importantes pour faire face aux intérêts spécifiques et aux institutions héritées du passé, dans lesquelles l'externalisation vers des prestataires du secteur privé, la déréglementation du marché du travail et les contraintes budgétaires ont perpétué la sous-valorisation de la prestation de soins. L'accord en matière d'égalité de rémunération auquel la Nouvelle-Zélande est parvenu en 2017 pour le personnel du secteur des soins en institution et à domicile en est un exemple. Il a fait suite à cinq années de militantisme intense en faveur de l'égalité de rémunération, notamment une enquête publique sur les droits humains, la création d'une coalition de la société civile, l'organisation des travailleuses et travailleurs par les syndicats, et un contentieux stratégique (voir l'encadré 3.4). Dans un environnement juridique et réglementaire peu propice, cette approche multiple a non seulement permis au personnel du secteur d'obtenir des réparations importantes, mais a aussi conduit à une nouvelle considération de l'égalité de rémunération dans le pays⁶¹.

Encadré 3.4 REMÉDIER À LA SOUS-VALORISATION DE LA PRESTATION DE SOINS DE LONGUE DURÉE : L'ACCORD SUR L'ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION EN NOUVELLE-ZÉLANDE

En **Nouvelle-Zélande**, le plaidoyer stratégique d'une vaste coalition de féministes issus des syndicats, de la société civile et du Gouvernement a conduit à un accord historique sur l'égalité de rémunération pour un groupe de travailleuses et de travailleurs du secteur des soins en 2017⁶². Cet accord a instauré des augmentations de salaire substantielles et des possibilités de formation pour environ 55 000 personnes travaillant dans le secteur des soins de longue durée, dont beaucoup sont des femmes maories et océaniques ou des migrantes⁶³. Il s'agit d'un accord révolutionnaire car il reconnaît que les préjugés de genre ont conduit à la sous-valorisation du travail dans le secteur des soins par rapport aux secteurs à prédominance masculine qui exigent des niveaux similaires de compétences, d'efforts et de responsabilités⁶⁴. Plutôt que de simplement comparer les différences de rémunération entre le personnel féminin et masculin, la demande et l'accord ont pris en compte la ségrégation des emplois. En 2020, la loi de 1972 sur l'égalité de rémunération a été modifiée, remplaçant la notion étroite de « salaire égal pour un travail égal »⁶⁵ par celle plus large de « salaire égal pour un travail de valeur égale ». Cela signifie que les femmes qui travaillent dans des secteurs à prédominance féminine sous-payés ont désormais le droit de recevoir la même rémunération que les personnes qui effectuent un travail de « valeur égale » dans des professions à prédominance masculine⁶⁶.

Ces changements ont été obtenus dans un environnement peu favorable : depuis les années 1990, les déréglementations radicales du marché du travail avaient affaibli les négociations collectives, et la charge des soins aux personnes âgées était progressivement passée du système de santé publique à la communauté et au secteur privé à but lucratif. Il a fallu des années d'efforts de mise en place de la coalition et de déploiement de stratégies de plaidoyer multiples pour que le changement se produise⁶⁷. Une enquête statutaire sur les conditions d'emploi dans le secteur des soins aux personnes âgées menée par la commission indépendante des droits humains en 2012, qui a révélé la dévalorisation de la prestations de soins par les femmes et l'injustice des bas salaires dans le secteur, a eu un effet catalyseur⁶⁸. Suite aux recommandations de l'enquête, 22 organisations de femmes, représentant des syndicats, des groupes de femmes océaniques et maories, des groupes de lutte contre la violence basée sur le genre et des organisations professionnelles, ont formé une coalition pour faire pression en faveur de l'égalité de rémunération, organiser le personnel soignant et faire porter leurs expériences dans le discours politique et les médias⁶⁹. Cette enquête a également incité le syndicat E Tū à demander l'égalité de rémunération au nom de Kristine Bartlett, une travailleuse de soins, demande qui a finalement abouti à un accord historique en 2017⁷⁰. L'affaire a créé un précédent pour d'autres métiers du secteur des soins, comme pour l'aide aux devoirs, l'assistance sociale et à la santé mentale, qui ont déposé leurs propres demandes d'égalité de rémunération.

L'accord a été largement salué par le personnel soignant et les personnes qui les défendent, mais on s'est également inquiété de constater que le nouveau modèle de financement avait tendance à avantager les prestataires de grande taille au détriment des prestataires de services de soins de plus petite échelle, et que les employeuses et employeurs avaient réduit leurs effectifs permanents pour réduire les coûts, ce qui a eu des répercussions sur la qualité des soins et la sécurité sur le lieu de travail⁷¹. Cela souligne la nécessité d'une redevabilité continue et de campagnes visant à construire un système de soins solide et équitable, tant pour le personnel du secteur des soins que pour les personnes nécessitant des soins.

Une relance axée sur les soins exige des coalitions à base élargie capables d'inscrire les soins dans l'agenda politique et de tenir les personnes qui sont aux postes de décisions responsables de garantir les droits des personnes chargées des soins non rémunérés, du personnel de soins rémunéré et des personnes qui dépendent de ces soins. L'expérience acquise au fil du temps et dans différents contextes montre qu'il est possible de tenir les gouvernements responsables de la prestation de services de soins de qualité en combinant plusieurs stratégies, notamment la création de réseaux, la collaboration avec les syndicats et les organisations de travailleuses et travailleurs et les contentieux stratégiques. Le fil conducteur qui relie ces diverses coalitions et stratégies réside dans la volonté de faire des services de soins de qualité et équitables un bien public, au bénéfice de toute l'humanité.

LES PARAMÈTRES DE MESURE : améliorer les données sur les mesures politiques et les résultats

Des données et des statistiques claires et convaincantes sont une composante essentielle des stratégies de plaidoyer et de redevabilité réussies. Comment évaluer de manière significative la capacité des gouvernements à apporter une réponse, et les progrès réalisés vers la mise en place de systèmes de soins plus durables et plus équitables ? En fin de compte, le succès ne peut être revendiqué que sur la base de résultats plus équitables, notamment la réduction de la pauvreté de revenu et du manque de temps des personnes chargées des soins non rémunérés, un partage plus équitable des responsabilités en matière de soins entre femmes et hommes, l'amélioration des capacités et du bien-être des enfants et des adultes qui dépendent des soins, ainsi que de meilleurs salaires et conditions de travail pour le personnel soignant. Il existe encore des lacunes importantes dans les données nécessaires à l'évaluation systématique des résultats. Par exemple, seuls 92 des 193 États Membres de l'ONU ont soumis des données sur la proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés pour l'indicateur 5.4.1 des Objectifs de développement durable, et de nombreux pays ne mettent pas régulièrement à jour ces données, ce qui rend difficile le suivi des progrès dans le temps⁷². Il est également nécessaire de continuer à améliorer les méthodologies d'enquête sur les budgets-temps, qui sous-estiment généralement les contraintes temporelles des femmes chargées des soins non rémunérés en sous-évaluant les soins de surveillance, ou temps de garde.

Un meilleur suivi des mesures politiques, notamment de l'allocation des ressources, est également nécessaire pour veiller à ce que les choses évoluent dans la bonne direction. La disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité, l'adaptabilité et la qualité⁷³ sont depuis longtemps des dimensions importantes aux fins de l'évaluation des mesures politiques en matière de services essentiels, comme l'éducation, la santé et l'eau, et peuvent aider à évaluer d'autres services, comme les soins aux enfants et aux personnes âgées. Toutefois, les données concrètes permettant de suivre les progrès réalisés dans ces domaines sont rares. Par exemple, de nombreux pays ne collectent pas régulièrement des données sur la couverture et la qualité des services de garde d'enfants ou sur les dépenses publiques qui leur sont allouées et, mises à part les données dont dispose l'OCDE, il n'existe pas de base de données mondiale qui permettrait d'établir des comparaisons entre pays à cet égard⁷⁴.

On en sait encore moins sur l'accès aux services de soins de longue durée pour les personnes âgées ou les personnes handicapées, et sur leur financement. Dans la plupart des pays en développement, un état des lieux de référence du paysage des services, de la couverture, des types de prestataires et des modalités de financement en matière de soins sera nécessaire pour évaluer les écarts et les inégalités, définir les priorités et suivre les progrès des mesures politiques. Il existe également d'importants écarts en matière d'information sur la démographie, les caractéristiques, les conditions de travail et les salaires du personnel des secteurs de la garde d'enfants et des soins de longue durée. Les données ventilées par sexe sur le personnel de santé communautaire, par exemple, sont encore difficiles à trouver dans de nombreux pays.

Il sera essentiel de combler les lacunes en matière de données et d'éléments concrets sur les soins pour pouvoir suivre les progrès et tenir les personnes aux postes de décision responsables de leurs actions. Pour ce faire, la définition des priorités en matière de collecte de données importe tout autant que les résultats. Les écarts dans les données sur les indicateurs de résultats essentiels, tels que les budgets-temps, doivent être comblés. Les critères de disponibilité, d'accessibilité, d'acceptabilité, d'adaptabilité et de qualité doivent être traduits en indicateurs permettant de suivre les progrès en fonction du contexte. Seule une discussion ouverte, transparente et participative sur les résultats souhaitables, les politiques à mettre en œuvre pour les atteindre et les critères de suivi des progrès accomplis peut favoriser les vastes alliances nécessaires à la création et au maintien d'une économie solidaire qui lutte contre les inégalités profondes et qui tient compte des droits et des besoins des différents groupes qui la composent.

LES LEVIERS CLÉS POUR UNE RELANCE AXÉE SUR LES SOINS

Des services publics de soins solides doivent aller de pair avec des mesures visant à concilier sécurité économique et soins non rémunérés pour les familles : allocations universelles pour enfant à charge, congés parentaux et politiques de flexibilité du travail.

LE FINANCEMENT :

Investir dans l'économie des soins pour créer des emplois et combler les déficits en matière de soins

Consolider des services de soins de qualité grâce à des **PARTENARIATS** entre les gouvernements et les communautés

Des organisations communautaires dotées de ressources suffisantes peuvent constituer un levier central pour les stratégies ambitieuses visant à généraliser des services de soins de qualité qui créent des possibilités de travail décent et répondent aux besoins des groupes marginalisés.

De vastes alliances entre les organisations de la société civile, les syndicats, les chercheuses et chercheurs et les responsables politiques sont nécessaires pour inscrire les soins de santé dans l'agenda politique et pour garantir un financement et une mise en œuvre appropriés des services et de l'aide.

Garantir la **REDEVABILITÉ** grâce à de vastes coalitions pour le changement

Augmenter la collecte de **DONNÉES** ventilées par sexe relatives aux pratiques et aux politiques de soins

Des données sur les mesures politiques, notamment sur l'allocation des ressources, et sur les résultats obtenus, comme la réduction de la pauvreté de revenu et du manque de temps ou l'amélioration des conditions de travail et des salaires du personnel rémunéré, peuvent aider à conduire le changement.

Placer les soins
au centre d'une
économie durable
et équitable

4

DES TRANSITIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES SEXES POUR UN AVENIR DURABLE



En révélant à quel point le monde est mal préparé aux chocs systémiques, la pandémie de COVID-19 a recentré l'attention sur une autre crise qui s'aggrave rapidement : celle de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques. Il y a six ans à peine, la communauté mondiale a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui reconnaît la nécessité que les transformations environnementale, économique et sociale soient combinées pour assurer la réalisation des droits humains. Avant même la pandémie, le monde n'était déjà pas sur la bonne voie pour respecter ces engagements. Aujourd'hui, alors que le monde est à la croisée des chemins, l'une des questions les plus importantes qui se posent aux gouvernements, aux entreprises

et à la communauté internationale est de savoir si des mesures décisives seront prises pour assurer une transition rapide de l'économie mondiale vers des modes de production et de consommation plus durables afin de prévenir, ou du moins de limiter, la dégradation de l'environnement. Il devient de plus en plus admis que les solutions axées sur le marché sont inefficaces pour conduire le changement à l'échelle et au rythme requis. Alors que le monde cherche à se relever et à se reconstruire après la pandémie de COVID-19, il y a là une chance de promouvoir une relance de l'économie plus inclusive en adoptant une approche transformatrice permettant d'atteindre une plus grande égalité des sexes et d'engager les pays vers un développement durable.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS DU COVID-19 : LES GRANDES CRISES SYSTÉMIQUES ONT DES IMPLICATIONS SEXOSPÉCIFIQUES, ET LA CRISE ENVIRONNEMENTALE SERA LA PROCHAINE

La crise environnementale touche plus durement les femmes et les filles

En raison de leur plus grande dépendance et de leur accès inégal aux ressources naturelles, aux services publics et aux infrastructures, **les femmes sont touchées de manière disproportionnée** par la dégradation de l'environnement et les changements climatiques.

L'insécurité des droits fonciers rend les femmes particulièrement vulnérables à l'accaparement de leurs terres pour des projets environnementaux à grande échelle.

40 %

des pays imposent au moins une restriction aux droits de propriété des femmes.

Chaque année,

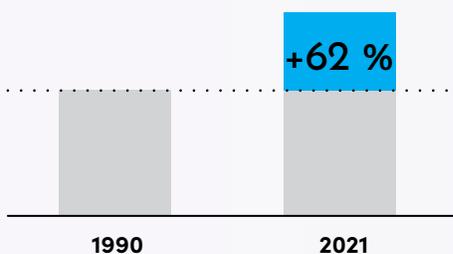
3,8 millions
de personnes

(dont la plupart sont des femmes et des enfants) sont tuées par la contamination de l'air causée par les combustibles polluants utilisés pour la cuisson et le chauffage dans les foyers.

Le système économique actuel dégrade l'environnement

L'environnement naturel et le travail des femmes sont tous deux traités comme des ressources infinies et sous-valorisées alors qu'ils constituent le fondement de toutes les économies.

Les émissions de gaz à effet de serre sont **62 % plus élevées** qu'au début des négociations internationales sur le climat en 1990.



Les industries extractives sont responsables de

50 %
des émissions mondiales de carbone et de plus de

80 %
de la perte de la biodiversité

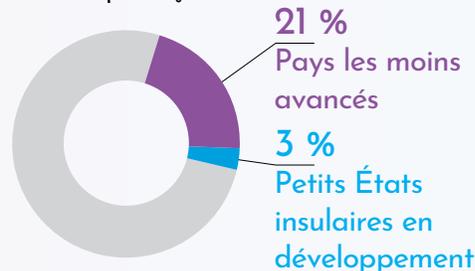
Le potentiel d'une relance verte et de transitions égalitaires n'est pas encore réalisé

Seulement

2,5 %

des dépenses d'aide et de relance post-COVID-19 des 50 plus grandes économies du monde en 2020 étaient vertes

Part du financement de l'action climatique reçue en 2017-2018 :



En 2018, **seulement 15,7 %** des projets du Fonds pour l'environnement mondial avaient fait l'objet d'une analyse sensible au genre avant leur approbation.

4.1 TIRER LES ENSEIGNEMENTS DU COVID-19

Tout comme le COVID-19, la crise environnementale cause des souffrances humaines incommensurables

Le fait que le COVID-19 a réussi à pousser les économies de marché mondiales au bord de l'effondrement a recentré et intensifié l'attention sur la crise environnementale imminente. Le système économique qui pose tant de difficultés à la plupart des gens pour se procurer des moyens de subsistance durables, qui s'est construit en profitant de la prestation de soins non rémunérés et sous-payés des femmes, a également créé des modèles de consommation et de production qui détruisent l'environnement naturel¹.

Il en résulte des crises environnementales généralisées et interdépendantes qui causent des ravages sur la nature et l'humanité tout entière. L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, produites par les combustibles fossiles, contribue à un réchauffement planétaire d'environ 1 °C par rapport aux niveaux préindustriels². Sans une réduction importante des émissions, qui sont aujourd'hui 62 % plus élevées qu'au début des négociations internationales sur le climat en 1990³, le réchauffement de la planète dépassera 2 °C d'ici à 2100⁴. Les vingt objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique qui avaient été fixés en 2010 n'ayant pas été atteints, un million d'espèces sont menacées d'extinction dans les années à venir, une perte sans précédent dans l'histoire de l'humanité⁵.

La pandémie a mis en évidence les dangers inhérents à la relation que l'humanité entretient actuellement avec la nature. Nombre de spécialistes établissent un lien entre l'émergence du COVID-19, qualifié de « maladie de l'anthropocène », et la destruction des habitats et la perte de biodiversité⁶. Les scientifiques ont averti qu'en l'absence d'une intervention radicale pour lutter contre la dégradation de l'environnement, la pandémie de COVID-19 pourrait être la première d'une longue série⁷.

La crise environnementale est genrée

Les conséquences dévastatrices des changements climatiques et de la destruction de l'environnement sont visibles dans le monde entier : la dégradation des sols,

la perte de biodiversité, le réchauffement climatique et la pollution se sont intensifiés. Les incendies et les inondations, les cyclones et les ouragans apocalyptiques sont devenus la nouvelle norme. L'effondrement catastrophique de la biodiversité menace les écosystèmes interconnectés de la planète, la vie humaine, les établissements humains, les sources d'aliments, l'eau propre et l'air, et détruit les défenses naturelles contre les conditions climatiques extrêmes et les catastrophes naturelles⁸.

Paradoxalement, les personnes qui ont le moins contribué au problème, notamment les femmes les plus pauvres des pays à faible revenu, sont les plus durement touchées. En conséquence, la crise environnementale alimente les inégalités et exacerbe les crises liées aux soins et aux moyens de subsistance décrites dans les chapitres précédents. Les femmes sont atteintes de manière disproportionnée en raison de leur plus grande dépendance et de leur accès inégal aux biens environnementaux – terres, eau et autres ressources naturelles – ainsi qu'aux services et infrastructures publics, notamment l'énergie, les transports, l'eau et l'assainissement. Les sécheresses, la déforestation et la dégradation des terres signifient que les femmes, qui sont généralement chargées de l'approvisionnement de la famille, doivent travailler plus dur pour gagner leur vie, produire, trouver ou acheter des aliments, se procurer du combustible et de l'eau. C'est particulièrement vrai pour les femmes rurales et autochtones. Dans les zones urbaines, les femmes qui ont un faible revenu sont quant à elles très vulnérables aux effets de la pollution et des catastrophes naturelles.

La pollution – liée à la dégradation des terres et de l'eau, à la destruction des écosystèmes et de la biodiversité et aux changements climatiques – est le principal facteur environnemental de maladie et de décès prématuré, touchant de manière disproportionnée les personnes démunies, les femmes et les enfants des pays à revenu faible ou intermédiaire, ainsi que les minorités et les populations marginalisées de par le monde⁹. Les inégalités sous-jacentes entre les sexes signifient également que les femmes sont plus susceptibles de trouver la mort dans les catastrophes naturelles, qui deviennent plus fréquentes et plus intenses, tandis que les impacts à plus long terme

réduisent l'espérance de vie et la santé des femmes, ainsi que leur accès à l'éducation, à une alimentation nutritionnelle, aux moyens de subsistance et au logement, entre autres¹⁰. De nouvelles informations suggèrent qu'en augmentant la pauvreté et en déclenchant des migrations forcées, la dégradation de l'environnement et les sécheresses peuvent également accroître les cas de violence à l'égard des femmes, tels que les mariages précoces, forcés et d'enfants, dans certaines parties du monde¹¹.

Le système économique actuel dégrade l'environnement

Les racines de la crise climatique tiennent à des siècles de modèles de croissance économique coloniaux et extractivistes, au sein desquels la poursuite incessante de la richesse et du pouvoir a profondément ancré l'exploitation des ressources naturelles et des communautés autochtones que l'on observe aujourd'hui dans le monde entier. En fait, l'histoire de la résistance anticoloniale est intimement liée à celle de la protection de l'environnement : les communautés autochtones, noires, du Sud et racisées ont toujours été en première ligne de la lutte contre la déforestation, l'accaparement des terres et l'exploitation des ressources¹².

Les mêmes modèles économiques néfastes ont creusé les inégalités raciales et de genre, prospérant grâce à l'exploitation de la prestation par les femmes de soins non rémunérés tout en réduisant la réglementation de l'État, les investissements dans les biens et services publics et le soutien à la reproduction sociale¹³.

La recherche féministe n'a d'ailleurs cessé d'attirer l'attention sur le traitement similaire qui est réservé à l'environnement naturel et au travail des femmes, tous deux considérés comme des ressources infinies et sous-valorisées, alors qu'ensemble, ils constituent la base sur laquelle repose l'économie formelle¹⁴. Elle a également souligné comment la crise environnementale est soutenue par une conception de l'humanité séparée du monde naturel, de « l'humanité régnant sur la nature », dans laquelle l'environnement naturel est subordonné pour servir uniquement les intérêts des êtres humains. Les hiérarchies de pouvoir et de droits qui imprègnent cette façon de concevoir le monde assujettissent également les femmes et des groupes tels que les populations autochtones, considérés comme plus proches de la nature¹⁵.

Les approches axées sur le marché n'ont pas donné de résultats

Lorsque les préoccupations environnementales sont intégrées dans l'élaboration de la politique économique, c'est souvent à travers le prisme de l'efficacité du marché, ce qui se traduit par des mesures visant soit à « corriger » les prix du marché afin qu'ils reflètent les coûts et les avantages sociaux, soit à mettre en place de nouveaux marchés de droits d'émission de carbone, par exemple les systèmes d'échange de quotas¹⁶. Les femmes autochtones et les féministes écologistes affirment depuis longtemps que l'environnement est « inestimable » au sens le plus littéral du terme : les liens spirituels et culturels avec le monde naturel ne peuvent tout simplement pas être évalués monétairement à travers le prisme réducteur du système économique dominant¹⁷. D'autres critiques estiment que les marchés du carbone équivalent à des permis de polluer et ne fournissent pas d'incitations suffisamment fortes pour que les gouvernements et les entreprises procèdent aux changements radicaux et rapides dont le monde a besoin¹⁸.

Non seulement la marchandisation de l'environnement n'a pas réussi à enrayer sa dégradation, mais elle a également intensifié les inégalités. Le marché du carbone s'est aussi traduit par l'accaparement des terres par les gouvernements et les entreprises aux fins de la reforestation ou de projets d'énergie renouvelable à grande échelle, ce qui a conduit à la dépossession des terres et des ressources et à l'affaiblissement des moyens de subsistance durables¹⁹. Par exemple, la promotion de l'huile de palme comme source d'énergie renouvelable a conduit à l'expansion des plantations de palmiers à huile dans certaines parties de l'Asie du Sud-Est, déplaçant les populations autochtones de leurs terres ancestrales et détruisant la biodiversité et les moyens de subsistance locaux²⁰.

Le potentiel de la relance verte n'est pas encore réalisé

La pandémie de COVID-19 a montré qu'il est possible d'opérer très rapidement des changements dans les modes de consommation et de production. Les mesures de confinement ont entraîné une baisse à court terme de la production de charbon, de pétrole et de gaz en 2020. Pourtant, au niveau des ménages, la contraction de la consommation dans le monde a été « chaotique et souvent inéquitable », au détriment des personnes qui étaient déjà

les plus vulnérables²¹. Les pertes d'emploi et de revenu ont limité les achats essentiels pour de nombreux ménages à faible revenu, notamment l'électricité, les transports et les combustibles propres pour la cuisson²². Parallèlement, la relative résilience de l'industrie des vols affrétés et des jets privés indique que les individus les plus riches n'ont pas changé leurs habitudes de consommation²³. En outre, les émissions mondiales de dioxyde de carbone liées à l'énergie devraient rebondir et augmenter de près de 5 % en 2021, inversant la baisse temporaire des émissions de 2020, ce qui indique la nécessité d'un changement plus fondamental dans la production et la consommation²⁴.

Bien que de nombreux pays considèrent qu'une relance « verte » après la pandémie de COVID-19 constitue une priorité, une analyse des cinquante plus grandes économies du monde a révélé que

seulement 368 milliards USD, c'est-à-dire 2,5 % des 14 600 milliards USD de dépenses de sauvetage et de relance pour faire face à la pandémie en 2020, étaient verts²⁵. En outre, malgré des intentions « vertes », les interventions politiques vont souvent à contre sens. Par exemple, en ce qui concerne la pollution atmosphérique, tandis que 16 % des dépenses de relance pourraient avoir des effets positifs, une autre part de ces dépenses, à hauteur de 16,4 %, devrait quant à elle entraîner une augmentation de la pollution atmosphérique nette²⁶.

Si la pandémie de COVID-19 est l'occasion de repenser les choses et d'agir différemment, aucun autre sujet n'est plus urgent que la dégradation de l'environnement et les changements climatiques. Et répéter les mêmes solutions qui ont déjà échoué ne servira à rien ; le monde a désespérément besoin d'une nouvelle voie.

4.2 VISION : UNE ÉCONOMIE FAVORABLE À LA SURVIE ET À L'ÉPANOUISSEMENT DE L'HUMANITÉ ET DE LA PLANÈTE

À quoi ressemblerait un avenir différent ? Dans un avenir durable et équitable, l'objectif de l'économie serait « la survie et l'épanouissement de l'humanité et de la planète », le bien-être humain et celui de la nature étant le but ultime²⁷. S'appuyant sur le concept féministe de fourniture de services sociaux, qui attribue une valeur aux soins non rémunérés dans l'analyse économique et considère le bien-être humain comme un critère central de la réussite économique²⁸, « l'approvisionnement suffisant » orienterait l'économie vers la production de biens et de services en quantité suffisante et sur une base durable pour permettre à toute l'humanité, aux autres espèces et au monde naturel de s'épanouir²⁹. L'interconnexion de l'humanité et de l'environnement naturel serait alors reconnue, de sorte que les êtres humains chercheraient à satisfaire leurs besoins matériels et culturels sans créer de « dette » sociale ou écologique³⁰. Il faut pour cela des changements majeurs afin de redéfinir la relation entre les êtres humains et l'environnement et de réorienter les politiques économiques de l'épuisement vers la régénération³¹.

Les approches visant à « verdir » le capitalisme ont trop souvent reproduit, voire exacerbé, les inégalités entre les sexes et autres inégalités. Une approche plus transformatrice est résumée dans l'idée de transitions égalitaires, qui garantirait que les voies empruntées vers des économies plus durables du point de vue de l'environnement favorisent également la justice sociale et l'égalité des sexes. La demande de transitions égalitaires est née des mouvements syndicaux, dans l'objectif central de soutenir le transfert de la main-d'œuvre (essentiellement masculine) vers de nouveaux emplois décents et verts lorsque des emplois sont perdus dans le secteur des combustibles fossiles et autres industries polluantes³². Une transition égalitaire irait plus loin en faisant de l'égalité des sexes un objectif central des politiques visant à créer une économie au service des personnes et de la planète. Pour aller dans cette direction, les changements suivants sont nécessaires :



Au lieu d'imposer les coûts des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement aux personnes les plus démunies, les pays, les entreprises et les plus riches assumeront la responsabilité de réduire leur consommation et de fournir le financement nécessaire à des transitions égalitaires de manière à préserver durablement l'environnement.

-  **Au lieu de considérer l'environnement comme un acquis et d'épuiser les ressources naturelles en partant du principe que dégrader et polluer ne coûte rien, les écosystèmes et la biodiversité seraient régénérés et les droits des personnes qui en dépendent et les défendent seraient reconnus et protégés.**
-  **Au lieu d'obéir aux intérêts des entreprises et au lobbying, les politiques seraient élaborées conjointement avec les personnes les plus touchées par la dégradation de l'environnement, en reconnaissant que les communautés locales et les populations autochtones, notamment les femmes, disposent des connaissances nécessaires pour concevoir des solutions appropriées.**

4.3 ACCÉLERER DES TRANSITIONS ÉGALITAIRES DANS LE CADRE DE LA RELANCE POST-COVID-19

La relance post-COVID-19 offre aux gouvernements une occasion vitale pour changer de cap et orienter les économies et les sociétés vers un avenir durable. Saisir cette occasion pour favoriser des transitions égalitaires peut créer de puissantes synergies entre les objectifs environnementaux et les objectifs d'égalité des sexes en créant des emplois verts de qualité pour les femmes, en veillant à ce que la transition réduise plutôt que n'augmente la charge de soins non rémunérés des femmes et en soutenant l'autonomisation des communautés locales et le leadership des femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

LE FINANCEMENT : investir dans des transitions égalitaires

La transition vers la durabilité environnementale nécessitera un financement de taille. On estime que réaliser l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C coûtera entre 1 600 et 3 800 milliards USD par an³³. Qui fournira ces ressources ? Comment seront-elles mobilisées ? À quoi seront-elles consacrées ? Ces réponses seront déterminantes pour que la transition s'accomplisse dans l'égalité et la justice sociale.

En ce qui concerne le « qui », ce sont celles et ceux qui portent la plus grande responsabilité historique en matière d'émissions qui devraient assumer la plus grande partie du financement de la transition. Il faut pour cela redistribuer les ressources entre les pays – du Nord vers le Sud – notamment par le biais de prêts concessionnels et de subventions. Au niveau mondial, le principe normatif des « responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives » constitue la reconnaissance

de cette nécessité³⁴. En 2009, les pays développés sont convenus de mobiliser 100 milliards USD par an jusqu'en 2020 pour soutenir les efforts d'adaptation et d'atténuation déployés par les pays en développement. En 2017-2018, le financement de l'action climatique avait atteint 59,6 milliards USD par an, mais une part importante et croissante de ce montant (environ 40 %) avait pris la forme de prêts non concessionnels, alourdissant la dette des pays à faible revenu³⁵. Reconnaisant que les pays du Nord se sont construits sur la colonisation et l'exploitation du Sud, certains États Membres et organisations de la société civile présentent désormais les demandes de soutien accru comme une question de dette écologique ou climatique au titre de laquelle des réparations sont dues, notamment par le biais de mécanismes de « pertes et préjudices »³⁶.

En ce qui concerne le « comment », les gouvernements peuvent utiliser toute une série d'instruments fiscaux et réglementaires pour rendre leurs économies plus vertes de manière équitable : en finançant et en encourageant les nouvelles technologies, les nouveaux services et les nouveaux emplois par le biais de subventions³⁷, de crédits d'impôt et d'aides financières, et en imposant des réglementations et des taxes pour décourager les anciennes industries polluantes et encourager l'abandon des combustibles fossiles. Des subventions aux combustibles fossiles sont en place dans 40 pays dans le monde, représentant 320 milliards USD de dépenses directes pour 2019 (et jusqu'à 5 000 milliards USD si l'on tient compte des coûts réels de la pollution et des changements climatiques), éclipçant les budgets de dépenses sociales de certains pays tout en contribuant à des émissions insoutenables³⁸. Les subventions aux combustibles fossiles peuvent être réaffectées, et les taxes sur le carbone ou la pollution peuvent générer de

nouvelles recettes. Soutenir l'accès des ménages les plus démunis, au sein desquels les femmes prédominent, à l'énergie propre, surtout si cette énergie est initialement plus coûteuse, devrait être une priorité politique essentielle pour une transition égalitaire³⁹.

Les recettes de la taxe sur le carbone perçues dans le Nord peuvent également financer l'action pour le climat et l'aide publique au développement (APD) dans les pays du Sud. Pour que les taxes sur le carbone contribuent de manière significative au changement des pratiques et à la mobilisation des ressources, le prix du carbone doit être fixé à un niveau adéquat. À l'heure actuelle, seulement un cinquième environ des émissions mondiales de gaz à effet de serre est couvert par la tarification du carbone, dont la moitié est fixée à moins de 10 USD par tonne de dioxyde de carbone, soit bien en deçà de l'objectif de 50 à 100 USD défini par la Commission de haut niveau sur les prix du carbone. En revanche, des pays comme le Liechtenstein, la Suède et la Suisse ont fait preuve de leadership dans ce domaine en fixant le prix du carbone à 100 USD, voire plus⁴⁰.

En ce qui concerne l'affectation des fonds destinés à l'action pour le climat, il est essentiel de les canaliser, non seulement vers des mesures d'atténuation, mais aussi vers des mesures d'adaptation sensibles au genre dans les pays les plus pauvres, compte tenu des graves conséquences des changements climatiques et de la perte de biodiversité qui se font déjà sentir. Il s'agit notamment d'aider les femmes à diversifier leurs moyens

de subsistance lorsque ceux-ci sont amoindris du fait de la dégradation de l'environnement, et de veiller à ce qu'elles puissent accéder à une part équitable des 24 millions de nouveaux emplois verts qui pourraient être créés dans le cadre de la transition⁴¹. Il s'agit également de veiller à ce que le genre soit pris en considération dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre des initiatives « classiques », par exemple, la construction de défenses contre les inondations ou la régénération des mangroves. Une adaptation sensible au genre doit donc se fonder sur une analyse contextuelle de la manière dont les inégalités entre les sexes existantes accroissent diverses vulnérabilités des femmes face aux changements environnementaux et climatiques, et donner la priorité à une véritable participation des femmes à la conception des politiques et à la prise de décision⁴².

En 2017-2018, seulement un quart environ des fonds destinés à l'action climatique (15 milliards USD) a été consacré à l'adaptation, et les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) n'ont reçu que de 21 % et 3 %, respectivement, de l'ensemble des fonds destinés à l'action climatique⁴³. En outre, plusieurs évaluations des principaux fonds de financement de l'action pour le climat révèlent que la prise en compte du genre a été insuffisante en raison d'un manque de financement dédié, de connaissances insuffisantes en la matière et d'une absence de consultation adéquate des parties prenantes et des bénéficiaires (voir l'encadré 4.1).

Pour opérer des transitions égalitaires, les gouvernements doivent mobiliser toutes les politiques budgétaires et réglementaires dont ils disposent pour abandonner les combustibles fossiles et encourager les secteurs verts à prospérer. Les pays du Nord ont la responsabilité particulière d'aider les pays plus pauvres à faire de même sans compromettre leur développement économique et social. Pour promouvoir l'égalité des sexes et la durabilité environnementale, il est primordial que les ressources soient dépensées d'une manière qui profite autant aux femmes qu'aux hommes et qui tienne compte des risques et des vulnérabilités propres à chaque sexe.

LES PARTENARIATS : donner aux communautés locales les moyens de conduire des transitions énergétique et agricole égalitaires

Transformer les secteurs de l'énergie et de l'agriculture est essentiel pour parvenir à la durabilité environnementale. Des transitions égalitaires requièrent de nouveaux

partenariats entre les gouvernements nationaux et locaux, les petites et moyennes entreprises, les mouvements sociaux et les communautés locales qui sont en mesure d'exploiter ces transformations de manière à ce qu'elles profitent aux femmes et favorisent des moyens de subsistance durables pour toutes et tous. L'énergie décentralisée et l'agroécologie sont des approches très prometteuses pour atteindre ces objectifs.

Encadré 4.1 LES INSTRUMENTS MULTILATÉRAUX DE FINANCEMENT DE L'ACTION CLIMATIQUE TIENNENT-ILS COMPTE DU GENRE ?

L'architecture mondiale du financement de l'action climatique est vaste et englobe des flux de financement publics, privés et philanthropiques. Dans le cadre du financement multilatéral public de l'action climatique, les principaux mécanismes sont le Fonds pour l'adaptation, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat (FVC) – qui font tous officiellement partie du mécanisme financier de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) – ainsi que les Fonds d'investissement climatiques, qui sont administrés par la Banque mondiale⁴⁴.

La plupart de ces mécanismes de financement de l'action climatique n'étaient pas sensibles au genre dans leur conception et leur mise en œuvre initiales⁴⁵. L'exception est le Fonds vert pour le climat, qui a été le premier Fonds multilatéral à intégrer, dès sa création, la prise en compte du genre dans ses objectifs de financement et ses principes directeurs⁴⁶. Ces dernières années, la pression exercée par la société civile a contribué à ce que des efforts soient faits pour intégrer rétroactivement l'approche genre dans les mécanismes de financement de l'action climatique de manière plus générale⁴⁷. Au cours de la dernière décennie, le FEM⁴⁸, le Fonds pour l'adaptation⁴⁹ et les Fonds d'investissement climatiques⁵⁰ ont ainsi commencé à intégrer une approche sensible au genre grâce à l'élaboration de politiques et/ou de plans d'action sensibles au genre. Malgré ces progrès, les féministes ont critiqué ces « ajouts après-coup », estimant qu'ils ne modifiaient pas assez systématiquement l'orientation des opérations de financement pour assurer un financement de l'action climatique qui soit réellement sensible au genre⁵¹. En outre, la mise en œuvre des plans d'action et des politiques en matière de genre est souvent défailante. Par exemple, une évaluation indépendante menée en 2018 sur la sensibilité au genre du FEM a révélé que seulement 15,7 % des projets examinés avaient fait l'objet d'une analyse genre avant d'être approuvés et exécutés⁵².

Il est rarement suffisant d'accompagner un instrument de financement de l'action climatique d'une politique genre ou d'un plan d'action en matière de genre, même formels⁵³. Il est essentiel que le financement de l'action climatique intègre l'égalité des sexes de façon systématique dans les structures de gouvernance et les mécanismes de participation publique, en veillant à ce que le savoir-faire des organisations de femmes soit au cœur de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes. Des efforts particuliers s'imposent pour améliorer l'accès des petites organisations de femmes, qui n'ont souvent ni le temps ni la capacité de s'acquitter des exigences bureaucratiques d'accréditation et qui sont souvent dans l'impossibilité d'obtenir des fonds en raison d'une architecture de financement conçue pour les projets à grande échelle⁵⁴.

La production et l'utilisation d'énergie sont les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre dans le monde et, à l'échelle mondiale, le passage aux sources renouvelables a jusqu'à présent été lent⁵⁵. Au rythme des progrès actuels, 650 millions de personnes n'auront toujours pas accès à l'électricité en 2030, dont 9 sur 10 en Afrique subsaharienne⁵⁶. Élargir l'accès à une énergie propre et renouvelable comporterait des avantages considérables pour l'ensemble de la population, et pour les femmes avant tout, car cela permettrait d'éliminer la pollution de l'air intérieur due à l'utilisation de biomasse pour la cuisson des aliments, de réduire la pénibilité des soins et des travaux domestiques non rémunérés, et d'augmenter la productivité des petites exploitations agricoles en

alimentant en électricité de petits équipements tels que les moulins, les broyeurs et les trieuses à grains⁵⁷. La transition pourrait également créer de nouveaux emplois verts pour les femmes dans le domaine des énergies renouvelables, qui demandent beaucoup plus de main-d'œuvre que les combustibles fossiles⁵⁸. Actuellement, les femmes représentent 32 % de la main-d'œuvre dans le secteur des énergies renouvelables, une proportion nettement plus élevée que dans les énergies traditionnelles (22 %), mais elles sont surreprésentées dans des postes non techniques moins bien rémunérés⁵⁹. Pour que les femmes puissent accéder à ces emplois, des programmes de recyclage et de requalification seront nécessaires, ainsi qu'une réglementation du travail solide pour lutter contre la

discrimination fondée sur le genre et garantir l'égalité de rémunération et des chances.

Les féministes ont rejoint les syndicats dans les réclamations pour une « démocratie énergétique », afin d'aller au-delà d'une transition technique qui opérerait un simple passage d'une source d'énergie à une autre et de concevoir de nouveaux modèles énergétiques sensibles au genre et qui favorisent l'égalité. Soulignant l'interdépendance des systèmes énergétiques et de l'environnement naturel, elles ont fait valoir que la transition énergétique devrait être axée sur une philosophie de régénération plutôt que d'extraction des ressources⁶⁰. S'il est clair que le secteur privé a un rôle à jouer, son bilan en matière de fourniture de services publics et d'infrastructures « du dernier kilomètre », comme l'énergie et l'eau, aux communautés isolées ou marginalisées est tout au mieux contrasté⁶¹. L'abandon des modèles d'entreprise fortement centralisés et dominés par des hommes au profit d'un contrôle plus égalitaire de la gestion et de la consommation de l'énergie dans le cadre de mini-réseaux gérés par la communauté et de coopératives énergétiques ouvrant des possibilités de leadership et d'emploi pour les femmes pourrait offrir aux consommatrices et consommateurs un meilleur accès à l'énergie à des prix plus abordables et de façon plus responsable, tout en contribuant à un avenir plus vert (voir l'encadré 4.2)⁶².

Le secteur alimentaire, qui est responsable d'un tiers de toutes les émissions anthropiques de gaz à effet de serre, est également une source majeure de destruction du climat et de l'environnement⁶³. La monoculture, qui a été fortement encouragée par l'agrobusiness transnational dans de nombreuses régions du Sud, a donné lieu à des régimes alimentaires moins variés et moins riches en nutriments, et nécessite en outre des niveaux élevés d'intrants chimiques,

comme les pesticides et les engrais, qui contribuent aux émissions de carbone et érodent la biodiversité et la qualité des sols⁶⁴. L'agroécologie, en revanche, associe différentes plantes et animaux et utilise des synergies naturelles plutôt que des produits chimiques de synthèse. Elle réduit l'utilisation d'intrants qui nécessitent de l'énergie fossile et augmentent les émissions d'oxyde nitreux, offre des avantages incomparables pour la biodiversité et la santé des sols, et peut améliorer la nutrition en soutenant des régimes alimentaires diversifiés et équilibrés⁶⁵.

Pour exploiter ce potentiel, l'agroécologie privilégie les modèles de partenariat horizontal qui donnent la préférence aux petites productions, à l'apprentissage mutuel, aux connaissances autochtones et aux écosystèmes locaux plutôt que l'application d'orientations politiques verticales qui ne sont pas viables⁶⁶. L'agroécologie peut également soutenir l'égalité des sexes de différentes manières. Ses faibles coûts de démarrage et de production, ses techniques résilientes face aux changements climatiques et ses rendements stables font d'elle un modèle plus abordable et moins risqué pour les petites agricultrices que les approches agricoles qui nécessitent de grandes surfaces et des investissements permanents dans des intrants coûteux. En éliminant les produits chimiques de synthèse, les techniques agroécologiques évitent les effets nocifs sur la santé qui touchent les femmes de manière disproportionnée. La culture de céréales, de légumes et de fruits variés améliore la nutrition et l'autosuffisance des ménages, ce qui peut réduire le temps et l'argent que les femmes dépensent pour se procurer des aliments. En démantelant les hiérarchies entre travail productif et travail reproductif, il est possible de faire valoir le rôle des femmes au sein des familles et des communautés, de reconnaître leurs connaissances et de favoriser le partage et

« Nous sommes au milieu d'une pandémie conjuguée à une crise climatique, où certains des facteurs des changements climatiques – augmentation des émissions de gaz à effet de serre, déforestation, fragilité et inégalités – peuvent également augmenter la probabilité de futures pandémies. Il s'agit d'un moment critique pour l'action, où il est essentiel de conduire une transition efficace et égalitaire vers une économie à faible émission de carbone. »

MARIAMA WILLIAMS, chercheuse principale, Integrated Policy Research Institute, et Directrice de l'Institute of Law and Economics, Jamaïque



l'apprentissage, renforçant ainsi l'autonomie des femmes et la cohésion sociale⁶⁷.

Toutefois, ces avantages ne sont pas automatiques. Si ces partenariats ne remettent pas en cause les inégalités entre les sexes dans l'accès aux ressources, à la terre et à l'information, et s'ils ne garantissent pas une répartition équitable du travail entre femmes et hommes, les modèles agroécologiques risquent de renforcer les inégalités existantes au sein des ménages et des communautés⁶⁸.

Pour éviter ces écueils, des agricultrices ont formé des coopératives et des groupes pour partager et réduire leurs charges de travail et augmenter leur productivité et leurs revenus⁶⁹. La méthodologie campesino-a-campesino

(CAC), ou fermier-e à fermier-e⁷⁰, mise au point en Amérique latine et dans les Caraïbes dans les années 1970, a été promue par des agricultrices et agriculteurs recourant à l'éducation populaire pour échanger des connaissances et des solutions avec leurs homologues concernant des problèmes communs, en utilisant leurs propres fermes comme salles de classe⁷¹.

Des agricultrices, notamment au Brésil, à Cuba et au Nicaragua, ont utilisé cette méthodologie pour soutenir leurs moyens de subsistance agricoles et ont mis en place des organisations de CAC afin d'assurer l'éducation, de promouvoir la sécurité alimentaire, d'améliorer la santé et de prévenir la violence dont les femmes font l'objet au sein de leur communauté.

Encadré 4.2 PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES GRÂCE À DES PROJETS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DÉCENTRALISÉS

Les réseaux décentralisés ou les systèmes de distribution d'énergie jouent un rôle de plus en plus important pour améliorer l'accès des zones mal desservies dans le Sud. Par exemple, l'**Afghanistan**, le **Bhoutan** et le **Népal** ont rapidement élargi l'accès à l'électricité et réduit les écarts entre zones rurales et urbaines en combinant des systèmes de réseau et des dispositifs hors réseau. En Afghanistan, l'accès global à l'électricité est passé de 28 % à 84 % entre 2006 et 2016, en grande partie grâce à des micro et mini-réseaux et à des installations solaires à usage domestique⁷². Les femmes des villages de la province de Bamiyan, l'une des plus pauvres du pays, ont indiqué qu'elles étaient en mesure d'accomplir leurs tâches domestiques et de soins non rémunérés de manière plus efficace et plus sûre grâce à l'accès à l'énergie solaire hors réseau⁷³.

Outre cette amélioration de l'accès à l'énergie, l'énergie décentralisée pourrait devenir une source de revenus pour les femmes en leur offrant des possibilités d'emploi et d'entrepreneuriat, le secteur hors réseau pouvant potentiellement créer 4,5 millions d'emplois d'ici 2030⁷⁴. Les réseaux sociaux de femmes au sein des communautés et le rôle que celles-ci assument dans la prise de décision des ménages en matière d'énergie leur permet de comprendre mieux que quiconque le point de vue des consommatrices et consommateurs⁷⁵. Au **Nigéria**, en **Ouganda** et en **République-Unie de Tanzanie**, l'organisation à but non lucratif Solar Sister forme et aide les femmes à fournir de l'énergie propre aux ménages situés en zones rurales. Solar Sister a formé plus de 4 000 femmes à la gestion d'entreprise, à la technologie et au leadership et les a aidées à vendre des produits durables à coût abordable et des fourneaux propres fonctionnant à l'énergie solaire dans des communautés non raccordées au réseau⁷⁶. En **Afrique du Sud**, l'association à but non lucratif GenderCC – Women for Climate Justice Southern Africa (GenderCC – Les femmes pour la justice sociale en Afrique australe) anime un projet similaire dans un cadre urbain. Depuis 2016, GenderCC travaille dans les établissements informels et les zones périurbaines de Johannesburg et de Tshwane pour former les femmes à la vente de produits durables tels que des réchauds sans fumée ou des chargeurs et des cuisinières solaires. Cette initiative prévoit également une formation aux techniques commerciales et un programme de mentorat⁷⁷.

L'effet positif que les modèles d'électrification relevant de l'entrepreneuriat féminin aura sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes dépendra en pratique de la mesure dans laquelle les projets tendent à renforcer la sécurité économique des femmes et à remettre en question les inégalités structurelles en matière de leadership et de propriété des systèmes d'énergie verte⁷⁸.

Il existe aujourd'hui des milliers de petits groupes agroécologiques locaux, dont beaucoup sont membres du mouvement international La Vía Campesina, qui rassemble des mouvements paysans et féministes populaires de 81 pays⁷⁹.

Bien que la force de l'agroécologie réside dans son approche ascendante, les gouvernements peuvent fournir un cadre de politique publique porteur, par exemple en investissant dans la recherche sur l'agroécologie sensible au genre ou dans des initiatives de marchés publics visant à créer des débouchés commerciaux pour les denrées agroécologiques produites par des femmes (voir les encadrés 2.2 et 5.2)⁸⁰.

Des transitions égalitaires requièrent la formation de nouveaux partenariats en vue de créer des synergies entre les objectifs de durabilité environnementale, de justice sociale et d'égalité des sexes. Les gouvernements doivent aider les communautés locales à adopter des approches plus durables en matière de production énergétique et alimentaire. Les mini-réseaux décentralisés gérés par les communautés et les coopératives énergétiques élargissent l'accès à l'énergie propre tout en offrant aux femmes des possibilités de leadership et d'emploi. Les partenariats agroécologiques qui privilégient les petites exploitations, l'apprentissage mutuel, les connaissances autochtones et les écosystèmes locaux sont également essentiels pour soutenir une production alimentaire durable.

LA REDEVABILITÉ : placer les objectifs sociaux et d'égalité des sexes au cœur des initiatives de durabilité environnementale

Les transitions égalitaires ne pourront pas progresser sans que les compromis et tensions potentiels ne soient négociés de manière transparente, participative et responsable, afin d'assurer que les processus d'élaboration des politiques et de prise de décision tiennent compte des voix des femmes et des autres groupes marginalisés et à ce que les droits de ces groupes soient protégés⁸¹. Certaines politiques visant à améliorer la durabilité environnementale peuvent, si elles n'accordent pas aux relations de genre l'attention qui leur est due, considérer la prestation par les femmes de soins non rémunérés comme quelque chose d'acquis et augmenter leur charge de travail. De même, la protection des emplois contre les effets des changements climatiques peut parfois se faire au détriment des objectifs environnementaux et des moyens de subsistance d'autres personnes. Par exemple, dans le secteur des fleurs coupées au Kenya, qui est une importante source d'emploi pour les femmes, l'attention croissante portée à la durabilité environnementale a donné la priorité à l'adaptation aux changements climatiques pour protéger les rendements floraux plutôt que de se préoccuper de l'anéantissement des écosystèmes locaux et des biens communs causé par la croissance du secteur des fleurs. Cette approche protège quelques emplois mais néglige les menaces à long terme qui pèsent sur l'environnement en raison de la perte de

biodiversité ainsi que sur les moyens de subsistance de nombreuses autres femmes qui dépendent de ressources communes⁸². Pour surmonter ces tensions, les processus d'élaboration des politiques doivent être transparents et fondés sur une véritable participation et des partenariats effectifs avec les communautés locales, les groupes autochtones et divers mouvements sociaux, en particulier les organisations féministes et de femmes.

Lorsque le secteur privé participe aux efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, ou à mettre en place ou étendre des services ou des infrastructures durables sur le plan environnemental, il doit le faire de façon responsable. À tout le moins, il doit s'abstenir de nuire, c'est-à-dire ne pas violer les droits des communautés locales en s'appropriant des terres pour produire des biocarburants ou générer de l'énergie renouvelable, ce qui a souvent des effets genrés importants. Étant donné que la propriété et le contrôle formels des terres appartiennent généralement aux hommes, même lorsque les changements d'utilisation du sol sont négociés avec les communautés locales et les peuples autochtones, les femmes sont habituellement exclues des accords sur l'accès à l'emploi, les indemnités ou les rémunérations. Lorsque les femmes participent aux aspects « sociaux » de projets – par exemple, des travaux de reboisement ou la gestion de centres de santé ou d'autres services communautaires – leur travail non rémunéré constitue une véritable ressource qui alimente les projets, ce qui renforce les hiérarchies de pouvoir et de ressources existantes entre les sexes⁸³.

LES LEVIERS CLÉS POUR UNE RELANCE VERTE ET ÉGALITAIRE

LE FINANCEMENT :

Investir dans des politiques sensibles au genre pour atténuer les changements climatiques et la dégradation de l'environnement et s'adapter à leurs effets.

Les pays ayant la plus grande responsabilité historique en matière d'émissions devraient supporter la majeure partie du fardeau consistant à aider les pays pauvres dans leur transition vers la durabilité environnementale, et financer cette aide en tenant compte des risques et des vulnérabilités propres aux femmes et aux hommes.

Les gouvernements doivent aider les organisations de la société civile à adopter des approches durables qui privilégient les écosystèmes locaux, les connaissances autochtones et le leadership des femmes.

LES PARTENARIATS

pour donner aux communautés locales les moyens d'opérer des transitions égalitaires en matière d'énergie et d'agriculture.

LA REDEVABILITÉ

pour garantir que les objectifs sociaux et de genre sont prioritaires dans les politiques environnementales.

Des transitions égalitaires ne sont possibles qu'avec des processus transparents et responsables, ce qui requiert de soutenir les organisations de femmes afin qu'elles puissent y participer de manière significative, et de prendre des mesures solides pour protéger les défenseuses des droits humains.

Comblé les lacunes en matière de données et d'informations concrètes est essentiel pour soutenir des transitions égalitaires et exige de nouveaux efforts conceptuels et méthodologiques ainsi qu'une amélioration de la collecte de données et de l'analyse genre, notamment en ce qui concerne l'élaboration des politiques environnementales.

Obtenir de nouvelles **DONNÉES** sur le lien entre le genre et l'environnement.

Assurer des transitions égalitaires afin de bâtir des économies favorables à l'épanouissement et à la survie de l'humanité et de la planète.

Lorsque des organisations environnementales et des organisations de femmes ont formé des coalitions pour protester contre de tels projets et exiger des comptes quant à leur impact, elles ont souvent été confrontées à des réactions violentes. En 2019, parmi les activistes de la défense de la terre et de l'environnement, au moins 212 personnes ont été tuées pour avoir protégé leurs foyers contre des industries destructrices du climat – l'année la plus meurtrière jamais enregistrée⁸⁴. Les défenseuses des droits humains sont souvent confrontées à des risques liés à leur sexe, tels que la violence sexuelle et les menaces contre des membres de leur famille. Pendant la pandémie de COVID-19,

les risques qu'elles encourent se sont multipliés dans de nombreux contextes, notamment dans les cas où les mesures de confinement ont été utilisées pour affaiblir la démocratie et où les procédures judiciaires ont été suspendues (voir le chapitre 5)⁸⁵. De plus en plus de requêtes sont déposées par les activistes devant les tribunaux pour obtenir justice dans des cas individuels et pour mener des contentieux stratégiques en vue d'établir de nouvelles normes juridiques. Au niveau régional, on assiste à l'émergence de nouveaux traités relatifs aux droits humains et à l'environnement qui offrent la perspective d'une plus grande redevabilité envers les communautés locales (voir l'encadré 4.3).

Encadré 4.3 UTILISER LES COALITIONS ET LES TRIBUNAUX POUR EXIGER DES COMPTES

Les mouvements sociaux travaillent ensemble depuis longtemps pour exiger des comptes quant à la destruction de l'environnement et pour accélérer des transitions équitables. Les tribunaux sont une scène de plus en plus importante pour leurs revendications, et l'on aperçoit quelques signes prometteurs de progrès dans la sphère normative.

Berta Cáceres, une femme autochtone Lenca du **Honduras**, a cofondé le Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas de Honduras (Conseil citoyen des organisations des peuples amérindiens du Honduras, COPINH) en 1993, et a monté une coalition diverse et unifiée autour de la lutte contre l'extractivisme, le racisme et le patriarcat⁸⁶. Berta a fait en sorte que les femmes occupent des positions clés et une place centrale dans l'éducation politique et les actions directes du COPINH⁸⁷. Le Conseil a permis l'abandon d'au moins 50 projets d'exploitation forestière, empêché la construction de 10 barrages hydroélectriques et obtenu plus de 100 titres fonciers communaux pour les communautés autochtones⁸⁸. En 2016, Berta Cáceres a été assassinée et, après une longue campagne pour obtenir justice, en juillet 2021, l'ancien dirigeant d'une entreprise hydroélectrique contre laquelle Berta avait protesté a été condamné pour avoir commandité son meurtre⁸⁹.

Sous l'impulsion du cas de Berta, les mouvements sociaux ont fait pression pour obtenir l'Accord d'Escazú, un traité environnemental historique qui est entré en vigueur en avril 2021. Ce traité, qui a été ratifié par 11 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, consacre le droit de chaque personne de la génération actuelle et des générations futures à un environnement sain et à un développement durable. Il prévoit des protections solides pour les peuples autochtones et les activistes des droits humains liés à l'environnement, et garantit l'accès à des mécanismes judiciaires pour contester les atteintes à l'environnement ainsi que la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement⁹⁰.

La quête de redevabilité a également investi d'autres espaces juridiques et normatifs. Depuis 2016, la Cour pénale internationale (CPI) reconnaît les crimes environnementaux, et considère que l'exploitation illégale des ressources naturelles, les cas de destruction de l'environnement et « l'accaparement des terres » relèvent de sa compétence⁹¹. Parallèlement, les contentieux stratégiques sur les changements climatiques, qui visent aussi bien les gouvernements, pour leur inaction ou leur manque d'ambition, que les entreprises, notamment pour l'impact de leurs activités sur les droits humains et la désinformation délibérée ou « greenwashing » à laquelle elles se livrent, deviennent plus courants. Des affaires portant sur des « transitions équitables » – par exemple, sur l'impact des parcs éoliens et des biocarburants – commencent également à apparaître⁹². En mai 2021, des activistes des **Pays-Bas** ont salué une décision de justice révolutionnaire qui a obligé Royal Dutch Shell à se conformer aux objectifs d'émissions de l'Accord de Paris, et qui a déclaré que l'entreprise était responsable de prévenir les effets des changements climatiques sur les droits humains non seulement du fait de ses propres activités mais aussi de l'ensemble de la chaîne de valeur mondiale⁹³.

Des transitions égalitaires ne sont possibles qu'avec des processus transparents, participatifs et responsables qui placent les droits des femmes en leur centre et garantissent que les communautés locales aient leur mot à dire sur la manière dont les initiatives de durabilité environnementale sont conçues et mises en œuvre. Pour cela, il faut soutenir les organisations de femmes afin qu'elles puissent participer de manière significative aux processus politiques, et prendre des mesures solides pour protéger les défenseuses des droits humains. L'intégration du genre dans l'activisme émergent de la justice environnementale afin d'établir de nouvelles normes juridiques et règles normatives pour assurer la redevabilité des personnes détentrices du pouvoir est également une priorité.

LES PARAMÈTRES DE MESURE : comblent les lacunes dans les données pour favoriser la redevabilité

Pour évaluer les progrès accomplis vers des transitions égalitaires, il faudra élaborer des méthodes de mesure qui permettent de comprendre le lien entre le genre et l'environnement. Le cadre des Objectifs de développement durable intègre efficacement l'égalité des sexes, à l'exception notable des objectifs environnementaux. Six des dix-sept Objectifs de développement durable sont dépourvus d'indicateurs spécifiques au genre – l'eau et l'assainissement, l'industrie et l'innovation, la consommation durable, l'énergie et enfin l'environnement (océans et écosystèmes terrestres) – mais ont une incidence importante sur les questions mentionnées plus haut⁹⁴.

Le lien entre le genre et l'environnement n'a généralement été présenté qu'à travers des études qualitatives ou quantitatives à petite échelle, et l'intégration du genre dans les programmes de statistiques environnementales n'est pas encore un élément clé des programmes de travail des systèmes statistiques nationaux. L'intégration du genre dans les statistiques environnementales ne consiste pas seulement à compiler des données ventilées par sexe, ce qui est méthodologiquement complexe pour les objectifs environnementaux à l'échelle mondiale. Il faut également mesurer et suivre les questions liées à l'environnement qui concernent uniquement les femmes ou les hommes, ou qui concernent les femmes dans une plus grande mesure que les hommes, ou vice-versa. Cela garantit que les données reflètent les vulnérabilités socialement construites ainsi que les besoins, les difficultés et les priorités spécifiques des femmes et des hommes en matière d'environnement⁹⁵.

ONU Femmes a travaillé avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à l'élaboration d'un ensemble de 35 indicateurs permettant de comprendre le lien entre le genre et l'environnement, dans six domaines prioritaires : la terre et la biodiversité ; les ressources naturelles, dont les aliments, l'énergie et l'eau ; les changements climatiques et les catastrophes ; la consommation, la production et la richesse durables ; la santé, le bien-être et l'assainissement ; la prise de décision en matière d'environnement. Un questionnaire type a été élaboré, que plusieurs pays de la région ont mis en œuvre (Bangladesh et Mongolie) ou prévoient de le faire (Cambodge, Îles Salomon, Samoa et Viet Nam). Une analyse innovante des enquêtes auprès des ménages et des données géospatiales existantes peut également révéler la façon dont les sécheresses, les hausses de température et l'évapotranspiration ont des conséquences sur les mariages d'enfants, sur les naissances chez les adolescentes, sur la violence faite aux femmes, sur l'accès à l'eau potable et sur l'utilisation de combustibles propres pour la cuisson⁹⁶.

L'intégration d'une approche genre dans l'élaboration des politiques environnementales est également importante en vue d'obtenir de nouvelles informations et d'élaborer de nouveaux paramètres de mesures. Le travail d'analyse des données du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE-CAD) qui est en cours et qui utilise à la fois le marqueur de genre et le marqueur de Rio pour évaluer la mesure dans laquelle l'aide bilatérale prend en compte l'intersection entre l'égalité des sexes et l'environnement, constitue un pas dans cette direction.

Il sera essentiel de combler les lacunes en matière de données et d'informations concrètes pour soutenir des transitions égalitaires, en veillant à ce que les progrès puissent être suivis dans le temps et à ce que les personnes aux postes de décision puissent être tenues responsables. Cela nécessitera un travail conceptuel et méthodologique supplémentaire pour traduire les résultats des études qualitatives en indicateurs statistiques significatifs, ainsi qu'un travail de collecte et d'analyse des données, notamment en ce qui concerne l'élaboration des politiques en matière de genre et d'environnement.

5

COMMENT Y PARVENIR ? UNE POLITIQUE FÉMINISTE POUR UN MONDE POST-COVID-19



Le changement radical dont nous avons besoin pour assurer des moyens de subsistance durables pour toute l'humanité, une économie des soins florissante et des transitions égalitaires exige des processus démocratiques sains et solides au niveau national ainsi que des institutions de gouvernance mondiale capables de cultiver la solidarité et la coopération. Cependant, la souffrance humaine et les fortes inégalités que ce virus mortel a révélées, et les mesures d'urgence mises en œuvre dans de nombreux pays pour enrayer sa propagation ont non seulement mis en évidence les déficits démocratiques, mais les ont aussi accentués. Les espaces civiques se sont rétrécis et la redevabilité a été érodée de telle sorte que les personnes qui détiennent le pouvoir sont

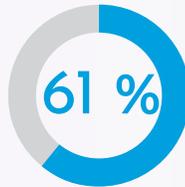
encore plus déconnectées des groupes de femmes et des communautés qu'elles sont censées servir. Une représentation équitable des femmes, des organisations de défense des droits des femmes plus fortes et une résistance résolue face aux réactions hostiles peuvent jouer un rôle essentiel pour inverser ces tendances. S'appuyant sur une longue tradition d'organisation et de réseautage, des féministes de différents milieux institutionnels ont uni leurs forces pour influencer la réponse et la relance face au COVID-19, offrir des services et exiger des comptes des gouvernements. Leurs travaux laissent espérer que la pandémie pourrait être un moment décisif ouvrant la voie à une nouvelle politique féministe dans un monde post-COVID-19¹.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS DU COVID-19 : LES POLITIQUES PROGRESSISTES ET FÉMINISTES SONT CONFINÉES

Les reculs démocratiques s'accroissent, déconnectant davantage les États de leurs citoyennes et citoyens

Au cours des **10 dernières années**, le nombre de pays connaissant une érosion démocratique **a doublé**.

En 2019, **44 %** de la population mondiale vivait dans des pays ayant connu une forme d'érosion démocratique au **cours des 5 années précédentes**.



des pays ont mis en œuvre des mesures d'endiguement de la pandémie préoccupantes du point de vue de la démocratie et des droits humains.

Le plaidoyer politique féministe est implacable, mais l'influence des femmes est limitée

Sur 225 groupes de travail sur le COVID-19 dans 137 pays,

seulement **4,4 %** sont paritaires

84 % sont dominés par des hommes

24 pays ne comptent pas une seule femme dans leurs groupes de travail



Malgré les restrictions de mouvement imposées par les gouvernements, au niveau mondial,

5 012 manifestations de femmes

ont eu lieu entre mars et décembre 2020.

Les activistes de terrain offrent un filet de sécurité fragile et sous-financé

Une enquête a révélé que plus **d'1/3** des organisations de femmes

dans des contextes de conflit et d'aide humanitaire ont signalé qu'elles risquaient la fermeture à cause de la pandémie.

En 2018-2019, les organisations de défense des droits des femmes n'ont reçu qu'environ

1 %

de l'aide bilatérale destinée à l'égalité des sexes, une **infime fraction de l'aide totale**.

5.1 TIRER LES ENSEIGNEMENTS DU COVID-19

Les reculs démocratiques s'accroissent et continuent de déconnecter les États de leurs citoyennes et citoyens

En plus de bousculer les économies et les sociétés, la pandémie de COVID-19 a entraîné des perturbations majeures dans la gouvernance et la participation, exacerbant un contexte politique déjà difficile. En 2020, de nombreux pays ont reporté des élections, ajourné des travaux parlementaires et limité les garanties judiciaires en recourant à des pouvoirs exceptionnels². Les mesures d'urgence en matière de santé publique, des mesures de confinement aux restrictions de déplacements, ont accentué les processus de recul de la démocratie qui étaient déjà en cours. En outre, tandis que certaines formes d'activisme se sont déplacées en ligne, de nombreux pays ont profité de la pandémie pour fermer les espaces civiques, réprimer la dissidence politique et instaurer de nouvelles formes de surveillance³.

Avant même la pandémie, la démocratie se réduisait déjà dans de nombreux pays. L'incapacité à lutter contre les inégalités économiques croissantes, en particulier après la crise financière mondiale de 2008, a entraîné la concentration des richesses dans un nombre toujours plus restreint de mains, tandis que la prospérité est restée hors de portée du plus grand nombre⁴. En conséquence, la confiance dans les responsables politiques et les élites est faible et la solidarité entre les groupes sociaux s'est érodée, ce qui entrave l'adoption de politiques inclusives ainsi que le développement économique, tout en vidant de leur substance les valeurs et les institutions démocratiques⁵.

L'analyse de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International) montre qu'au cours de la dernière décennie, les pays où la qualité de la démocratie s'est détériorée sont plus nombreux que ceux où elle s'est améliorée⁶. Le déclin de la liberté d'expression, la fermeture des espaces de la société civile, l'érosion de l'État de droit et l'augmentation des discours de haine comptent parmi les principaux aspects de cette détérioration⁷. La pandémie a encore accéléré cette tendance, exacerbant les griefs du passé et minant davantage la cohésion sociale et la confiance. En novembre 2020, 61 % des pays évalués (99 sur 162) avaient

mis en œuvre des mesures d'endiguement de la pandémie préoccupantes du point de vue de la démocratie et des droits humains. Il s'agissait notamment de restrictions généralisées (et le plus souvent temporaires) de la liberté de réunion et de restrictions permanentes de la liberté d'expression et/ou des médias⁸. Souvent présentées comme un moyen de lutter contre la désinformation concernant le virus, ces restrictions limitent également la redevabilité de l'État⁹.

Bien que les données conjoncturelles montrent quelques améliorations au cours du dernier trimestre de 2020, la tendance générale qui se dégage est claire¹⁰. Là où les déficits démocratiques et la faiblesse des institutions étaient déjà manifestes avant fin 2019, la crise a continué de creuser ces déficits et d'affaiblir les institutions¹¹. Les confinements et les états d'urgence déclenchés par la pandémie de COVID-19 ont été utilisés par des leaders opportunistes pour étouffer davantage la dissidence politique, notamment celle des organisations féministes et de défense des droits des femmes¹². Dans certains cas, pour faire respecter les restrictions de mouvement, la force publique a été utilisée de manière disproportionnée contre des groupes démunis et marginalisés – notamment les personnes migrantes et réfugiées, le personnel du secteur informel et les vendeuses et vendeurs de rue – au nom de l'endiguement de la pandémie¹³. Dans de tels contextes, la surveillance de la population, visant prétendument à traquer le virus, a été renforcée de telle façon qu'elle pouvait également aboutir à faire taire l'opposition¹⁴. Les reculs démocratiques ont des conséquences à long terme car ils sont souvent difficiles à inverser, même une fois la pandémie maîtrisée¹⁵.

Le plaidoyer politique féministe est implacable, mais l'influence des femmes est limitée

Il existe des exemples admirables de cheffes d'État et de gouvernements qui ont mené des réponses rapides, efficaces et inclusives face à la pandémie. Sans rien enlever à leurs résultats, ces femmes étaient surtout en charge de pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui ont des ressources et des capacités plus solides pour faire face à la crise¹⁶. En général, les femmes ont été largement exclues des espaces d'élaboration des

politiques liées à la pandémie, notamment des nombreux groupes de travail spéciaux sur le COVID-19, ce qui reflète leur sous-représentation historique dans le monde politique formel.

La base de données du Système de suivi de la sensibilité au genre des réponses des pays en matière de riposte et de relance au COVID-19 (COVID-19 Global Gender Response Tracker) du PNUD et d'ONU Femmes montre que sur 225 groupes de travail sur le COVID-19 dans 137 pays et territoires disposant de données ventilées par sexe, seuls 4,4 % présentent une parité des sexes, 84 % sont dominés par des hommes et 24 pays ne comptent aucune femme parmi les membres des groupes de travail¹⁷. Il n'est pas surprenant que cela se soit traduit par une prise en compte limitée et inégale des droits et des besoins des femmes. Moins d'une cinquième partie des pays (42 sur 219) ont mis en place une réponse globale et intégrée qui comprend des mesures visant à prévenir la violence faite aux femmes, à renforcer la sécurité économique des femmes et à soutenir la prestation de soins non rémunérés¹⁸.

La « tyrannie de l'urgence »¹⁹ suppose que lorsque les gouvernements fonctionnent en « mode de crise », ils resserrent les rangs et s'appuient fortement sur des structures exécutives dominées par des hommes, souvent sans consulter de manière adéquate les parlements, la société civile et les autres parties prenantes, ce qui étouffe les voix des femmes²⁰. La redevabilité envers la société civile ainsi que la participation de la société civile – par exemple, par des consultations citoyennes ou des budgets participatifs – ont été largement négligées pendant la pandémie²¹.

Bien que les points d'entrée institutionnels aient été limités, les activistes de l'égalité des sexes au sein de la société civile ont davantage élevé leur voix, renforcé leurs réseaux et leurs activités à l'échelle internationale que lors de toute autre pandémie (comme Ebola ou Zika, par exemple)²². Les réseaux de mobilisation féministe ont produit toute une série de campagnes, de pétitions et de documents techniques afin d'influencer la réponse immédiate et de proposer des visions féministes de la relance et de la transformation après la pandémie²³. Dans des pays tels que l'Autriche, le Canada, le Chili, l'Irlande et le Royaume-Uni, ainsi qu'à Hawaï, aux États-Unis, les activistes ont mis au point de nouveaux outils de mobilisation et de redevabilité, notamment des plans féministes et des évaluations budgétaires sensibles au genre²⁴.

Grâce à ces efforts, dans certains pays, les activistes de l'égalité des sexes ont pu influencer les mesures politiques et les programmes gouvernementaux liés au COVID-19. Les expériences de l'Argentine (encadré 5.1) et du Canada (encadré 3.1) reflètent non seulement un bon leadership, mais aussi des processus politiques forts et transparents qui ont offert aux féministes des possibilités pour orienter les mesures gouvernementales de réponse à la pandémie²⁵. Par ailleurs, dans les pays où des actrices et acteurs politiques ou de la société civile qui défendaient des programmes contre l'égalité des sexes avaient pénétré les structures de l'État avant la pandémie, la crise a servi leur cause en limitant l'espace dont disposait la société civile défenseuse des droits humains pour leur opposer résistance et, dans certains cas, en faisant reculer les engagements en faveur des droits des femmes²⁶. Le retrait de la Turquie de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (la Convention d'Istanbul) en est un exemple frappant²⁷.

Les activistes communautaires constituent un filet de sécurité fragile, qui n'est pas sans coût pour les femmes

Dans tous les pays, les organisations de défense des droits des femmes ont mobilisé les réseaux communautaires pour distribuer de l'aide alimentaire, organiser les soins et offrir des services aux survivantes de violences²⁸. Ces efforts collectifs, fournis en grande partie par des femmes de couleur ou marginalisées, ont constitué un filet de sécurité informel notable, bien que fragile, pour les communautés en difficulté²⁹.

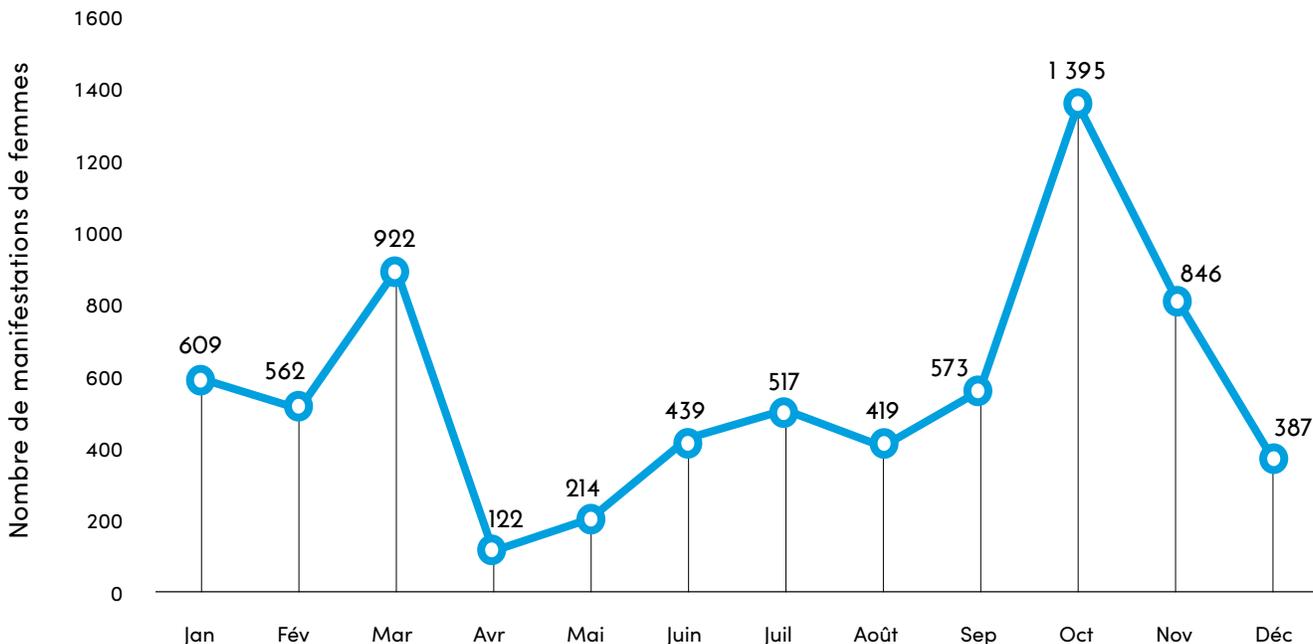
La portée et l'efficacité de ces efforts ont dépendu en grande partie des structures et des réseaux organisationnels qui avaient été mis en place bien avant la pandémie. Les mouvements locaux dotés d'une forte capacité organisationnelle, tels que la Self-Employed Women's Association (SEWA) en Inde ou La Poderosa (La puissante) – une organisation communautaire autonome dirigée par des habitantes de bidonvilles en Amérique latine – ont été en mesure d'accroître rapidement leur soutien pendant la crise³⁰. Dans divers contextes, les organisations de défense des droits des femmes ont travaillé main dans la main avec les gouvernements nationaux ou locaux et ont offert des services « de dernier kilomètre » pour faire parvenir l'aide d'urgence aux communautés vulnérables ou difficiles d'accès (encadré 5.2)³¹. Mais, le plus souvent, les organisations de

la société civile ont comblé les manquements sans soutien officiel ni même reconnaissance de leur travail³².

En plus de maintenir les communautés à flot, les organisations de défense des droits des femmes ont joué un rôle essentiel en les organisant sur le plan politique, en combattant la désinformation sur le virus, en surveillant les performances de l'État et en exigeant l'accès à des infrastructures et des services de qualité³³. Entre mars et décembre 2020, après une forte diminution initiale des protestations survenues lors de la déclaration de l'état de la pandémie au niveau mondial, et malgré les restrictions de mouvement imposées par les gouvernements, les femmes se sont regroupées et ont organisé un total de 5 012 manifestations de femmes dans 193 pays et

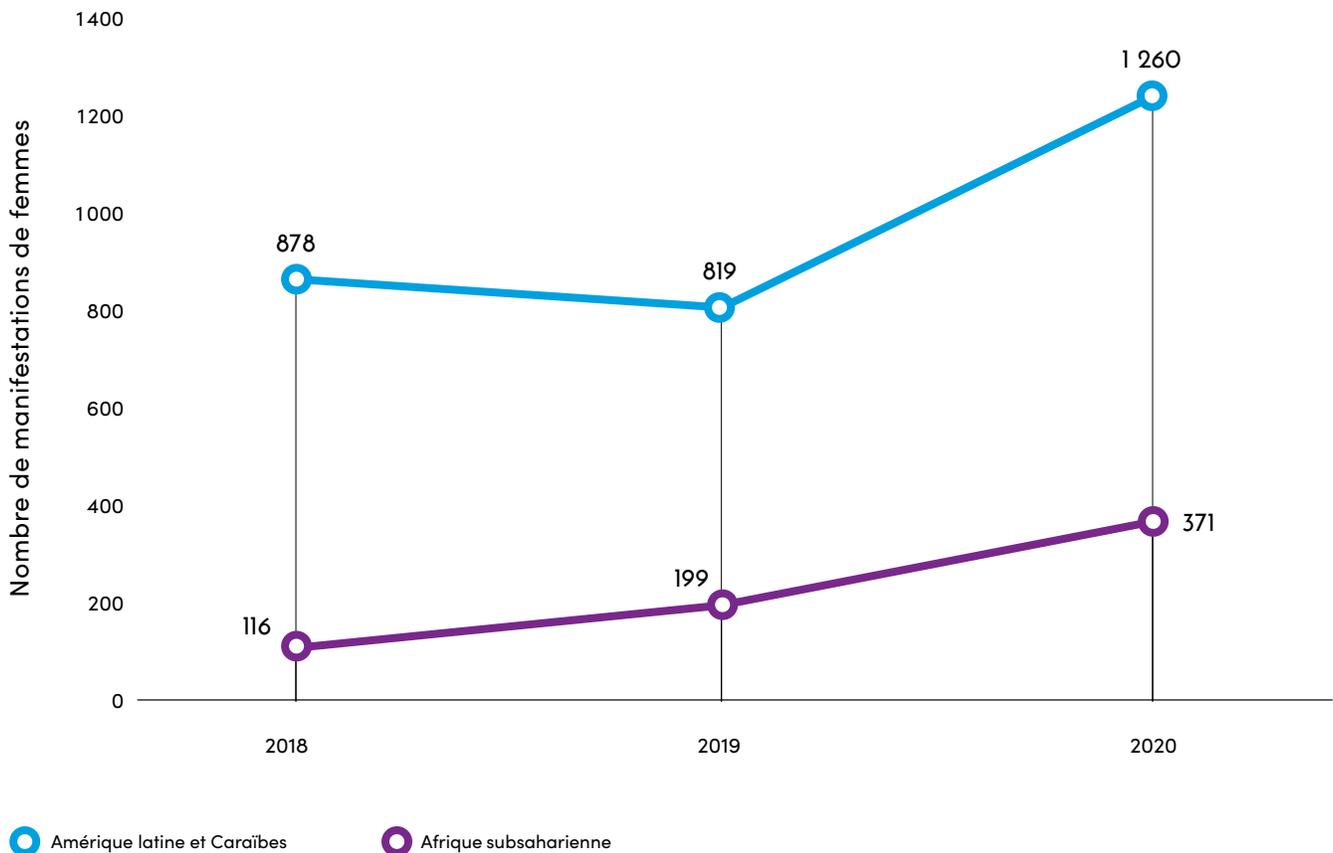
territoires (graphique 5.1)³⁴. Parallèlement à la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation et de revendications politiques, ces manifestations visaient à influencer les interventions d'urgence officielles et la relance à plus long terme, qu'il s'agisse de manifestations réclamant une aide alimentaire et un soutien à la scolarisation en ligne au Kazakhstan ou d'appels à l'amélioration des moyens de subsistance et des conditions de travail du personnel domestique en République de Corée³⁵. Fortes d'une longue tradition d'activisme, l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que l'Afrique subsaharienne, les deux régions du Sud pour lesquelles des données sur les tendances sont disponibles, ont affiché des pics significatifs de manifestations de femmes en 2020 (graphique 5.2).

Graphique 5.1 NOMBRE DE MANIFESTATIONS DE FEMMES, DANS LE MONDE, JANVIER-DÉCEMBRE 2020



Source : analyse d'ONU Femmes basée sur l'ACLED (2021).
Remarques : les données couvrent 193 pays et territoires³⁶.

Graphique 5.2 NOMBRE DE MANIFESTATIONS DE FEMMES EN AMÉRIQUE LATINE ET AUX CARAÏBES ET EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE, 2018-2020



Source : analyse d'ONU Femmes basée sur l'ACLED (2021).

Remarques : les données couvrent 31 pays et territoires d'Amérique latine et des Caraïbes et 35 pays et territoires d'Afrique subsaharienne.

Voir la note de fin 36 pour la définition de « manifestations de femmes ».

Malgré les contributions essentielles des petites et moyennes organisations de défense des droits des femmes, qui forment le noyau des mouvements féministes autonomes du monde entier, la capacité de ces organisations à offrir des services et à défendre les droits est menacée³⁷. Au début de la pandémie, une enquête menée par le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire a révélé que presque un tiers des organisations de femmes interrogées (22 sur 75) opérant dans des zones de conflit et dans des contextes humanitaires risquaient de fermer en raison de la pandémie ; un an plus tard, ces organisations font état d'une situation encore plus précaire³⁸. Les restrictions d'urgence et les confinements ont perturbé la capacité des activistes et des personnes

défenseuses des droits des femmes, qui travaillent dans des circonstances particulièrement hostiles, à créer des plans de sécurité et à évaluer les risques face à des violences potentielles³⁹. Les femmes leaders de la société civile en arrivent à leur point de rupture, avec des signes inquiétants de détresse émotionnelle et d'épuisement⁴⁰.

Cette situation est exacerbée par la disponibilité limitée des ressources économiques : même avant la pandémie, les organisations de défense des droits des femmes ne recevaient qu'environ 1 % du total de l'aide publique au développement (APD) bilatérale que le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE consacre à l'égalité des sexes, ce qui représente une fraction infime

de l'APD totale en 2018-2019⁴¹, et seulement 0,4 % des subventions des fondations ont été destinées aux droits des femmes en 2017⁴². Les groupes féministes travaillant avec des personnes confrontées à des formes de marginalisation croisées – notamment les travailleuses

et travailleurs du sexe, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes ou queers (LGBTIQ+), les autochtones et les jeunes féministes – ont été particulièrement sous-financés⁴³.

5.2 VISION : DES DÉMOCRATIES REVIGORÉES PAR DES POLITIQUES FÉMINISTES

À quoi ressemblerait un avenir différent ? Pour reconstruire en mieux dans le sillage de la pandémie de COVID-19, il faut rompre résolument avec le cercle vicieux de l'insécurité socioéconomique, de la destruction de l'environnement et des politiques d'exclusion. Briser ce cycle tient fondamentalement à des mesures politiques : l'économie et la politique sont inextricablement liées, et le passage à une économie durable et équitable exige donc tout autant des processus démocratiques ouverts que l'obtention de résultats équitables. Il faut agir pour revigorer et renforcer les démocraties afin que les gouvernements puissent mettre en œuvre des politiques socialement équitables et durables pour leurs populations⁴⁴. La pandémie a renforcé l'importance du rôle de l'État, mais a également montré que ce rôle doit être contrebalancé par une société civile forte, capable de surveiller les actrices et acteurs de la vie publique et de leur demander des comptes. Une nouvelle politique

féministe renouvellerait les pratiques démocratiques à tous les niveaux. Elle encouragerait le partage du pouvoir, la diversité des mouvements sociaux et les partenariats synergiques entre les États et les activistes de la société civile qui défendent les droits. Elle permettrait également de mettre en place des mécanismes solides pour contrebalancer la mainmise des entreprises et/ou des élites. Les bases de cette nouvelle politique seraient posées aux niveaux national et local, mais les institutions et processus mondiaux devront également effectuer une transition vers la solidarité, le partage du pouvoir et la démocratie.

Même si la pandémie n'est pas encore terminée et que ses répercussions politiques sont encore inconnues, des enseignements importants ont déjà pu en être tirés, et mettent en évidence certains des changements politiques dont nous avons besoin pour concrétiser cette vision :

-  **Au lieu d'être dominés par la voix des élites masculines et les intérêts des entreprises, les espaces de prise de décision incluraient des groupes historiquement exclus, et les femmes auraient une voix égale à celle des hommes dans toutes les décisions qui affectent leur vie⁴⁵.**
-  **Au lieu d'étouffer la dissidence, les gouvernements protégeraient la société civile – notamment les groupes de défense des droits humains et les organisations de femmes et féministes – et l'encourageraient à prospérer. Le travail essentiel des organisations de défense des droits des femmes dans la promotion de voies progressistes serait reconnu et récompensé, en soutenant le renforcement de leurs capacités et la durabilité à long terme des fruits de leur travail, tout en respectant leur autonomie quant à l'établissement de leurs propres programmes et priorités.**
-  **Au lieu de privilégier les intérêts des personnes puissantes, des institutions publiques compétentes accorderaient une véritable priorité aux capacités humaines et à la protection de l'environnement par le biais de soins, d'investissements verts et du respect des droits humains, en veillant à ce que les gains réalisés soient équitablement partagés. Pour ce faire, les États établiraient des partenariats durables avec des organisations communautaires, notamment des groupes de femmes, afin de promouvoir l'innovation politique, l'adaptation et la redevabilité depuis la base.**

5.3 LES LEVIERS : PROMOUVOIR LA POLITIQUE FÉMINISTE POUR UN CHANGEMENT TRANSFORMATEUR

Une nouvelle politique féministe ne se matérialisera pas du jour au lendemain. Alors que les pays sortent des multiples crises provoquées par la pandémie de COVID-19, trois leviers clés peuvent les aider à renforcer à la fois les institutions publiques et les mécanismes de la société civile qui leur font contre-poids. Les actrices et acteurs de l'État et de la société civile entretiendraient ainsi une relation non pas de conflit ou de soutien dépourvu d'esprit critique, mais plutôt de tension productive en vue de garantir la redevabilité et une gouvernance sensible au genre.

Renforcer la représentation des femmes et la présence des féministes dans les espaces institutionnels

La représentation des femmes dans la prise de décision politique est importante, car lorsque les femmes ne sont pas consultées ou incluses dans le cadre de la prise de décision sur des questions qui ont un impact direct sur leur vie, les mesures adoptées risquent d'être inefficaces, voire nuisibles⁴⁶. La représentation des femmes est importante non seulement en soi, mais aussi parce que la présence des femmes, en ce qu'elle permet d'obtenir un point de vue féminin sur les questions politiques, est associée à tout un éventail de résultats politiques positifs. Dans le monde entier, une plus grande proportion de législatrices va de pair avec des dépenses publiques plus élevées en matière de politiques favorables à la famille, telles que la garde d'enfants, l'éducation de la petite enfance, les congés parentaux et les soins de santé, ainsi qu'avec des dépenses moins élevées en matière de défense et avec un engagement militaire moindre. La représentation des femmes fait également la différence dans le domaine de la politique environnementale⁴⁷. Une étude portant sur 18 pays a montré le lien positif existant entre le nombre de femmes occupant des fonctions officielles (députées et ministres) et les normes de protection de l'environnement. À l'heure actuelle, les femmes ne représentent qu'environ un quart des parlementaires et un cinquième des ministres dans le monde⁴⁸. Il reste donc un long chemin à parcourir pour que le pouvoir politique soit partagé équitablement entre femmes et hommes⁴⁹.

En outre, la représentation des femmes en politique tend à être dominée par des femmes issues de classe privilégiée et professionnelles de la politique. Même si

ces femmes peuvent utiliser leur privilège de manière stratégique pour s'assurer que les élites adhèrent à des voies politiques progressistes, une représentation des femmes véritablement inclusive implique la présence de femmes diverses aux postes à responsabilité politique afin d'englober la grande diversité des besoins et des intérêts des femmes.

Outre le renforcement de la représentation des femmes, promouvoir les changements proposés dans ce Plan féministe au niveau de l'orientation et de la conception des politiques appelle à la formation d'alliances entre organisations féministes et partis progressistes ainsi qu'à la présence d'une masse critique de féministes au sein des bureaucraties étatiques afin d'impulser le changement politique et de veiller à ce que les politiques transformatrices ne soient pas édulcorées lors de leur mise en œuvre⁵⁰. Cela s'est avéré crucial dans le cadre de la mise en place d'un système national de soins révolutionnaire en Uruguay, par exemple, où la présence de féministes, de personnes alliées à des postes ministériels et techniques stratégiques au sein du Ministère du développement social a été la clé du succès (voir le chapitre 3)⁵¹. Bien qu'il soit important que des ministères chargés des questions de genre existent, la capacité des féministes à influencer les politiques peut être limitée lorsque leur présence est cloisonnée dans un seul espace institutionnel.

La participation des femmes est plus efficace lorsqu'elle s'opère à partir de sites multiples, englobant différentes branches du pouvoir (exécutive, législative, judiciaire) et niveaux de gouvernement (national et infranational) ainsi que la société civile⁵². De cette manière, les femmes et leurs soutiens peuvent utiliser de multiples points de pression, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des institutions publiques, en fonction du contexte et de la question en jeu⁵³. Par exemple, en Argentine et au Canada, où les leaders ont entendu leurs propositions, les féministes ont plaidé avec succès en faveur de mesures sensibles au genre pendant la pandémie. Dans le cas de l'Argentine, trois leçons essentielles se dégagent : un leader masculin pro-féministe peut offrir des perspectives de changement, ce qui est important étant donné que seulement 24 pays dans le monde ont une femme à la tête de l'État ou du gouvernement⁵⁴ ; des féministes occupant des postes ministériels clés, et une

pression exercée par la société civile, peuvent garantir que les politiques soutiennent les femmes marginalisées ; pour être efficaces, les fonctionnaires féministes s'appuient souvent sur des réseaux informels formés de personnes qui partagent les mêmes idées, et tirent parti de la technologie pour échanger des informations, galvaniser le soutien et coordonner les actions (encadré 5.1)⁵⁵.

Dans d'autres pays où les personnes aux postes de décision étaient moins réceptives, comme au Brésil, les réseaux parlementaires et de la société civile ont

néanmoins partiellement réussi à ce que les mères célibataires reçoivent une aide d'urgence en priorité, et ont joué un rôle déterminant aux niveaux du suivi des mesures et de la résistance aux reculs vers les dispositions précédemment en place⁵⁶. Même lorsqu'elles échouent dans un premier temps, les initiatives des féministes visant à amener un changement progressif et à intensifier la veille dans le cadre de différents espaces peuvent garantir que les options politiques restent sur la table ou constituer des points d'entrée institutionnels qui peuvent être exploités ultérieurement.

Veiller à une représentation des femmes dans la prise de décision politique qui tienne compte de la diversité des femmes et place celles-ci sur un pied d'égalité avec les hommes est non seulement une question de justice sociale mais permet aussi d'améliorer les politiques et la qualité de la démocratie. Veiller à ce que les femmes (et les féministes) soient représentées de manière adéquate dans les différents espaces institutionnels, à travers les différentes branches du pouvoir et les différents niveaux du gouvernement, est essentiel pour cultiver des réseaux de plaidoyer progressistes composés de personnes partageant les mêmes idées, notamment des fonctionnaires, des responsables politiques, des activistes ou des journalistes, qui peuvent promouvoir des politiques sensibles au genre et stimuler l'innovation politique.

Soutenir les organisations de défense des droits des femmes promouvant la redevabilité démocratique et la prestation de services publics

Les organisations de défense des droits des femmes jouent un rôle indispensable en tant qu'activistes, observatrices critiques du gouvernement et prestataires de services. Elles peuvent ainsi renforcer l'efficacité des politiques et des programmes de l'État pour favoriser la relance après la crise. Toutefois, pour jouer ce rôle, elles ont besoin d'un soutien adéquat, notamment d'un financement durable et de points d'entrée pour interagir avec l'État. Il est également essentiel que les gouvernements s'abstiennent de transférer la responsabilité de la prestation de services aux organisations de femmes locales, en exploitant au passage les tâches communautaires non rémunérées des femmes.

Les organisations de femmes jouent un rôle clé non seulement dans le lobbying en faveur de nouvelles politiques, mais aussi dans le suivi et la garantie d'une prestation effective des services publics. Les féministes ont une longue tradition de veille vis-à-vis des gouvernements : une étude comparative menée dans 70 pays ne laisse aucun doute sur le fait que les mouvements de femmes jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de politiques progressistes visant à faire avancer l'égalité des sexes⁵⁷.

Faire participer les organisations et communautés de femmes à la prestation, au suivi et à l'évaluation des services peut améliorer la qualité, le caractère abordable et l'accessibilité des services publics⁵⁸. Veiller à ce que des organisations fondées sur les droits humains s'acquittent de ce rôle est également un rempart important contre les groupes qui sont anti-démocratiques ou contre l'égalité des sexes. Dans différents contextes, en particulier dans des pays où les capacités de l'État sont limitées, ces groupes ont endossé des rôles de prestation de services afin d'obtenir un soutien populaire en faveur de leurs objectifs⁵⁹.

Une étude comparative suggère que renforcer l'efficacité de l'État dans la fourniture de biens et de services collectifs ne dépend pas simplement du niveau de revenu ou de la richesse des pays⁶⁰. La capacité bureaucratique est certes un aspect important, mais des liens solides avec les organisations de la société civile sur le terrain sont également essentiels car ils permettent d'élaborer des solutions inclusives adaptées au contexte, de renforcer la redevabilité envers les communautés et de promouvoir la confiance entre l'État et les communautés⁶¹. Renforcer les canaux formels de consultation, de participation et de suivi qui incluent les organisations locales de défense des droits des femmes est essentiel pour établir un lien entre la bureaucratie et les groupes marginalisés, tout en cultivant des relations de confiance entre les fonctionnaires et les communautés.

Encadré 5.1 LE LEADERSHIP FÉMINISTE DANS LA RÉPONSE POLITIQUE AU COVID-19 : LE CAS DE L'ARGENTINE

Les efforts déployés depuis longtemps pour faire valoir les points de vue féministes dans l'élaboration des politiques en **Argentine** ont porté leurs fruits lors de la crise du COVID-19⁶². Le pays a presque atteint la parité des sexes au sein des chambres législatives haute et basse (42,4 % et 40,3 % de femmes, respectivement, en avril 2021)⁶³ et, sous la présidence d'Alberto Fernández, le mécanisme national pour l'égalité des sexes a été élevé au rang de Ministère, lequel est dirigé par Elizabeth Gomez Alcorta, avocate spécialisée dans les droits humains et les droits des peuples autochtones⁶⁴. Des divisions chargées de l'égalité des sexes ont été établies au sein des Ministères de la défense, de la sécurité nationale, de la santé et du travail, et sont dotées des moyens leur permettant de remplir leurs fonctions⁶⁵. Le Ministère de l'économie a créé une division nationale consacrée à l'égalité des sexes en décembre 2019, sous la direction de l'économiste féministe Mercedes D'Alessandro.

Au sein de cette architecture institutionnelle, des décideuses et décideurs politiques féministes de haut niveau ont apporté leur expérience et leurs relations avec la société civile, ainsi que leurs connaissances techniques, pour faire face à la pandémie. En mars 2020, pour atténuer l'impact du confinement, le Gouvernement a déployé un ensemble complet de mesures, notamment des politiques de protection sociale et des politiques actives de marché du travail. Sur les 42 mesures saisies dans la base de données du Système de suivi de la sensibilité au genre des réponses des pays en matière de riposte et de relance au COVID-19 (COVID-19 Global Gender Response Tracker) du PNUD et d'ONU Femmes en mars 2021, 26 mesures sont sensibles au genre (neuf visent la sécurité économique des femmes, sept tentent d'apporter une réponse à la prestation de soins non rémunérés, et dix visent à lutter contre la violence faite aux femmes)⁶⁶. Dans le cadre de la réaction d'urgence, les responsables politiques ont veillé à ce que l'aide économique soit accordée en priorité aux femmes vulnérables et aux secteurs féminisés de l'économie, notamment en prenant des dispositions spécifiques pour le personnel domestique, ce qui est susceptible de faire baisser les taux de pauvreté et d'inégalité⁶⁷.

Les féministes occupant des postes exécutifs clés ont également veillé à ce que le budget national de 2021 prévoit 13,4 milliards USD (3,4 % du PIB du pays) pour combler les écarts entre les sexes dans l'éducation, les soins de santé et d'autres domaines touchés par la pandémie⁶⁸. Un groupe WhatsApp, Mujeres Gobernando (Femmes qui gouvernent), composé de plus de 150 ministres, législatrices et fonctionnaires nationales et infranationales, a été créé afin d'intégrer une approche sensible au genre dans les politiques publiques, de faciliter l'échange d'informations et d'élaborer des stratégies interinstitutionnelles pour influencer le budget⁶⁹.

Les vastes manifestations féministes ont maintenu la pression sur le Gouvernement, créant des réseaux d'influence internes et externes. Cela a été particulièrement important pour rallier le soutien législatif en faveur de la légalisation de l'avortement dans le pays en décembre 2020, un succès historique obtenu malgré d'immenses pressions visant à mettre la question de côté pour se concentrer exclusivement sur l'urgence économique et sanitaire en cours⁷⁰.

Malgré ces succès, les taux d'infection restent élevés et l'Argentine souffre d'une marge de manœuvre budgétaire limitée et d'un contexte macroéconomique instable. Le Gouvernement est peut-être confronté à son plus grand défi : rallier le soutien international, notamment celui des institutions financières internationales, afin de mettre en œuvre des politiques budgétaires et monétaires en faveur d'une relance axée sur les droits humains et l'égalité des sexes.

Parmi certaines des réponses les plus efficaces à la pandémie de COVID-19 figurent celles où les gouvernements ont collaboré avec la société civile ou ont créé un environnement propice à l'action des organisations de la société civile⁷¹. Par exemple, dans le système indien décentralisé, le Kerala a montré la voie dans sa réponse au COVID-19 en s'appuyant sur des partenariats entre l'administration locale et les organisations de femmes. La participation de groupes de femmes dans le cadre de mécanismes formels de participation et de contrôle – tels que les institutions d'autoadministration, les conseils de politique sectorielle et les mécanismes de budgétisation participative – a permis aux autorités publiques de déterminer précisément les préférences de la communauté et de faire en sorte que la prestation de services réponde aux besoins de différents groupes de femmes et de filles (encadré 5.2)⁷².

Un autre exemple réside dans la participation des travailleuses et travailleurs du secteur informel à la prise de décision face au COVID-19 en Afrique du Sud et au Pérou (voir le chapitre 2), grâce à laquelle la mise en œuvre de mesures d'urgence par les autorités municipales a permis aux vendeuses et vendeurs de

ne pas perdre leurs revenus. Certains États ont également collaboré efficacement avec la société civile à la fourniture de services de soins, comme en Équateur avant la pandémie, où le Gouvernement s'est associé à des prestataires de soins communautaires pour accroître l'offre de garde d'enfants dans les communautés difficiles à atteindre (voir le chapitre 3). Dans d'autres contextes, les relais communautaires du secteur des soins demandent maintenant une reconnaissance officielle, notamment une rémunération et une protection sociale (voir l'encadré 3.3). Pour ce qui est de l'avenir, alors que l'adaptation aux changements climatiques devient une nécessité de plus en plus pressante, les initiatives gouvernementales descendantes ne seront pas efficaces sans la collaboration et le savoir-faire des organisations de travailleuses et travailleurs, des groupes d'agricultrices et d'agriculteurs et des communautés autochtones – les groupes les plus touchés (voir le chapitre 4).

Les enseignements tirés de ces partenariats positifs pourraient inspirer des mesures de relance équitables et durables qui renforcent les capacités de l'État, cultivent des relations saines entre l'État et la société civile et favorisent la solidarité entre les différents groupes sociaux.

« Lorsque la pandémie a frappé, nous avons agi rapidement pour créer une dynamique en faveur d'une réponse économique féministe à Hawaï. Une réforme progressive par le biais d'un plaidoyer auprès des élites est insuffisante pour corriger les systèmes d'exploitation interconnectés qui accablent les femmes. Notre plan est une expression tangible des systèmes de valeurs communautaires et égalitaires que partagent les femmes autochtones d'Hawaï, les femmes noires, les femmes vivant à Hawaï fuyant les répressions dans leurs pays d'origine et toutes les autres femmes du monde entier. »

KHARA JABOLA-CAROLUS, directrice générale, Ka Komikina Kūlana Olakino o Nā Wāhine (Commission sur la condition de la femme de l'État d'Hawaï)



Encadré 5.2 SYNERGIES ENTRE LES ORGANISATIONS DE FEMMES ET L'ÉTAT DU KERALA DANS LE CADRE DE L'INTERVENTION EN APPUI AUX MOYENS DE SUBSISTANCE FACE AU COVID-19

Les antécédents de l'État du Kerala, au sud de l'Inde, dans les domaines de l'élaboration de politiques fondées sur les droits et de la participation des femmes au gouvernement local, à l'aide de quotas, conjugués à une société civile dynamique et à des mécanismes robustes de consultation et de contrôle communautaires ont placé celui-ci dans une position relativement forte pour faire face à la pandémie⁷³. Des partenariats dynamiques entre des groupes de femmes et les institutions publiques locales ont permis de concevoir une réponse inclusive, rapide et coordonnée, attentive aux droits des femmes les plus marginalisées⁷⁴.

La mission Kudumbashree est un programme unique de lutte contre la pauvreté parrainé par l'État, qui a été lancé au Kerala en 1998. Il encourage les solutions collectives en vue d'éradiquer la pauvreté et intègre des groupes de femmes parmi ses plus de quatre millions de membres. Au début de la pandémie, les groupes ont mis sur pied une intervention rapide, avec un soutien public, qui consistait à informer les fonctionnaires des besoins des communautés (en particulier ceux des personnes âgées) et à mettre en œuvre une importante campagne d'information et de sensibilisation en matière de santé publique⁷⁵.

Des cantines populaires gratuites ou à faible coût, gérées par les membres de la mission Kudumbashree, ont été créées pour garantir la sécurité alimentaire des communautés marginalisées, notamment la main-d'œuvre migrante⁷⁶. Dès avril 2020, 1 255 cantines populaires ont ouvert leurs portes⁷⁷. Nombre d'entre elles s'approvisionnaient en aliments auprès de fermes collectives de femmes, ce qui était également une initiative de la mission Kudumbashree⁷⁸. Outre les aliments nutritifs offerts aux personnes dans le besoin, ces partenariats ont donc été essentiels pour soutenir les moyens de subsistance des agricultrices, car celles-ci ne parvenaient pas à écouler leurs produits sur des marchés gravement perturbés par la pandémie. De ce fait, les agricultrices de ces groupes de femmes ont été largement moins nombreuses à signaler des pertes importantes dues à des retards de récolte ou à d'autres problèmes, en comparaison aux autres agricultrices et agriculteurs du même État⁷⁹.

La mission Kudumbashree encourage la participation politique des femmes depuis des années, ce qui a permis à une part significative de ses membres de se voir élire au gouvernement local. L'expérience et les idées de ces femmes ont donc directement informé l'élaboration des politiques publiques et la prestation de services, et contribué ainsi à améliorer la réponse à la pandémie et à garantir que cette réponse corresponde aux besoins de la population⁸⁰.

La relance post-COVID-19 exige une collaboration étroite entre les organisations de la société civile fondées sur les droits et des institutions publiques compétentes afin de garantir que les biens et services nécessaires à une économie durable et socialement équitable soient fournis de manière efficace et responsable. Les administrations publiques ne doivent pas fonctionner de manière isolée, mais doivent établir des liens avec les parties prenantes de la société civile, notamment les organisations de défense des droits des femmes, afin de garantir que la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques soient sensibles au genre. Le rôle essentiel qu'ont joué les organisations de défense des droits des femmes dans la réponse à la pandémie doit être reconnu et récompensé par un soutien au renforcement des capacités de ces organisations, un financement permettant leur viabilité à long terme et la promotion d'un espace civique sûr et favorable.

Résister aux réactions hostiles en formant des coalitions progressistes

Dans de nombreux pays, les relations entre l'État et les organisations de défense des droits des femmes sont bien loin de ressembler au type de partenariat synergique décrit ci-dessus. Dans de tels contextes, la priorité est de résister aux reculs, de façonner des coalitions progressistes, de maintenir l'espace de la société civile, de (re)construire la confiance dans les institutions publiques et de concevoir des solutions fondées sur les droits – pour être à même d'agir lorsque des occasions politiques se présentent.

Avant même la crise du COVID-19, dans le contexte plus large de l'érosion démocratique, les voix de l'exclusion avaient gagné en visibilité et en force dans toutes les régions du monde et étaient devenues plus bruyantes dans leurs tentatives de « normaliser » les inégalités⁸¹, de supprimer les services publics et de rétablir les hiérarchies de genre, sociales ou raciales⁸². Ces politiques d'exclusion alimentent non seulement la peur et la discrimination, mais peuvent aussi favoriser la violence politique à l'égard des femmes politiques et des activistes ainsi que les risques qu'elles encourrent et qui ont déjà été accentués par la pandémie⁸³.

Dans les contextes où les forces d'exclusion sont dominantes, les personnes en position de pouvoir donnent parfois écho à des discours régressifs sur les « valeurs familiales traditionnelles », alors même qu'elles n'investissent pas suffisamment dans les services publics dont dépendent les familles⁸⁴. Un repli de l'éducation publique et une réduction des dépenses publiques en matière de santé, de protection sociale, de services de soins ou de protection de l'environnement contribuent à renvoyer la responsabilité vers la sphère privée (et à la faire retomber sur les femmes), sapant ainsi la redevabilité publique et le besoin de solutions collectives. Les défenseuses de l'égalité des sexes et leurs soutiens ont mis en évidence ce paradoxe et l'ont utilisé comme plateforme pour se mobiliser contre le repli de l'État.

Parallèlement aux tentatives visant à influencer la réponse politique au COVID-19, des groupes féministes autonomes ont travaillé sans relâche pour résister aux reculs sur les acquis et maintenir leurs propres priorités. En Pologne, par exemple, des réseaux d'activistes pour les droits des femmes se sont mobilisés pour s'opposer aux tentatives

répétées de restreindre les droits reproductifs⁸⁵. Au cours de la dernière semaine d'octobre 2020, 617 manifestations dirigées par des femmes ont été organisées dans tout le pays, coïncidant avec un arrêt de la Cour constitutionnelle qui visait à mettre en œuvre une interdiction quasi totale de l'avortement⁸⁶.

Pour résister aux réactions hostiles, de larges alliances progressistes sont nécessaires entre différents types de mouvements sociaux, aux échelles nationale et internationale, et sur toute une série de questions⁸⁷. En Espagne et en Italie, les politiques d'austérité économique ont entraîné la formation de coalitions non traditionnelles composées de féministes (de plusieurs générations), de groupes LGBTQ+, de syndicalistes, de travailleuses et travailleurs du secteur informel, de personnes immigrantes, étudiantes et en situation de handicap, favorisant ainsi de nouvelles formes de militantisme et de solidarité. Les activistes ont conflué autour de campagnes visant à défendre le secteur de la santé publique et les jardins communautaires ainsi qu'à protester contre les expulsions, les violences basées sur le genre et les conditions économiques précaires⁸⁸. Des coalitions réunissant des féministes, des groupes autochtones et des mouvements de défense de l'environnement ont mis en place des plateformes qui demandent justice face à la violence raciste, à la dépossession des terres, à la destruction de l'environnement naturel et à la privation économique. Un exemple notable de ces coalitions est le Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas de Honduras (Conseil citoyen des organisations des peuples amérindiens du Honduras, COPINH), dont la fondatrice, Berta Cáceres, a été assassinée en 2016 – un rappel brutal des obligations des gouvernements en matière de prévention de la violence faite aux femmes politiques, aux activistes et aux défenseuses des droits humains (voir l'encadré 4.3). L'expérience brésilienne montre que les réseaux féministes inclusifs et interconnectés, qui rassemblent divers groupes de femmes et entretiennent des liens étroits avec les organisations LGBTQ+, sont mieux à même de bloquer le recul des droits des femmes (encadré 5.3).

Les coalitions nationales et locales jouent un rôle essentiel dans la conception de solutions progressistes, mais il est également très important de renforcer les solidarités entre pays – en particulier dans des contextes politiques restrictifs. Un tel modèle transnational d'organisation permet de faire circuler les idées politiques entre les pays, de créer une dynamique et une influence internationales

susceptibles de soutenir les initiatives nationales ou locales (ledit effet boomerang)⁸⁹ et de créer une pression externe sur les régimes régressifs en dénonçant les violations des droits humains.

Pour que de telles coalitions naissent, se consolident et soient efficaces, il faut du temps et des ressources. Il est vital que les mouvements et les réseaux travaillent à l'élaboration de perspectives et de compréhensions communes des problèmes existants, renforcent la capacité de mobilisation interne, dressent des répertoires d'actions, de connaissances et de compétences, et cultivent des relations et des loyautés partagées avec leurs partenaires. Les espaces réguliers de dialogue transnational de la société civile – par exemple, les

processus parallèles et préparatoires aux conférences onusiennes des années 1990, au Forum social mondial et au Forum Génération Égalité – ont joué un rôle central dans la construction et la consolidation de vastes alliances transnationales dans tous les secteurs⁹⁰. Ces instances de production et de débat internes sont le lieu où les personnes qui participent au mouvement font connaître leurs identités, construisent leurs communautés et affinent leurs stratégies. Le soutien et le renforcement de ces coalitions bâties sur le modèle du melting-pot – notamment par des stratégies de communication et de mobilisation numériques – permettra de renforcer la résilience des organisations de femmes face aux chocs futurs ainsi que leur capacité à concrétiser leurs visions d'un avenir durable et socialement équitable⁹¹.

Lutter contre le recul de la démocratie et le rejet de l'égalité des sexes est un objectif central de la nouvelle politique féministe. Il incombe aux gouvernements de défendre l'espace civique et de protéger les femmes politiques et les activistes contre la violence et le harcèlement afin de poser les bases d'une société civile progressiste forte et diverse. Les organisations de défense des droits des femmes doivent certes collaborer avec les administrations publiques, mais il est essentiel qu'elles conservent la capacité de définir leurs propres programmes et priorités tout en gardant à l'esprit qu'en cas de tensions entre l'administration nationale et les organisations féministes, la solidarité internationale peut s'avérer cruciale. Il est donc fondamental de promouvoir et de financer des mécanismes qui permettent à différents groupes constitués de femmes, de travailleuses et travailleurs et de personnes défenseuses de l'environnement qui œuvrent habituellement chacun dans des domaines thématiques cloisonnés de s'organiser et de collaborer afin de mettre en place de vastes coalitions progressistes et durables pour le changement.

Encadré 5.3 DES MOUVEMENTS FÉMINISTES INTERSECTIONNELS ET PLURIELS POUR PARER AUX RÉACTIONS HOSTILES : LE CAS DU BRÉSIL

L'une des caractéristiques de l'activisme féministe est qu'il est de nature propositionnelle : il propose d'autres voies. Cependant, de nombreux mouvements féministes doivent aussi se doter de stratégies pour défendre les progrès réalisés contre les attaques visant à les faire reculer. Une étude menée au **Brésil** suggère que les mouvements féministes à base élargie, pluriels et intersectionnels ont particulièrement bien réussi à s'opposer à la régression et aux réactions hostiles⁹².

Le contexte politique récent du Brésil n'a pas été assez propice à la réussite du lobbying mené auprès du Congrès en faveur de l'élargissement des droits sexuels et reproductifs, mais les féministes ont réussi à bloquer plus de 76 projets de loi restrictifs présentés entre 2015 et 2020⁹³. Ces activistes y sont parvenues en créant un réseau vaste et diversifié, relié au pouvoir exécutif, en collaboration avec les autorités législatives nationales et soutenues par des mécanismes participatifs formels, tels que les conférences nationales des femmes et les conseils des droits des femmes. Ces mécanismes ont permis de réunir un ensemble diversifié d'activistes et de décideuses et décideurs politiques au niveau infranational, créant ainsi un espace pour négocier des plateformes communes, s'organiser et favoriser le renforcement des capacités ascendantes des organisations féministes, des personnes d'ascendance africaine et des groupes travaillant en faveur de la justice raciale et économique ainsi que des droits LGBTIQ+. Ce mouvement a mis au point des stratégies législatives et est régulièrement descendu dans la rue pour protester. Des manifestations de grande ampleur ont eu lieu en 2015, notamment la Marche des marguerites des travailleuses rurales et la première Marche nationale des femmes Noires. Ces manifestations, ainsi que d'autres – lesdites manifestations du Printemps féministe – ont rassemblé des millions de femmes dans les rues de nombreuses villes pour défendre leurs droits reproductifs et exiger plus de redevabilité et de transparence politiques.

Bien que le travail d'organisation en vue de rassembler des mouvements divers et intersectionnels soit sans aucun doute long et complexe, il s'agit d'un investissement utile, en particulier dans les pays où les droits des femmes sont menacés.

LES LEVIERS CLÉS POUR PROMOUVOIR UNE POLITIQUE FÉMINISTE AU SERVICE D'UNE RELANCE TRANSFORMATRICE

Reconstruire en mieux dans le sillage du COVID-19 requiert des démocraties revigorées, alimentées par des politiques féministes

Résister aux réactions hostiles en formant des coalitions progressistes

Soutenir les organisations de défense des droits des femmes et leurs contributions à la redevabilité démocratique et à la prestation de services publics

Renforcer la représentation des femmes et la présence des féministes en politique

Il est fondamental de promouvoir et de financer des mécanismes qui permettent à différents groupes de femmes, de travailleuses et de travailleurs et de personnes défenseuses de l'environnement qui travaillent habituellement chacun dans des domaines thématiques cloisonnés de s'organiser et de collaborer afin de mettre en place de vastes coalitions progressistes et de parer aux réactions hostiles.

Des liens solides entre les gouvernements et les organisations de la société civile contribuent à l'efficacité de l'État. Pour ce faire, le travail des organisations de défense des droits des femmes doit être reconnu et soutenu, notamment par un renforcement des capacités de ces organisations, un financement permettant leur viabilité à long terme et la promotion d'un espace civique sûr et favorable.

La représentation des femmes est non seulement une question d'égalité, mais elle permet aussi d'obtenir de meilleurs résultats politiques, ce qui appelle à l'instauration de quotas juridiquement contraignants et à une parité des sexes dans les nominations aux postes de direction et au sein des administrations.

6

FORGER UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL FÉMINISTE



« Le moment est venu de renouveler le contrat social entre les Gouvernements et les peuples, et au sein de chaque société, afin de rétablir la confiance et de promouvoir une vision holistique des droits humains. Les individus doivent pouvoir constater une amélioration de leur vie quotidienne. Et cela inclut la participation active et égale des femmes et des filles, sans lesquelles il ne peut pas y avoir de vrai contrat social. »

António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Notre Programme commun, septembre 2021

Les chapitres précédents ont clairement montré que l'ancien contrat social est rompu. Bâti sur les cendres de la Seconde Guerre mondiale, il promettait d'équilibrer la relation entre travail et capital en combinant les impératifs de la croissance économique avec des droits et des protections accrus pour les travailleuses et travailleurs et leurs familles. Dans les pays du Nord, en particulier, ce pacte a permis d'améliorer sensiblement le niveau de vie et de réduire les inégalités économiques, avec des retombées positives sur la confiance des peuples envers les gouvernements et leur volonté de payer des impôts. Dans la plupart des pays du Sud, le succès de ce modèle a été plus limité, reflétant les asymétries de pouvoir et les contraintes financières. Les perspectives de développement offertes par les contrats sociaux post-coloniaux dans une grande partie de l'Afrique subsaharienne, par exemple, ont été rapidement étouffées par la dette et la dépendance¹. Même dans les pays du Nord, l'âge d'or du contrat social d'après-guerre a été de courte durée. Depuis la fin des années 1970, la déréglementation du marché du travail, la réduction des effectifs et la privatisation ont fait basculer le pouvoir vers le secteur privé, libérant progressivement les entreprises de la responsabilité de fournir des emplois stables et des salaires décentes et réduisant la responsabilité de l'État en matière de prestations sociales. Cette révocation du contrat social a aggravé l'érosion de la confiance dans les institutions publiques et les partis politiques traditionnels².

En dépit de ses diverses manifestations, l'ancien contrat social n'a jamais pleinement inclus les femmes et s'est souvent basé sur une conception de la citoyenneté universelle qui perpétuait les hiérarchies préexistantes fondées sur le sexe, la classe, la race et l'ethnicité sur lesquelles elle reposait³. Les stéréotypes sexuels et les inégalités entre les sexes étaient fermement ancrés dans ce système soi-disant solidaire, qui reposait sur le travail non rémunéré et sous-payé des femmes, tout en laissant celles-ci démunies de protection contre les risques économiques et les préjudices physiques et émotionnels⁴. L'ancien contrat social reposait également sur la suprématie blanche⁵. On le constate encore aujourd'hui quand des personnes de couleur vivant dans des pays du Nord – par exemple, le personnel domestique migrant – sont victimes de discrimination et se voient accorder moins de droits que les Blancs, tandis que les peuples autochtones et les populations du Sud continuent de subir des formes oppressives de domination coloniale.

L'ancien contrat social s'intéressait principalement aux relations entre l'État et le marché, la main-d'œuvre et le capital, et ignorait les relations qui échappent à ce champ mais qui sont nécessaires à la reproduction sociale et à la préservation des écosystèmes mondiaux. Il faut donc un nouveau contrat social qui donne la priorité aux personnes qui soutiennent à la fois le fonctionnement des marchés et celui des États – les membres des familles et des communautés – ainsi que l'environnement naturel dont toute vie dépend⁶. Ce nouveau contrat doit être :

-  **Féministe, dans le but de modifier les relations de pouvoir entre les sexes et de lutter contre les formes multiples de discrimination ;**
-  **Fondé sur la justice sociale, s'attaquant aux inégalités généralisées et rééquilibrant les économies en faveur des droits et des besoins de la majorité ;**
-  **Écosocial, reconnaissant que l'humanité n'est pas séparée de la nature mais fait partie d'un écosystème global qui doit être préservé ;⁷**
-  **Mondial, sur le fondement de la solidarité et du bien commun, reconnaissant que personne n'est en sécurité tant que tout le monde ne l'est pas.**

Les bases de ce nouveau contrat social seraient posées aux niveaux national et local, mais les institutions et processus mondiaux doivent également effectuer une transition vers la solidarité, le partage du pouvoir et la démocratie. Le destin des pays est interdépendant, mais cette interdépendance est asymétrique, les pays les plus pauvres étant fortement désavantagés. Créer un avenir socialement juste et durable doit donc être un objectif commun assorti de responsabilités différenciées.

Les chapitres précédents indiquent clairement ce à quoi les gouvernements devraient s'engager dès maintenant, dans le cadre de leurs stratégies de relance, afin de poser les bases de ce nouveau contrat social : donner la priorité à la fourniture de biens et de services collectifs (soins de qualité, moyens de subsistance sûrs et environnement propre pour toute l'humanité). Ils font également valoir l'importance de la manière dont la fourniture de ces biens et services est assurée. Un nouveau contrat social féministe exige que l'État redéfinisse son rôle et réarticule sa relation avec les marchés, les familles et les communautés. Les marchés dérégulés seraient remplacés par des marchés soumis à des réglementations appropriées afin de garantir que toutes les activités des entreprises sont respectueuses des droits de la main-d'œuvre et de la population dans son ensemble et qu'elles tiennent compte de la nécessité de protéger et de régénérer l'environnement naturel⁸. Au lieu de laisser la création de valeur et l'innovation à la « main invisible » du marché, les États orienteraient activement la production et les investissements vers la durabilité et la justice sociale, en veillant à ce que les bénéfices soient partagés équitablement⁹. Au lieu de compter sur le travail non rémunéré des femmes comme filet de sécurité de dernier recours, les États donneraient aux organisations communautaires, notamment aux groupes de femmes, les moyens de stimuler l'innovation politique et de rendre la prestation de services plus efficace et adaptable aux réalités changeantes des femmes sur le terrain. Au lieu de s'engager dans une course mondiale à la baisse de l'impôt sur les sociétés, les États feraient en sorte que les entreprises et les personnes fortunées paient leur juste part d'impôts afin de financer des investissements dans des biens et services collectifs pour toute l'humanité.

La pandémie a renforcé l'importance du rôle de l'État à cet égard, mais elle a également souligné l'importance de sociétés civiles fortes, capables d'exiger des comptes des gouvernements et des entreprises. Un nouveau contrat social féministe est donc tout autant une question de

résultats équitables que de processus démocratiques ouverts, en promouvant les cycles vertueux créés par cette combinaison¹⁰. L'État ne peut s'acquitter de ses obligations en matière de droits humains et de justice sociale sensible au genre au titre d'un nouveau contrat social que si celui-ci fonctionne de manière représentative. Au lieu d'amplifier la voix d'une minorité, ce nouveau contrat social doit viser à détecter quelles sont les parties au contrat en faisant participer aux processus décisionnels des groupes historiquement exclus et en veillant à ce que leur voix compte. Au lieu d'une prise de décision descendante, des tensions productives et un pouvoir partagé entre l'État et la société civile, notamment les mouvements féministes, permettraient de se prémunir contre le recul des droits, d'orienter la transformation vers la durabilité et la justice sociale, et de pérenniser cette démarche.

La pandémie de COVID-19 a mis à nu la fragilité de nos économies et de nos sociétés et a révélé et exacerbé les inégalités systémiques qui pèsent sur les vies de la majorité. Sur les décombres de la pandémie, et munis de la volonté politique et de l'imagination nécessaires, les responsables politiques, les activistes de la société civile, les entreprises et les Nations Unies peuvent s'unir pour faire en sorte que la relance ne se limite pas à ramener le monde là où il était, mais transforme fondamentalement les économies pour donner la priorité au bien-être de l'humanité et de la planète, sur la base d'un contrat social féministe revitalisé.

NOTES DE FIN

CHAPITRE 1

1. OMS (2021).
2. Crenshaw (1989).
3. CDH (2021).
4. Viveros Vigoya (2016).
5. Crenshaw (1989).
6. Ewig (2018) ; Lykke (2011).
7. OIT (2020a).
8. Azcona *et al.* (2020).
9. OIT (2018b).
10. Ogando *et al.* (2021).
11. PNUD et ONU Femmes (2021).
12. Mazzucato (2020).
13. Turquet et Koissy-Kpein (2020).
14. Elson (1998).
15. Heintz *et al.* (2021).
16. Perkins (2007).
17. ONU Femmes (2014a).
18. Willis (2020).
19. ONU Femmes (2021a).
20. PNUD *et al.* (2021).
21. Guterres (2020).
22. CNUCED (2020).
23. PNUD et ONU Femmes (2021).
24. PNUD et Oxford Smith School of Enterprise and the Environment (2021).
25. Ortiz et Cummings (2021).
26. CNUCED (2020).
27. ONU Femmes (2014b).
28. Nelson et Power (2018).
29. CNUCED (2020).
30. Ibid.
31. Mazzucato (2011).
32. OCDE (2020a).
33. Torreale *et al.* (2021).
34. ONU Femmes (2018a).
35. Voir Business & Human Rights Resource Centre (2020).
36. Htun et Weldon (2018) ; McBride et Mazur (2010).
37. Sen (1999).
38. D'après un large éventail de spécialistes et de groupes politiques, dont la Commission Stiglitz. Voir : Stiglitz *et al.* (2009) ; OCDE (2020b) ; WBG Commission on a Gender Equal Economy (2020).
39. Berik (2018).
40. Guterres (2020).
41. ONU Femmes (2019a).
42. Grabel (2021).
43. CNUCED (2021).
44. FMI (2021a) ; (2021b).
45. Banque mondiale (2021).
46. Ortiz et Cummings (2021).
47. Ghosh (2021a) ; CNUCED (2020).
48. Banque mondiale (2021).
49. Département du Trésor des États-Unis (2021) ; Gallagher et Ocampo (2021).
50. Gallagher et Ocampo (2021) ; Ghosh (2021a) ; Ocampo (2021).
51. Munevar (2021).
52. Fresnillo (2020).
53. Ibid.
54. Secrétaire général des Nations Unies (2020) ; ONU DAES (2020).
55. Volz *et al.* (2020).
56. West (2020).
57. FACTI (2021), p. 9.
58. Ibid.
59. Rodrik (2021).
60. Ghosh (2021b).
61. CNUCED (2020).
62. Grabel (2021).

CHAPITRE 2

Graphique — Enseignements tirés du COVID-19 : les moyens de subsistance des femmes durement touchés

Ligne 1 : OIT (2021a) ; Oxfam (2021) ; Almenfi *et al.* (2020).

Ligne 2 : OIT (2020a) ; ONU Femmes (à paraître).

Ligne 3 : WIEGO (2021a) ; WIEGO (2021b) ; OIT (2021b).

Lignes 4 & 5 : PNUD et ONU Femmes (2021) ; ONU Femmes (à paraître).

1. Guterres (2020).
2. OIT (2021a).
3. Oxfam (2021).
4. Kacigjit *et al.* (2021).
5. Berg (2015) ; OIT (2019a) ; PNUD (2019).
6. OIT (2018a).
7. Azcona *et al.* (2020).
8. ONU Femmes (2020a).
9. OIT (2021b). Le nombre de 54 millions d'emplois est probablement une sous-estimation car les statistiques officielles sur le marché du travail ne tiennent souvent pas compte des pertes d'emplois et de moyens de subsistance dans l'économie informelle.
10. ONU Femmes (à paraître). Les estimations regroupées et les microdonnées peuvent être consultées sur le portail Women Count Data Hub à l'adresse suivante : <https://data.unwomen.org/rga>.
11. Holder *et al.* (2021).
12. OIT (2021c).
13. OIT (2021d).
14. WIEGO (2021a).
15. WIEGO (2021b).
16. WIEGO (2021a).
17. OIT (2021e) ; Razavi (2021).
18. Almenfi *et al.* (2020).
19. OIT (2020b).
20. ONU Femmes (à paraître). Les estimations regroupées et les microdonnées peuvent être consultées sur le portail Women Count Data Hub à l'adresse suivante : <https://data.unwomen.org/rga>.
21. PNUD et ONU Femmes (2021).
22. ONU Femmes et ONU DAES (2020).
23. ACLED (2020).
24. Klassen et Murphy (2020).
25. Clapp et Moseley (2020).
26. Giménez et Shattuck (2011) ; Assemblée générale des Nations Unies (2020).
27. Les femmes représentent 70 % de la main-d'œuvre dans le secteur de la production de fruits et légumes frais au Kenya. Voir : Barrientos *et al.* (2005).
28. HIVOS (2020).
29. Clapp et Moseley (2020).
30. Klassen et Murphy (2020).
31. Roever (2014).
32. WIEGO (2020) ; WIEGO (s.d.).
33. Friedmann (1982) ; Friedmann (1995) ; Giménez et Shattuck (2011) ; IPES Food (2020).
34. CDH (2020).
35. OIT (2019a) ; OIT (2021f).
36. Braham et Ogando (2021).
37. OIT (2021g).
38. Alfiers *et al.* (2020) ; Gentilini *et al.* (2021).
39. BBC News (2020).
40. Olivera Doll (2021).
41. Durán Valverde *et al.* (2020).
42. Itcovitz (2020).

43. Al Masri *et al.* (2021) ; Alfiers et Bastigliali (à paraître).
44. Alfiers et Bastigliali (à paraître).
45. Bergallo *et al.* (2021).
46. Alfiers et Bastigliali (à paraître).
47. Guttal (2020).
48. Assemblée générale des Nations Unies (2007).
49. La Via Campesina (2003).
50. Prato *et al.* (2018) ; Forum mondial sur la souveraineté alimentaire (2007).
51. Assemblée générale des Nations Unies (2020).
52. Ibid.
53. UK Aid et WOW (2020).
54. Agarwal (2020).
55. FAO (2018a).
56. WIEGO (2020).
57. Ibid ; Bamu et Marchiori (2020) ; ONU-Habitat (2016).
58. Mayimela et Shabalala (2020).
59. CSA (2019).
60. FAO (2018a).
61. Ibid.
62. Bureau régional d'ONU Femmes pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale (2020).
63. Otsuki (2013).
64. Miranda (2018).
65. Wittman et Blesh (2017).
66. OIT (2020c).
67. Keune (2021).
68. OIT (2019c).
69. WIEGO *et al.* (2021).
70. Communication de l'auteure avec Rachel Moussié et Sarah Reed (WIEGO).
71. OIT (2021c).
72. Business & Human Rights Resource Centre (2020) ; Human Rights Watch (2020) ; Lewis (2021).
73. OIT (2021h).
74. Chen *et al.* (2021) ; OIT (2018a).
75. Pour les cas du Burundi, de l'Ouganda et du Zimbabwe, voir : OIT (2019c). Pour le cas du Togo, voir : Alfiers (2019) ; DTDA et CSI-Afrique (2015).
76. DTDA et CSI-Afrique (2015).
77. OIT (2019c).
78. WIEGO (2013).
79. OIT (2019c).
80. En 2020, 176 des 193 États Membres ont communiqué des données ventilées par sexe sur le chômage pour l'indicateur 8.5.2 des Objectifs de développement durable. Voir : Encarnacion et Maskey (2021).
81. Azcona *et al.* (2020).
82. Encarnacion et Maskey (2021).
83. Calculs d'ONU Femmes basés sur les chiffres de la Division de la statistique pour 2021.
84. Ibid.

CHAPITRE 3

Graphique — Enseignements tirés du COVID-19 : l'économie des soins en état de crise

Ligne 1 : Turquet et Koissy-Kpein (2020) ; Global Health 50/50 (2021a) ; Folbre *et al.* (2021).

Ligne 2 : Nepomnyashchii *et al.* (2020) ; OIT (2018b).

Ligne 3 : Azcona *et al.* (2020).

Ligne 4 : ONU Femmes (2020b) ; Kohlrausch et Zucco (2020).

Ligne 5 : Global Health 50/50 (2021b) ; PNUD et ONU Femmes (2021).

Ligne 6 : BRIDGE *et al.* (2020).

1. Mazzucato (2020).
 2. Duffy (2005) ; Folbre (2001) ; Filgueira et Martínez Franzoni (2019) ; Razavi et Staab (2012b).
 3. Turquet et Koissy-Kpein (2020).
 4. Lotta *et al.* (2021) ; Lotta *et al.* (2020).
 5. Ibid.
 6. Folbre *et al.* (2021) ; Duffy (2021).
 7. Ibid.
 8. Budig et Misra (2010) ; Folbre (2012) ; Folbre (2018).
 9. Béland et Marier (2020) ; Daly (2020) ; Duijs *et al.* (2021).
 10. ICIS (2021).
 11. Béland et Marier (2020) ; Webster (2021).
 12. Duijs *et al.* (2021).
 13. BRIDGE *et al.* (2020).
 14. WBG et New Economics Foundation (2020).
 15. Cantillon *et al.* (2021).
 16. ONU Femmes (à paraître). Les estimations regroupées et les microdonnées peuvent être consultées sur le portail Women Count Data Hub à l'adresse suivante : <https://data.unwomen.org/rga>.
 17. ONU Femmes (2020b).
 18. ONU Femmes (2021a).
 19. ONU Femmes (2020c).
 20. PNUD et ONU Femmes (2021).
 21. Nussbaum (2003).
 22. Folbre (2006) ; Martínez et Siddharth (2021).
 23. Folbre (2006).
 24. Gouvernement du Canada (2021) ; Snell (2021).
 25. Gouvernement du Canada (2021) ; Lum (2021).
 26. Stanford (2020).
 27. Gouvernement du Canada (2021), p. 66.
 28. Ortiz et Cummins (2021).
 29. De Henau et Himmelweit (2021).
 30. De Henau *et al.* (2019). Basé sur le scénario 3.
 31. BRIDGE *et al.* (2020).
 32. Wills *et al.* (2020).
 33. Gouvernement sud-africain (2021).
 34. Département du développement social d'Afrique du Sud (2021).
 35. Razavi et Staab (2012a).
 36. Nepomnyashchiy *et al.* (2020).
 37. Feroz *et al.* (2021) ; Nachega *et al.* (2021).
 38. Westgate *et al.* (2021).
 39. Ballard *et al.* (2021).
 40. Mayfield-Johnson *et al.* (2020).
 41. OIT (2018b).
 42. Nepomnyashchiy *et al.* (2020).
 43. Leon *et al.* (2015) ; Perry (2020).
 44. OMS (2018).
 45. Ballard *et al.* (2021).
 46. ONU Femmes (2019a).
 47. Ballard *et al.* (2021).
 48. Damtew *et al.* (2020).
 49. Admassu *et al.* (2021).
 50. Apolitical (2020).
 51. Getachew (2020).
 52. Closser *et al.* (2019).
 53. Business Recorder (2020).
 54. Internationale des services publics (2020).
 55. Zulliger (2021).
 56. Bacha (2020).
 57. Mahon (1997) ; Bergman (2004).
 58. Chzhen *et al.* (2019).
 59. Aguirre et Ferrari (2014) ; Colacce et Manzi (2017) ; ONU Femmes (2018b), pp. 18 et 19.
 60. OIT et WIEGO (2018).
 61. Charlesworth et Heap (2020) ; McGregor et Davies (2019) ; Sánchez *et al.* (2020).
 62. McGregor et Graham Davies (2019).
 63. Charlesworth et Heap (2020).
 64. Apolitical (2018).
 65. Charlesworth et Heap (2020).
 66. Sánchez *et al.* (2020).
 67. Charlesworth et Heap (2020).
 68. Commission des droits de l'homme de la Nouvelle-Zélande (2012) ; McGregor et Graham Davies (2019).
 69. McGregor et Graham Davies (2019).
 70. Douglas et Ravenswood (2019).
 71. Apolitical (2018) ; Long (2019).
 72. Encarnacion et Maskey (2021).
 73. Ces critères ont été énoncés et définis dans diverses observations générales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels concernant l'interprétation des dispositions du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), notamment les observations générales n° 13 (1999) sur le droit à l'éducation, n° 14 (2000) sur le droit à la santé, n° 15 (2002) sur le droit à l'eau et n° 22 (2016) sur le droit à la santé sexuelle et reproductive.
 74. La base de données de l'Institut de statistique (ISU) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) contient des données pour l'indicateur 4.2.2 des Objectifs de développement durable sur la participation à des activités d'apprentissage organisées au stade de la petite enfance, mais l'indicateur ne couvre que l'année précédant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire, ce qui exclut la prise en charge des enfants âgés de 0 à 4 ans dans la plupart des cas. La base de données de l'OCDE sur la famille contient l'ensemble de données le plus complet sur les services de garde d'enfants de 0 à 5 ans, mais elle couvre moins de 45 pays (selon l'indicateur concerné). Elle comprend des données sur la couverture (inscription et participation), les dépenses publiques et la qualité (ratios enfants/personnel). L'OCDE fournit également des données ventilées par revenu et type de ménage (biparental, monoparental) en ce qui concerne la couverture des services de garde d'enfants et les frais de garde supportés par les parents.
- CHAPITRE 4**
Graphique — Enseignements tirés du COVID-19 : les grandes crises systémiques sont générées, et la crise environnementale sera la prochaine
Ligne 2 : Banque mondiale (2018) ; OMS (2021b).
Ligne 4 : OMM *et al.* (2020) ; IRP (2019).
Ligne 5 : PNUE et Oxford Smith School of Enterprise and the Environment (2021) ; Oxfam (2020b).
Ligne 6 : Bureau indépendant de l'évaluation du FEM (2018).
1. Heintz *et al.* (2021).
 2. GIEC (2018).
 3. OMM *et al.* (2020).
 4. GIEC (2021). Dans le cadre de l'Accord de Paris, 195 gouvernements ont accepté l'objectif de « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques. » Voir : CCNUCC (2016).
 5. ONU Info (2020) ; ONU (2020).
 6. O'Callaghan-Gordo et Antó (2020).
 7. Vidal (2020).
 8. IPBES (2018).
 9. Icahn School of Public Medicine at Mount Sinai *et al.* (2017) ; The Lancet (2017).
 10. Erman *et al.* (2021).
 11. Alston *et al.* (2014) ; Subramanian (2020).
 12. Malik (2019) ; Weiss et Moskop (2020).
 13. Leach *et al.* (2016).
 14. Nelson (1997).
 15. Salleh (2020).
 16. Heintz *et al.* (2021).
 17. Weiss et Moskop (2020).
 18. Cames *et al.* (2016).
 19. Leach *et al.* (2016).
 20. Thazin Aung (2020).
 21. Oxfam (2020a).
 22. IRENA (2020).
 23. Kommenda (2021).
 24. AIE (2021).
 25. PNUE et Oxford Smith School of Enterprise and the Environment (2021).
 26. Ibid.
 27. Nelson et Power (2018).
 28. Power (2004).
 29. Mellor (2012).
 30. Salleh (2017).
 31. Rai *et al.* (2010).
 32. Just Transition Centre (2017).
 33. GIEC (2019).
 34. ONU (1992).
 35. Oxfam (2020b).
 36. Ciplat (2017).
 37. Mazzucato (2015).
 38. Bassetti et Landau (2021). Voir également une étude de cas sur la réforme des combustibles fossiles en Égypte : OIT (s.d).
 39. Assemblée générale des Nations Unies (2020b).
 40. Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone (2017).
 41. Assemblée générale des Nations Unies (2020b).
 42. Dazé et Dekens (2018).
 43. Oxfam (2020b).
 44. Cooper Hall *et al.* (2019).
 45. Schalatek (2020).
 46. Ibid.
 47. Ibid.
 48. FEM (2017).
 49. Conseil du Fonds pour l'adaptation (2016).
 50. Cooper Hall *et al.* (2019).
 51. Schalatek (2020).
 52. Bureau indépendant de l'évaluation du FEM (2018).
 53. Schalatek (2020).
 54. Cooper Hall *et al.* (2019).
 55. IRENA (2018), p. 10 ; AIE *et al.* (2019).
 56. AIE *et al.* (2019).
 57. ONU Femmes (2019b).
 58. Assemblée générale des Nations Unies (2020).
 59. Bell *et al.* (2020) ; Howe (2019).
 60. Muliro Wapakala (2019) ; Bank Information Center Europe *et al.* (2017).
 61. The Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights (2021).
 62. Crippa *et al.* (2021).
 63. Akram-Lodhi (2021) ; Fondation Biovision pour un développement écologique et IPES-Food (2020) ; Focus on the Global South et Alternative Law Forum (2020).
 64. Voir Akram-Lodhi (2021) ; Shattuck *et al.* (2015) ; Anderson et Tripathi (2019) ; Guttal (2020).
 65. FAO (2018b) ; CDH (2011).
 66. SOF (2018) ; Seibert *et al.* (2019) ; Groupe de travail sur la gouvernance alimentaire mondiale du CSM pour les relations avec le CSA des Nations Unies (2020).
 67. FAO (2018b) ; CDH (2011).
 68. Razavi (2009) ; Bezner Kerr *et al.* (2019).
 69. Agarwal (2017).

70. Rosset (2015).
71. ONU Femmes (2019b).
72. Standal et Winther (2016).
73. IRENA (2013).
74. Pearl-Martinez (2020).
75. Solar Sister (2018).
76. Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights (2020).
77. Osunmuyiwa et Ahlborg (2019).
78. La Via Campesina (2021) ; Friends of the ATC (2017).
79. González De Molina et Lopez-García (2021).
80. ONU Femmes (2014a).
81. Nyambura (2021). Voir aussi : Kuiper et Gemahlich (2017).
82. Gay-Antaki (2016) ; Thazin Aung (2020).
83. Global Witness (2020).
84. IM-Defensoras (2020).
85. Méndez (2018).
86. COPINH (2018).
87. Ibid.
88. Lakhani (2021).
89. Comité de négociation de l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (2018) ; IISD (2021) ; HCDH (2020a).
90. CPI (2016) ; Smith (2016) ; Durney (2018).
91. Setzer et Higham (2021).
92. ECCJ (2021).
93. ONU Femmes (2018a).
94. Serrao *et al.* (2019).
95. Duerto Valero *et al.* (à paraître).

CHAPITRE 5

Graphique — Enseignements tirés du COVID-19 : les politiques progressistes et féministes sont confinées

Lignes 1 & 2 : IDEA International (2020).

Ligne 3 : PNUD et ONU Femmes (2021).

Ligne 4 : Données basées sur l'ACLED (2020). Voir la note de fin n° 36 au Chapitre 5 pour une définition des manifestations de femmes.

Ligne 5 : WPHF (2020) ; OCDE (2021).

1. Green (2020) ; Anderson *et al.* (2021).
2. ONU Femmes (2020d).
3. IDEA International (2020) ; Anderson *et al.* (2021) ; HCDH (2020a) ; Pleyers (2020).
4. DESA (2021).
5. Justino (2015).
6. Conseil économique et social (2019).
7. IDEA International (2019) ; V-Dem Institute (2019).
8. IDEA International (2020).
9. Ibid.
10. Kolvani *et al.* (2020).
11. Ibid.
12. ONU Femmes (2021a).
13. Leach *et al.* (2021) ; Devenish et Afshar (s.d.) ; HCDH (2020b).
14. HCDH (2020a).
15. IDEA International (2020) ; Kolvani *et al.* (2020).
16. Piscopo (2020a).
17. En mars 2021, 26 groupes de travail sur le COVID-19 dans 24 pays ne comptaient aucune femme parmi leurs membres. PNUD *et al.* (2021).
18. PNUD et ONU Femmes (2021).
19. Terme emprunté à l'analyse des questions de genre dans le cadre de la réponse donnée à la crise d'Ebola réalisée par Julia Smith : Smith (2019).

20. Herbert et Marquette (2021).
21. International Budget Partnership (2021).
22. ONU Femmes (2021a).
23. Al-Ali (2020).
24. Piscopo (2021).
25. Herbert et Marquette (2021).
26. Denkovski *et al.* (2021).
27. ONU Femmes (2021b).
28. Youngs (2020) ; Tabbush et Friedman (2021).
29. ONU Femmes (2021a).
30. SEWA (2020) ; Tabbush et Friedman (2020).
31. Alfors *et al.* (2020).
32. ONU Femmes (2021a).
33. Ibid. ; Youngs (2020b).
34. Données basées sur l'ACLED (2020). Voir la note de fin n° 36 pour une définition des manifestations de femmes.
35. ACLED (2021).
36. Les manifestations de femmes sont définies comme des manifestations qui sont : a) composées entièrement de femmes, d'un groupe de femmes ou qui comptent une majorité de participantes féminines ; ou b) organisées autour de thèmes relatifs aux droits des femmes ou à des problématiques qui touchent les femmes. Les manifestations au cours desquelles les femmes ont protesté aux côtés d'hommes sur des questions qui ne sont pas spécifiquement liées aux droits des femmes ne sont pas incluses. Les données ne reflètent donc pas la participation des femmes aux mouvements sociaux dans son intégralité. Le nombre d'événements de manifestation enregistré par l'ACLED peut différer du nombre de manifestations enregistré à l'aide d'autres méthodes. Le nombre de manifestations dépend en grande partie de la façon dont les informations sont communiquées et de la terminologie utilisée à cette fin. Pour éviter de communiquer des informations biaisées, l'ACLED considère un événement basé sur un engagement dans un lieu spécifique (par exemple, une ville) et pour un jour spécifique comme un seul événement.
37. AWID *et al.* (2020).
38. WPHF (2020) ; (2021).
39. ONU Femmes (2021a).
40. Ibid.
41. OCDE (2021).
42. Dolker (2021).
43. Ibid.
44. Sen (1999).
45. Lasagabaster *et al.* (2018).
46. Conseil économique et social (2020).
47. Piscopo (2020b).
48. Atchison et Down (2019).
49. ONU Femmes et UIP (2021).
50. McBride et Mazur (2010) ; Ferree et Gamson (2003).
51. Johnson *et al.* (2019).
52. Weldon et Hassim (2020).
53. Htun et Weldon (2018) ; Htun (2003).
54. Données pour les cheffes et chefs d'État et de gouvernement, au 1^{er} septembre 2021, compilées par ONU Femmes. Seuls les cheffes et chefs d'État élu.e.s sont inclus.e.s.
55. Piscopo (2021) ; Rodriguez Gusta (2021) ; Smith-Johnson *et al.* (2021).
56. Blofield *et al.* (2020).
57. Htun et Weldon (2018) ; McBride et Mazur (2010).
58. ONU Femmes (2021a).
59. Roggeband et Krizsan (2020).
60. Evans *et al.* (2015).
61. Ibid.
62. Cet encadré s'inspire en grande partie de Piscopo (2021) et de Rodriguez Gusta (2021).

63. Marx *et al.* 2009 ; IPU (2021).
64. Telesur (2019).
65. Citons également l'engagement de la nouvelle Ministre de la sécurité nationale, Sabina Frederic, à mettre en œuvre une approche sensible au genre par le biais d'un dialogue fédéral sur la sécurité, le genre et la diversité, ainsi que la nomination de Valeria Isla, spécialiste renommée des droits sexuels et reproductifs, au poste de Directrice nationale de la santé sexuelle et reproductive au sein du Ministère de la santé, entre autres.
66. PNUD et ONU Femmes (2021).
67. Blofield *et al.* (2021).
68. D'Alessandro *et al.* (2021).
69. Cafferata (2020).
70. Cora Fernández (à paraître) ; Phillips *et al.* (2020).
71. CIVICUS (2020).
72. Mukherjee (2021a) ; (2021b).
73. Mukherjee (2020).
74. Agarwal (2021).
75. Ibid. ; Holmes et Hunt (2021) ; Shamsuddin (2021).
76. IPES Food (2020).
77. The Hindu (2020).
78. Agarwal (2021).
79. Kudumbashree (2020).
80. Agarwal (2020).
81. Brown (2015).
82. Biroli (2019) ; Roggeband et Krizsan (2020).
83. Centre for Feminist Foreign Policy (2021).
84. Biroli (2019).
85. Centre for Feminist Foreign Policy (2021).
86. Analyse d'ONU Femmes basée sur l'ACLED (2021).
87. Gago (2020).
88. Portos (2019) ; Chironi et Portos (2021).
89. Keck et Sikkink (1998).
90. Alvarez *et al.* (2003) ; Friedman (2003).
91. Friedman (2016).
92. Cet encadré s'inspire en grande partie de Zaremberg et Rezende de Almeida (2021), (à paraître).
93. Luna (2019) ; CFEMEA (2020).

CONCLUSION

1. Nugent (2010).
2. DAES (2021).
3. OIT (2021e) ; Thompson *et al.* (2018).
4. ONU Femmes (2016).
5. Mills (1997). Voir aussi : Lim (2020). Carole Pateman (1988) estime également que le « contrat d'esclave » fait partie intégrante du contrat social.
6. ONU Femmes (2019a).
7. Hujo (2021).
8. Morrison (2014).
9. Mazzucato (2011).
10. Sen (1999).

RÉFÉRENCES

- ACLED (Armed Conflict Location & Event Data Project) (2020). Political Violence Targeting Women & Demonstrations Featuring Women, ensemble de données. Consulté le 18 juin 2021. <https://acleddata.com/curated-data-files/>.
- Admassu, M., N. Chen, N. Hailu, *et al.* (2021). What Did Ethiopia Do?, dans *Community Health Workers in Ethiopia, Exemplars in Global Health*. Consulté le 19 juillet 2021. <https://www.exemplars.health/topics/community-health-workers/ethiopia/what-did-ethiopia-do>.
- Agarwal, B. (2017). Does Group Farming Empower Rural Women? The Indian Experience, document de travail d'ONU Femmes. New York. Consulté le 3 août 2021. <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2017/12/does-group-farming-empower-rural-women>.
- _____ (2020). Does Group Farming Empower Rural Women? Lessons from India's Experiments, *The Journal of Peasant Studies*, vol. 47(4), pp. 841-872.
- _____ (2021). Livelihoods in COVID Times: Gendered Perils and New Pathways in India, *World Development*, vol. 139, pp. 1-7.
- Aguirre, R. et F. Ferrari (2014). *La construcción del sistema de cuidados en el Uruguay : En Busca de consensos para una protección social más igualitaria*. Santiago, Chili : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).
- AIE (Agence internationale de l'énergie) (2021). *Global Energy Review 2021: Assessing the Effects of Economic Recoveries on Global Energy Demand and CO2 Emissions in 2021*, Paris, AIE. <https://iea.blob.core.windows.net/assets/d0031107-401d-4a2f-a48b-9eed19457335/GlobalEnergyReview2021.pdf>.
- _____, IRENA (Agence internationale pour les énergies renouvelables), Division de statistique, *et al.* (2019). *Tracking SDG 7 : The Energy Progress Report 2019*. Washington : Banque mondiale. Consulté le 3 août 2021. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/31752>.
- Akcigit, U, W. Chen, F.J. Diez, *et al.* (2021). Rising Corporate Market Power: Emerging Policy Issues, notes de discussion des services du FMI n° 2021/001, 15 mars 2021. Fonds monétaire international (FMI), Washington, DC.
- Akram-Lodhi, A.H. (2021). The Ties that Bind? Agroecology and the Agrarian Question in the Twenty-first Century, *The Journal of Peasant Studies*, vol. 48 (4), pp. 687-714.
- Al-Ali, N. (2020). COVID-19 and Feminism in the Global South: Challenges, Initiatives and Dilemmas, *European Journal of Women's Studies*, vol. 27(4), pp. 333-347.
- Al Masri, D., V. Flamini et F. Toscani (2021). The Short-Term Impact of COVID-19 on Labor Markets, Poverty and Inequality in Brazil, document de travail du FMI, Fonds monétaire international (FMI), Washington, DC.
- Alfers, L. (2019). Extending Social Security to Workers in the Informal Sector: A View from the Ground, *Policy in Focus*, vol. 17(2), pp. 30-33.
- _____ et F. Bastigliali (à paraître). Social Protection Responses to COVID-19 and Beyond: Lessons Learned for Extending Social Protection to Informal Workers, document de travail, Overseas Development Institute (ODI), Londres.
- Alfers, L., G. Ismail et M. Valdivia (2020). Les travailleuse-eurs de l'informel et la réponse de la protection sociale à la COVID-19 : Qui a reçu l'aide ? Comment ? Et cela a fait la différence ?, Perspectives politiques, n° 2, Femmes dans l'emploi informel : globalisation et organisation (WIEGO), décembre 2020. Consulté le 12 août 2021. <https://www.wiego.org/sites/default/files/resources/file/Pl2French.pdf>.
- Almenfi, M., M. Breton, P. Dale, *et al.* (2020). Where Is the Money Coming From? Ten Stylized Fact on Financing Social Protection Responses to COVID-19, note politique et technique n° 23, novembre 2020, Banque mondiale, Washington DC. Consulté le 12 août 2021. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/34802>.
- Alston, M., K. Whittenbury, A. Haynes et N. Godden (2014). Are Climate Challenges Reinforcing Child and Forced Marriage and Dowry as Adaptation Strategies in the Context of Bangladesh?, *Women's Studies International Forum*, vol. 47, pp. 137-144.
- Alvarez, S.E., E.J. Friedman, E. Beckman, *et al.* (2003). Encountering Latin American and Caribbean Feminisms, Signs: *Journal of Women in Culture and Society*, vol. 28(2), pp. 537-579.
- Anderson, C., R. McGee, N.J. Nampoothiri, *et al.* (2021). Navigating Civic Space in a Time of COVID: Synthesis Report, Institute of Development Studies, Brighton, Royaume-Uni. Consulté le 20 juillet 2021. <https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/handle/20.500.12413/16602>.
- Anderson, T. et R. Tripathi (2019). Agroecology: Making Agriculture Fit for Purpose in an Era of Climate Change, texte présenté par un membre du CLARA au Sommet sur l'action climatique de l'ONU, Climate Land Ambition and Rights Alliance (CLARA). Consulté le 1^{er} septembre 2021. <https://static1.squarespace.com/static/5b22a4b170e802e32273e68c/t/5cdc844f652dea0753014c9e/1557955664951/ActionAid+submission+final.pdf>.
- Apolitical (2018). New Zealand Care Workers Pioneered a Deal to End Pay Segregation, 18 juin 2018. Consulté le 19 juillet 2021. https://apolitical.co/en/solution_article/new-zealand-care-workers-pioneered-a-deal-to-end-pay-segregation.
- _____ (2020). How Ethiopia's Community Health Workers Are Hunting Down COVID-19, 12 juin 2020. Consulté le 19 juillet 2021. https://apolitical.co/en/solution_article/how-ethiopias-community-health-workers-are-hunting-down-COVID-19.
- Atchison, A. et I. Down (2019). The Effects of Women Officeholders on Environmental Policy, *Review of Policy Research*, vol. 36(6), pp. 805-834.
- AWID (Association pour les droits des femmes dans le développement) et MaMa Cash, avec le soutien du Consortium Count Me In! (2020). Moving More Money to the Drivers of Change: How Bilateral and Multilateral Funders Can Resource Feminist Movements. Consulté le 31 août 2021. <https://secure.awid.org/en/node/715>.
- Azcona, G., A. Bhatt et J. Encarnacion, *et al.* (2020). From Insight to Action: Gender Equality in the Wake of COVID-19, ONU Femmes, New York.
- Azcona, G. A. Bhatt, W. Cole, *et al.* (2020). Spotlight on Goal 8: The Impact of Marriage and Children on Labour Market Participation, Organisation internationale du Travail (OIT) et ONU Femmes. Consulté le 22 juillet 2021. <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/05/the-impact-of-marriage-and-children-on-labour-market-participation>.
- Bacha, U. (2020). Braving Hostile Terrains and Attitudes, the Women at the Heart of KP's COVID-19 Battle, DAWN, 20 novembre 2020. Consulté le 19 juillet 2021. <https://www.dawn.com/news/1589846/braving-hostile-terrains-and-attitudes-the-women-at-the-heart-of-kps-COVID-19-battle>.
- Ballard, M., C. Westgate, R. Alban, *et al.* (2021). Compensation Models for Community Health Workers: Comparison of Legal Frameworks Across Five Countries, *Journal of Global Health*, vol. 11 (04010).
- Bamu, P. et T. Marchiori (2020). La reconnaissance et la protection des vendeuse-eurs de l'informel dans les lois visant Le COVID-19 : les enseignements de l'Afrique, Femmes dans l'emploi informel : globalisation et organisation (WIEGO), décembre 2020. Consulté le 22 juillet 2021. https://www.wiego.org/sites/default/files/resources/file/WIEGO_COVID-19%20Laws_Lessons_Africa_Dec_2020_EN_Web%20FINAL.pdf.
- Bank Information Center Europe, Association suédoise de protection de la nature et The Big Shift Global (2017). Funding Clean Energy Access for the Poor: Can the World Bank Meet the Challenge?. Consulté le 17 août 2021. <https://bigshiftglobal.org/file/69/download?token=9jxka1Hy>.

- Banque mondiale (2018). *Les femmes, l'entreprise et le droit*. Banque mondiale, Washington, DC.
- _____ (2021). *Global Economic Prospects*, juin 2021. Banque mondiale, Washington, DC. Consulté le 11 septembre 2021. <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/35647/9781464816659.pdf>.
- Barrientos, S., A. Kritzung, M. Opondo et S. Smith. (2005). Gender, Work and Vulnerability in African Horticulture, *IDS Bulletin*, vol. 36(2), pp. 74-79.
- Bassetti, V. et K. Landau (2021). Seizing Opportunities for Fuel Subsidy Reform. Brookings, 25 février 2021. Consulté le 2 août 2021. <https://www.brookings.edu/blog/up-front/2021/02/25/seizing-opportunities-for-fuel-subsidy-reform/>.
- BBC News (2020). COVID: Argentina Passes Tax on Wealthy to Pay for Virus Measures, 5 décembre 2020. Consulté le 4 août 2021. <https://www.bbc.com/news/world-latin-america-55199058#:~:text=Senators%20passed%20the%20one%20of,40%2C000%20deaths%20from%20the%20coronavirus.>
- Béland, D. et P. Marier (2020). COVID-19 and Long-Term Care Policy for Older People in Canada, *Journal of Aging and Social Policy*, vol. 32(4-5), pp. 1-7.
- Bell, S.E., C. Daggett et C. Labuski (2020). Toward Feminist Energy Systems: Why Adding Women and Solar Panels Is Not Enough, *Energy Research & Social Science*, vol. 68 (octobre).
- Berik, G. (2018). Towards More Inclusive Measures of Economic Well-Being: Debates and Practices, Série Avenir du travail de l'OIT, document de recherche n° 2, Organisation internationale du Travail (OIT), Genève. Consulté le 6 septembre 2021. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---cabinet/documents/publication/wcms_649127.pdf.
- _____ (à paraître). Towards Improved Measures of Gender Inequality: An Evaluation of the UNDP Gender Inequality Index and a Proposal, document de travail d'ONU Femmes, ONU Femmes, New York.
- Berg, J. (2015). *Labour Markets, Institutions and Inequality: Building Just Societies in the 21st Century*, Cheltenham et Genève, Palgrave Macmillan et Bureau international du travail.
- Bergallo, P., M. Mangini, M. Magnelli et S. Brercovich. (2021). *The Impacts of COVID-19 on Women's Economic Autonomy in Latin America and the Caribbean*, PNUD Amérique latine et Caraïbes, série de documents de politique publique, COVID-19, n° 25, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et ONU Femmes, mars 2021. Consulté le 22 juillet 2021. https://www.latinamerica.undp.org/content/rblac/en/home/library/womens_empowerment/los-impactos-del-COVID-19-en-la-autonomia-economica-de-las-mujer.html.
- Bergman, S. (2004). Collective Organizing and Claim Making on Child Care in Norden: Blurring the Boundaries Between the Inside and the Outside, *Social Politics*, vol. 11(2), pp. 217-246.
- Bezner Kerr, R., C. Hickey, E. Lupafya et D. Laifolo (2019). Repairing Rifts or Reproducing Inequalities? Agroecology, Food Sovereignty, and Gender Justice in Malawi, *The Journal of Peasant Studies*, 46 (7): 1499-1518.
- Biroli, F. (2019). The Crisis of Democracy and the Backlash Against Gender, rapport d'expert préparé pour la réunion du groupe d'experts de la soixante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme (CSW 64), ONU Femmes, New York.
- Blofield, M., C. Giambro et F. Filgueira (2020). Policy Expansion in Compressed Time: Assessing the Speed, Breadth and Sufficiency of Post-COVID-19 Social Protection Measures in 10 Latin American Countries, série *Politique sociale*, n° 235 (LC/TS.2020/112), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Santiago, Chili. Consulté le 20 juillet 2021. https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/46016/4/S2000593_en.pdf.
- Blofield, M., N. Lustig et M. Trasberg (2021). Social Protection During the Pandemic: Argentina, Brazil, Colombia, and Mexico, note du Center for Global Development, 4 février 2021. Consulté le 20 juillet 2021. <https://www.cgdev.org/blog/social-protection-argentina-brazil-colombia-and-mexico-during-pandemic>.
- Braham, C. et A.C. Ogando (2021). Essentiel-le-s mais non protégé-e-s : comment les travailleuse-ur-s de l'informel ont-elles-ils fait face aux risques sanitaires de la pandémie ?, *Perspectives politiques*, n° 4, avril 2021. Femmes dans l'emploi informel : globalisation et organisation (WIEGO). Consulté le 22 juillet 2021. <https://www.wiego.org/sites/default/files/resources/file/Pl4French.pdf>.
- BRIDGE, Ilifa Labantwana, National ECD Alliance, et al. (2020). « The Plight of the ECD Workforce: An Urgent Call for Relief in the Wake of COVID-19 ». Consulté le 19 juillet 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://ilfalabantwana.co.za/wp-content/uploads/2020/04/Final-report-The-plight-of-the-ECD-workforce.pdf>.
- Brown, W. (2015). *Undoing the Demos: Neoliberalism's Stealth Revolution*, New York, Zone Books.
- Budig, M.J. et J. Misra (2010). Les emplois dans les services d'aide à la personne financièrement pénalisés ? Une perspective internationale, *Revue internationale du travail*, vol. 149(4), pp. 441-460.
- Building Bridges Collective (2010). Space for Movement? Reflections from Bolivia on Climate Justice, Social Movements and the State. Consulté le 2 août 2021. https://spaceformovement.files.wordpress.com/2010/08/space_for_movement2.pdf.
- Burke, M.J. et J.C. Stephens (2017). Energy Democracy: Goals and Policy Instruments for Sociotechnical Transitions, *Energy Research & Social Science*, vol. 33, pp. 35-48.
- Business Recorder (2020). South Asia: Community Health Workers Call for Recognition, Respect, 12 décembre 2020. Consulté le 19 juillet 2021. <https://www.brecorder.com/news/40040366>.
- Cafferata, M. (2020). Mujeres Gobernando: Más de cien funcionarias con altos cargos se organizaron en un grupo de WhatsApp, pp. 12, 27 janvier 2020. Consulté le 20 juillet 2021. <https://www.pagina12.com.ar/243979-mujeres-gobernando-mas-de-cien-funcionarias-con-altos-cargos>.
- Cames, M., R.O. Harthan, J. Füssier, et al. (2016). How Additional Is the Clean Development Mechanism? Analysis of the Application of Current Tools and Proposed Alternatives, mars 2016, Institute for Applied Ecology, Berlin. Consulté le 2 août 2021. Disponible à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/clima/system/files/2017-04/clean_dev_mechanism_en.pdf.
- Cantillon, S., E. Moore et N. Teasdale (2021). COVID-19 and the Pivotal Role of Grandparents: Childcare and Income Support in the UK and South Africa, *Feminist Economics*, vol. 27(1-2), pp. 188-202.
- CCNUCC (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) (2016). Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt et unième session, tenue à Paris du 30 novembre au 13 décembre 2015, document FCCC/CP/2015/10/Add.1.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) (2020). *Rapport 2020 sur le commerce et le développement – De la pandémie à la prospérité pour tous : comment éviter une autre décennie perdue*, Genève, Nations Unies.
- _____ (2021). Trade and Development Report Update: Out of the Frying Pan, into the Fire, mars 2021. Consulté le 30 juillet 2021. https://unctad.org/system/files/official-document/gdsinf2021d1_en.pdf.
- CDH (Conseil des droits de l'homme de l'ONU) (2011). Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter, document A/HRC/16/49, Nations Unies.
- _____ (2020). Les droits humains des femmes dans un monde du travail en mutation – Rapport du Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles, 16 avril 2020, document A/HRC/44/51, Nations Unies. Consulté le 22 juillet 2021. <https://undocs.org/A/HRC/44/51>.

- _____ (2021). Droit et inclusion – Rapport de l'Expert indépendant chargé de la question de la protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, Victor Madrigal-Borloz, document A/HRC/47/27, Nations Unies.
- Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme (2020). Qatar: Campaigners & Unions Welcome 'Historic' Labour Laws That Could End Exploitative Kafala System, 1^{er} septembre 2020. Consulté le 20 mai 2021. <https://www.business-humanrights.org/en/latest-news/qatar-ends-requirement-for-migrant-workers-to-obtain-their-employers-permission-to-change-jobs-introduces-non-discriminatory-minimum-wage/>.
- _____ (2021). Traité contraignant, Consulté le 6 septembre 2021. <https://www.business-humanrights.org/fr/th%C3%A8mes-majeurs/trait%C3%A9-contraignant/>.
- Centre for Feminist Foreign Policy (2021). *Power Over Rights: Understanding and Countering the Transnational Anti-Gender Movement, vol. II: Case Studies*, Berlin, Centre for Feminist Foreign Policy.
- CFEMEA (Centro Feminista de Estudos e Assessoria) (2020). Mulheres e Resistência no Congresso Nacional, CFEMEA, Brasília, Brésil. Consulté le 20 juillet 2021. <https://www.cfemea.org.br/index.php/publicacoes/4892-mulheres-e-resistencia-no-congresso-nacional-2020>.
- Charlesworth, S. et L. Heap (2020). Redressing Gendered Undervaluation in New Zealand Aged Care: Institutions, Activism and Coalitions, *Journal of Industrial Relations*, vol. 62(4), pp. 608-629.
- Chen, M.A., E. Graspa, G. Ismail, *et al.* (2021). COVID-19 and Informal Work: Distinct Pathways of Impact and Recovery in 11 Cities Around the World, Document de travail de WIEGO n° 42, mai 2021, Femmes dans l'emploi informel : globalisation et organisation (WIEGO). Consulté le 22 juillet 2021. <https://www.wiego.org/publications/COVID-19-and-informal-work-distinct-pathways-impact-and-recovery-11-cities-around>.
- Chironi, D. et M. Portos (2021). Together We Stand: Coalition-Building in the Italian and Spanish Feminist Movements in Times of Crisis, *European Journal of Politics and Gender*, vol. 4(2), pp. 291-309.
- Chzhen, Y., A. Gromada et G. Rees (2019). Are the World's Richest Countries Family Friendly? Policy in the OECD and EU, Centre de recherche de l'UNICEF, Florence. Consulté le 19 juillet 2021. https://www.unicef-irc.org/publications/pdf/Family-Friendly-Policies-Research_UNICEF_%202019.pdf.
- Ciplet, D. (2017). Subverting the Status Quo? Climate Debt, Vulnerability and Counter-Hegemonic Frame Integration in United Nations Climate Politics: Framework for Analysis, *Review of International Political Economy*, vol. 24(6), pp. 1052-1075.
- CIVICUS (2020). Solidarity in the Time of COVID-19: Civil Society Responses to the Pandemic, rapport, novembre 2020, CIVICUS, Johannesburg. Consulté le 20 juillet 2021. <https://www.civicus.org/index.php/COVID-19>.
- Clapp, J. et W.G. Moseley (2020). This Food Crisis Is Different: COVID-19 and the Fragility of the Neoliberal Food Security Order, *The Journal of Peasant Studies*, vol. 47(7), pp. 1393-1417.
- Closser, S., H. Napier, K. Maes, *et al.* (2019). Does Volunteer Community Health Work Empower Women? Evidence from Ethiopia's Women's Development Army, *Health Policy and Planning*, vol. 34(4), pp. 298-306.
- Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone (2017). *Rapport de la Commission de haut niveau sur le prix du carbone*, Washington, Banque mondiale. Consulté le 2 août 2021. https://static1.squarespace.com/static/54ff9c5ce4b0a53deccfb4c/t/59b7f2409f8dce5316811916/1505227332748/CarbonPricing_FullReport.pdf.
- Conseil du Fonds pour l'adaptation (2016). Annex 4 to OPG: Gender Policy and Action Plan of The Adaptation Fund (approved In March 2016), 18 mars 2016. Consulté le 2 août 2021. https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2016/04/OPG-ANNEX4_Gender-Policies-and-Action-Plan_approved-in-March-2016-1.pdf.
- Colacce, M. et P. Manzi (2017). El Cuidado de la población uruguaya y la creación del Sistema Nacional Integrado de Cuidados: Una mirada de largo plazo, série Estudios y Perspectivas de la CEPAL, n° 27, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Montevideo, Uruguay.
- Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2019). Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés : recommandations politiques, Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome. Consulté le 2 juillet 2021. <https://www.fao.org/3/bq853f/bq853f.pdf>.
- Comité de négociation de l'accord régional sur l'accès à l'information, la participation et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (2018). Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes, Escazú, 4 mars 2018. Consulté le 3 août 2021. https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtmsg_no=XXVII-18&chapter=27&clang=_fr.
- Commission des droits de l'homme de Nouvelle-Zélande (2012). Caring Counts, Commission des droits de l'homme, Wellington, Nouvelle-Zélande. Consulté le 19 juillet 2021. https://www.hrc.co.nz/files/1214/2360/8576/Caring_Counts_Report.pdf.
- Conseil économique et social (2019). *Rapport du Secrétaire général – Examen et évaluation des suites données à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing et aux textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale*, 13 décembre 2019, document E/CN.6/2020/3, Nations Unies.
- _____ (2020). *Rapport du Secrétaire général – Participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions dans la sphère publique et élimination de la violence, en vue d'atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles*, 31 décembre 2020, document E/CN.6/2021/3, Nations Unies.
- Assemblée générale des Nations Unies (2007). Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, document A/RES/61/295, Nations Unies.
- _____ (2020a). *Le droit à l'alimentation dans le contexte du droit et de la politique du commerce international* – Note du Secrétaire général, document A/75/219, Nations Unies.
- _____ (2020b). *Rapport d'activité du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté*, Olivier De Schutter – La "juste transition" dans la relance économique : éliminer la pauvreté dans les limites des ressources de la planète, document A/75/181/Rev.1, Nations Unies.
- Cooper Hall, L., M. Granat et T. Daniel (2019). *Women's Organizations and Climate Finance: Engaging in Processes and Accessing Resources*, Women's Environment and Development Organization (WEDO), New York. Consulté le 2 août 2021. https://wedo.org/wp-content/uploads/2019/06/WomensOrgsClimateFinance_EngaginginProcesses.pdf.
- COPINH (Conseil citoyen des organisations des peuples amérindiens) (2018). Who We Are. Consulté le 3 août 2021. <http://copinhenglish.blogspot.com/p/who-we-are.html>.
- Cora Fernández, A. (à paraître). Abortion and Political Parties in the Southern Cone: Electoral Costs, Platforms, and Feminist Activists, dans *Abortion and Democracy: Contentious Body Politics in Argentina, Chile, and Uruguay*. B. Sutton et N.L. Vacarezza, éd. New York, Routledge.
- CPI (Cour pénale internationale) (2016). *Document de politique générale relatif à la sélection et à la hiérarchisation des affaires*, Bureau du Procureur, 15 septembre 2016. Consulté le 3 août 2021. <https://www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=policy-paper-on-case-selection-and-prioritisation>.
- Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics *University of Chicago Legal Forum*, vol. 1989(1), pp. 139-167.

- Crippa, M., E. Solazzo, D. Guizzardi, *et al.* (2021). Food Systems Are Responsible for a Third of Global Anthropogenic GHG Emissions, *Nature Food*, vol. 2, pp. 198-209.
- DAES (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies) (2020). *COVID-19 and Sovereign Debt*, note de synthèse n° 72, 14 mai 2020, DAES, New York. Consulté le 30 juillet 2021. <https://www.un.org/development/desa/dpad/publication/un-desa-policy-brief-72-COVID-19-and-sovereign-debt/>.
- _____ (2021). *The Politics of Economic Insecurity in the COVID-19 Era*, note de synthèse n° 91, 29 janvier 2021. Consulté le 3 mai 2021. <https://www.un.org/development/desa/dpad/publication/un-desa-policy-brief-91-the-politics-of-economic-insecurity-in-the-COVID-19-era/>.
- D'Alessandro, M., S. Prieto et C. Zanino (2021). Presupuesto 2021: El primer presupuesto con perspectiva de género y diversidad, Ministère de l'économie, Buenos Aires, Argentine. Consulté le 31 août 2021. Disponible à l'adresse suivante : https://www.argentina.gob.ar/sites/default/files/presupuesto_2021-el_primer_presupuesto_con_perspectiva_de_genero_y_diversidad_1.pdf.
- Daly, M. (2020). COVID-19 and Care Homes in England: What Happened and Why?, *Social Policy & Administration*, vol. 54(7), pp. 1-14.
- Damtew, Z.A., S. Lemma, R. Zulliga, *et al.* (2020). Ethiopia's Health Extension Program, *CHW Central*. Consulté le 19 juillet 2021. <https://chwcentral.org/ethiopia-health-extension-program/#:~:text=ln%20Ethiopia%2C%20two%20Health%20Extension,post%20and%20in%20the%20community.>
- Dazé, A. et J. Dekens (2018). *Towards Gender-Responsive National Adaptation Plan (NAP) Processes: Progress and Recommendations for the Way Forward*, Winnipeg, Canada, International Institute for Sustainable Development. Consulté le 2 août 2021. <https://www.napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2018/04/napgn-en-2018-towards-gender-responsive-nap-processes-synthesis-report.pdf>.
- De Henau, J. et S. Himmelweit (2021). A Care-Led Recovery from COVID-19: Investing in High-Quality Care to Stimulate and Rebalance the Economy, *Feminist Economics*, vol. 27(1-2), p. 453-469.
- De Henau, J., D. Budlender, F. Filgueira, *et al.* (2019). *Investing in Free Universal Childcare in South Africa, Turkey and Uruguay: A Comparative Analysis of Costs, Short-Term Employment Effects and Fiscal Revenue*, documents de travail d'ONU Femmes, n° 28, ONU Femmes, New York. Consulté le 19 juillet 2021. <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2019/07/discussion-paper-investing-in-free-universal-childcare-in-south-africa-turkey-and-uruguay#view>.
- Denkovski, D., N. Bernarding et K. Lunz (2021). *Power Over Rights: Understanding and Countering Anti-Gender Movements*, vol. 1, Berlin, Center for Feminist Foreign Policy.
- Département du développement social de l'Afrique du Sud (2021). Update on ECD Stimulus Employment Relief Fund from the Department of Social Development. Consulté le 13 août 2021. <https://www.dsd.gov.za/index.php/latest-news/21-latest-news/345-update-on-ecd-stimulus-employment-relief-fund-from-the-department-of-social-development>.
- Département du Trésor des États-Unis (2021). Fact Sheet: How an Allocation of International Monetary Fund Special Drawing Rights Will Support Low-Income Countries, the Global Economy, and the United States, 1^{er} avril 2021. Consulté le 30 juillet 2021. <https://home.treasury.gov/news/press-releases/jy0095>.
- Devenish, A. et C. Afshar (s.d.). Measures to Tackle Gender-Based Violence Amid the Global Pandemic, Social Protection Responses to COVID-19, n° 8, WIEGO (Femmes dans l'emploi informel : globalisation et organisation). Consulté le 20 juillet 2021. https://www.wiego.org/sites/default/files/resources/file/8_Social_Protection_Responses_to_COVID-19_ENG.pdf.
- Division de statistique (2021). SDG Indicators, base de données, dernière mise à jour en mars 2021. Consulté le 22 juillet 2021. <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/>.
- Dolker, T. (2021). Où est l'argent pour l'organisation des mouvements féministes ? Présentation de données et appel à l'action, Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID), 24 mai 2021. Consulté le 20 juillet 2021. https://www.awid.org/sites/default/files/awid_research_witm_brief_fr.pdf.
- Douglas, J. et K. Ravenswood (2019). The Value of Care: Understanding the Impact of the 2017 Pay Equity Settlement on the Residential Aged Care, Home and Community Care and Disability Support Sectors, New Zealand Research Work Institute, Université de technologie d'Auckland, Nouvelle-Zélande. Consulté le 19 juillet 2021. <https://openrepository.aut.ac.nz/handle/10292/12391>.
- DTDA (Agence danoise de développement syndical) et CSI-Afrique (Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale) (2015). *Paving the Way for Formalisation of the Informal Economy: Experiences and Perspectives from ITUC-Africa and Trade Unions Across Africa*, Copenhague, DTDA.
- Duerto Valero, S., S. Kaul, S. Serrao et C. Tinonin (à paraître en octobre 2021). *The Impact of Climate Change on Gender-Inequality Outcomes: Exploring Linkages in South and South-East Asia*, Bangkok, ONU Femmes.
- Duffy, M. (2005). Reproducing Labor Inequalities: Challenges for Feminists Conceptualizing Care at the Intersections of Gender, Race, and Class, *Gender and Society*, vol. 19(1), pp. 66-82.
- _____ (2021). How Can the COVID-19 Crisis be Harnessed to Improve the Rights and Working Conditions of Paid Care Workers?, *Feminist Ideas for a Post-COVID-19 World*, n° 2, ONU Femmes, New York.
- Duijs, S.E., A. Haremaker, Z. Bourik, *et al.* (2021). Pushed to the Margins and Stretched to the Limit: Experiences of Freelance Elder-care Workers During the COVID-19 Pandemic in the Netherlands, *Feminist Economics*, vol. 27(1-2), pp. 217-235.
- Durán Valverde, F., J. Pacheco-Jiménez, T. Muzaffar et H. Elizondo-Barboza (2020). Financing Gaps in Social Protection: Global Estimates and Strategies for Developing Countries in Light of the COVID-19 Crisis and Beyond, document de travail de l'OIT, n° 14, Organisation internationale du Travail (OIT), Genève.
- Durney, J. (2018). Crafting a Standard: Environmental Crimes as Crimes Against Humanity Under the International Criminal Court, *Hastings Environmental Law Journal*, vol. 24(2), pp. 412-430. Consulté le 3 août 2021. https://repository.uchastings.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1428&context=hastings_environmental_law_journal.
- ECCJ (European Coalition for Corporate Justice) (2021). Landmark Ruling: Shell Ordered to Slash CO2 Emissions Throughout Its Global Value Chain, 28 mai 2021. Consulté le 3 août 2021. <https://corporatejustice.org/news/landmark-ruling-shell-ordered-to-slash-co2-emissions-throughout-its-global-value-chain/>.
- Elson, D. (1998). The Economic, the Political and the Domestic: Businesses, States and Households in the Organisation of Production, *New Political Economy*, vol. 3(2), pp. 189-208.
- Encarnacion, J. et S. Maskey (2021). We Now Have More Gender-Related SDG Data Than Ever, but Is It Enough?, ONU Femmes, 6 mai 2021. Consulté le 22 juillet 2021. <https://data.unwomen.org/features/we-now-have-more-gender-related-sdg-data-ever-it-enough>.
- Erman, A., S.A.De Vries Robbé, S. Fabian Thie, *et al.* (2021). *Gender Dimensions of Disaster Risk and Resilience*, Washington, Banque mondiale.
- Evans, P., E. Huber et J. Stephens (2015). The Political Foundations of State Effectiveness, document de travail, n° 24, The Watson Institute for International Studies, Université Brown, Providence, Rhode Island.
- Ewig, C. (2018). Forging Women's Substantive Representation: Intersectional Interests, Political Parity, and Pensions in Bolivia, *Politics & Gender*, vol. 14(3), pp. 433-459.
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (2018a). Renforcer les politiques sectorielles pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition – Achats publics de produits alimentaires, note d'orientation politique, n° 11, FAO, Rome. Consulté le 22 juillet 2021. <http://www.fao.org/3/CA2281FR/ca2281fr.pdf>.

- _____ (2018b). Les 10 éléments de l'agroécologie – Guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables. Consulté le 1^{er} septembre 2021. <http://www.fao.org/3/I9037FR/i9037fr.pdf>.
- Faur, E. et K. Brovelli (2020). Del cuidado comunitario al trabajo en casas particulares: ¿Quién sostiene a quienes cuidan?, dans *Cuidados y mujeres en tiempos de COVID-19: La experiencia en la Argentina*, document de travail, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Santiago, Chili.
- FEM (Fonds pour l'environnement mondial) (2017). Politique d'égalité des sexes du FEM, GEF/C53/04, 31 octobre 2017. Consulté le 2 août 2021. https://www.thegef.org/sites/default/files/council-meeting-documents/FR_GEF.C.53.04_Gender_Policy.pdf.
- _____ Bureau indépendant de l'évaluation du Fonds pour l'environnement mondial (2018). Evaluation of Gender Mainstreaming in the GEF, rapport d'évaluation n° 118, Bureau indépendant de l'évaluation du FEM, Washington. Consulté le 2 août 2021. <https://www.gefio.org/sites/default/files/documents/reports/gender-study-2017.pdf>.
- Feroz, A.S., A. Khoja et S. Saleem (2021). Equipping Community Health Workers with Digital Tools for Pandemic Response in LMICs, *Archives of Public Health*, vol. 79(1).
- Ferree, M.M. et W.A. Gamson (2003). The Gendering of Governance and the Governance of Gender, dans *Recognition Struggles and Social Movements: Contested Identities, Agency and Power*. B. Hobson, éd. Cambridge, Cambridge University Press, pp. 35-63.
- Filgueira, F. et J. Martínez Franzoni (2019). Growth to Limits of Female Labor Participation in Latin America's Unequal Care Regime, *Social Politics*, vol. 26(2), pp. 245-275.
- FMI (Fonds monétaire international) (2021a). Fiscal Monitor: A Fair Shot, FMI, Washington. Consulté le 30 juillet 2021. <https://www.imf.org/en/Publications/FM/Issues/2021/03/29/fiscal-monitor-april-2021>.
- _____ (2021b). Perspectives de l'économie mondiale – Mise à jour, FMI, Washington. Consulté le 1^{er} septembre 2021. <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2021/07/27/world-economic-outlook-update-july-2021>.
- Focus on the Global South et Alternative Law Forum (2020). Corporate Concentration in Agriculture and Food: A Dossier. Consulté le 2 août 2021. https://focusweb.org/wp-content/uploads/2020/07/CorpConAg_Dossier_FocusJuly2020-1.pdf.
- Folbre, N. (2001). *The Invisible Heart: Economics and Family Values*, New York, The New Press.
- _____ (2006). Demanding Quality: Worker/Consumer Coalitions and 'High Road' Strategies in the Care Sector, *Politics & Society*, vol. 34(1), pp. 11-32.
- _____ (2012). Should Women Care Less? Intrinsic Motivation and Gender Inequality, *British Journal of Industrial Relations*, vol. 50(4), pp. 597-619.
- _____ (2018). The Care Penalty and Gender Inequality, dans *Oxford Handbook of Women in the Economy*. L. Argys, S. Averett et S. Hoffman, éd. New York, Oxford University Press, pp. 749-766.
- _____, L. Gautham et K. Smith (2021). Essential Workers and Care Penalties in the United States, *Feminist Economics*, vol. 27(1-2), pp. 173-187.
- Fondation Biovision pour un développement écologique et IPES-Food (panel international d'experts sur les systèmes alimentaires durables) (2020). Money Flows: What Is Holding Back Investment in Agroecological Research in Africa?, Fondation Biovision pour un développement écologique et IPES-Food.
- Forum mondial pour la souveraineté alimentaire (2007). Déclaration de Nyéléni. Consulté le 12 août 2021. <https://nyeleni.org/IMG/pdf/declarationfinalmars.pdf>.
- Fresnillo, I. (2020). L'initiative de suspension du service de la dette du G20 : écopier le Titanic avec un seau ?, note d'analyse, Eurodad, Bruxelles. Consulté le 30 juillet 2021. https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/eurodad/pages/768/attachments/original/1612270526/DSSI_French.pdf?1612270526.
- Friedman, E.J. (2003). Gendering the Agenda: The Impact of the Transnational Women's Rights Movement at the UN Conferences of the 1990s, *Women's Studies International Forum*, vol. 26(4), pp. 313-331.
- _____ (2016). *Interpreting the Internet: Feminist and Queer Counterpublics in Latin America*, Oakland, Californie, University of California Press.
- Friedmann, H. (1982). The Political Economy of Food: The Rise and Fall of the Postwar International Food Order, *American Journal of Sociology*, vol. 88, pp. S248-S286.
- _____ (1995). Food Politics: New Dangers, New Possibilities, dans *Food and Agrarian Orders in the World Economy*. P. McMichael, éd. Westport, Connecticut, Greenwood Press, pp. 15-33.
- Friends of the ATC (Asociación de Trabajadores del Campo) (2017). Gloria Quintanilla Cooperative, Santa Julia, Nicaragua, blog, 29 décembre 2017. Consulté le 3 août 2021. <https://friendsatc.org/blog/gloria-quintanilla-cooperative-santa-julia-nicaragua/>.
- Gago, V. (2020). *Feminist International: How to Change Everything*, Brooklyn, New York, Verso.
- Gallagher, K. et J.A. Ocampo (2021). Breakingviews - Guest View: Making the Most of a New SDR Ration, Reuters, 7 avril 2021. Consulté le 3 mai 2021. <https://www.reuters.com/article/us-imf-sdr-breakingviews-idUKKBN2BU1ZM>.
- Gay-Antaki, M. (2016). Now We Have Equality: A Feminist Political Ecology Analysis of Carbon Markets in Oaxaca, Mexico, *Journal of Latin American Geography*, vol. 15(3), pp. 49-66.
- Gentilini, U. et al. (2021). Social Protection and Jobs Responses to COVID-19: A Real-Time Review of Country Measures, document évolutif sur la crise de COVID-19, 14 mai 2021, Banque mondiale, Washington. Consulté le 6 août 2021. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/281531621024684216/pdf/Social-Protection-and-Jobs-Responses-to-COVID-19-A-Real-Time-Review-of-Country-Measures-May-14-2021.pdf>.
- Getachew, F. (2020). Health Extension Workers Mobilized to Fight COVID-19 in Ethiopia, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Consulté le 19 juillet 2021. <https://www.unicef.org/ethiopia/stories/health-extension-workers-mobilized-fight-COVID-19-ethiopia>.
- Ghosh, J. (2021a). Europe Could Make Good Use of a New SDR Allocation, Social Europe, 1^{er} mars 2021. Consulté le 30 juillet 2021. <https://www.socialeurope.eu/how-europe-could-make-good-use-of-a-new-sdr-allocation>.
- _____ (2021b). The G7's Tax Reform Could Entrench Global Inequality, blog IDEAS (International Development Economics Associates), 3 juillet 2021. Consulté le 30 juillet 2021. <https://www.networkideas.org/news-analysis/2021/07/the-g7s-tax-reform-could-entrench-global-inequality/>.
- GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) (2018). Global Warming of 1.5°C: An IPCC Special Report on the Impacts of Global Warming of 1.5°C Above Pre-Industrial Levels and Related Global Greenhouse Gas Emission Pathways, in the Context of Strengthening the Global Response to the Threat of Climate Change, Sustainable Development, and Efforts to Eradicate Poverty. Consulté le 1^{er} septembre 2021. <https://www.ipcc.ch/sr15/download/#full>.
- _____ (2019). Strengthening and Implementing the Global Response, chapitre 4 du rapport spécial : Global Warming of 1.5°C. Consulté le 2 août 2021. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/02/SR15_Chapter4_Low_Res.pdf.
- _____ (2021). Summary for Policymakers, dans *Climate Change 2021: The Physical Science Basis*. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, Cambridge, Cambridge University Press, In Press.
- Giménez, E.H., A. Shattuck (2011). Food Crises, Food Regimes and Food Movements: Rumbblings of Reform or Tides of Transformation?, *The Journal of Peasant Studies*, vol. 38(1), pp. 109-144.

- Global Health 50/50 (2021a). The COVID-19 Sex-Disaggregated Data Tracker. Consulté le 27 septembre 2021. <https://globalhealth5050.org/the-sex-gender-and-covid-19-project/the-data-tracker/>.
- _____ (2021b). COVID-19 Health Policy Portal: Explore by Policy Area. Consulté le 27 septembre 2021. <https://globalhealth5050.org/the-sex-nd-covid-19-project/policy-area/>.
- Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights (2020). Renewable Energy and Gender Justice, note d'analyse. Consulté le 3 août 2021. <https://www.gi-escr.org/publications/renewable-energy-and-gender-justice-briefing-paper>.
- Global Witness (2020). Defending Tomorrow: The Climate Crisis and Threats Against Land and Environmental Defenders, juillet 2020. Consulté le 3 août 2021. <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/defending-tomorrow/>.
- González De Molina, M. et D. Lopez-Garcia (2021). Principles for Designing Agroecology-Based Local (Territorial) Agri-food Systems: A Critical Revision, *Agroecology and Sustainable Food Systems*, vol. 45(7), pp. 1050-1082.
- Gopinath, G. (2021). Drawing Further Apart: Widening Gaps in the Global Recovery, blog du FMI, 27 juillet 2021. Consulté le 10 septembre 2021. <https://blogs.imf.org/2021/07/27/drawing-further-apart-widening-gaps-in-the-global-recovery/>.
- Gouvernement du Canada (2021). Budget 2021 – Une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience. Consulté le 19 juillet 2021. <https://www.budget.gc.ca/2021/home-accueil-en.html>.
- Gouvernement sud-africain (2021). Social Development Launches Employment Stimulus Relief Fund for Early Childhood Development Services, déclaration aux médias, 5 février 2021. Consulté le 19 juillet 2021. <https://www.gov.za/speeches/social-development-launches-employment-stimulus-relief-fund-early-childhood-development>.
- Grabel, I. (2021). Enabling a Permissive Multilateralisms Approach to Global Macroeconomic Governance to Support Feminist Plans for Sustainability and Social Justice, *Feminist Ideas for a Post-COVID-19 World* n° 5, ONU Femmes, New York.
- Green, D. et Oxfam (2020). *COVID-19 as a Critical Juncture*, projet de document. Consulté le 20 juillet 2020. <https://oxfam.app.box.com/s/l19pcuea2z49f8dv5zt3ph51totcxokv>.
- Groupe de travail sur la gouvernance alimentaire mondiale du MSC (Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones) pour les relations avec le CSA des Nations Unies (Comité de la sécurité alimentaire mondiale) (2020). Faire entendre les voix du terrain – de la pandémie COVID-19 à une transformation radicale de nos systèmes alimentaires, Consulté le 1^{er} septembre 2021. [https://www.fian.org/files/files/EN-COVID_FULL_REPORT-2020%5B1%5D\(1\).pdf](https://www.fian.org/files/files/EN-COVID_FULL_REPORT-2020%5B1%5D(1).pdf).
- Groupe FACTI (Financial Accountability, Transparency and Integrity) (2021). Financial Integrity for Sustainable Development: Report of the High Level Panel on International Financial Accountability, *Transparency and Integrity for Achieving the 2030 Agenda*, ONU, New York. Consulté le 30 juillet 2021. <https://www.factipanel.org/>.
- Guterres, A. (2020). Lutter contre la pandémie d'inégalités : un nouveau contrat social pour une nouvelle ère, Conférence Nelson Mandela annuelle donnée par le Secrétaire général des Nations Unies, 18 juillet 2020. Consulté le 30 juillet 2021. <https://www.un.org/fr/coronavirus/tackling-inequality-new-social-contract-new-era>.
- Guttal, S. (2020). COVID-19 Snapshots from Asia, Focus on the Global South, 8 octobre 2020. Consulté le 1^{er} septembre 2021. <https://focusweb.org/COVID-19-snapshots-from-asia/>.
- HCDH (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) (2020a). UN Experts Hail Landmark Environmental Treaty in Latin America and the Caribbean, Consulté le 3 août 2021. <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=26488&LangID=E>.
- _____ (2020b). UN Experts Warn of Closing Digital Space Amid COVID-19 Pandemic, 30 juillet 2020. Consulté le 20 juillet 2021. <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=26139&LangID=E>.
- _____ (2020c). COVID-19: les mesures exceptionnelles ne doivent pas servir à couvrir les abus et les violations des droits de l'homme, 27 avril 2020. Consulté le 20 juillet 2021. <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25828&LangID=F>.
- Heintz, J., S. Staab et L. Turquet (2021). Don't Let Another Crisis Go to Waste: The COVID-19 Pandemic and the Imperative for a Paradigm Shift, *Feminist Economics*, vol. 27(1-2), pp. 470-485.
- Herbert, S. et H. Marquette (2021). COVID-19, Governance, and Conflict: Emerging Impacts and Future Evidence Needs, *K4D Emerging Issues Report* 34, Institute of Development Studies, Brighton, Royaume-Uni.
- HIVOS (2020). Impact of COVID-19 on Women Workers in the Horticulture Sector in Kenya, avril 2020. Consulté le 22 juillet 2021. <https://hivos.org/assets/2020/05/Hivos-Rapid-Assessment-2020.pdf>.
- Holder, M., J. Jones et T. Masterson (2021). The Early Impact of COVID-19 on Job Losses Among Black Women in the United States, *Feminist Economics*, vol. 27(1-2), pp. 103-116.
- Holli, A.M. (2008). Feminist Triangles: A Conceptual Analysis, *Representation*, vol. 44(2), pp. 169-185.
- Holmes, R., Hunt, A. (2021). Have Social Protection Responses to COVID-19 Undermined or Supported Gender Equality? Emerging Lessons from a Gender Perspective, document de travail n° 611 de l'ODI, juin 2021, Overseas Development Institute (ODI), Londres. Consulté le 20 juin 2021. https://cdn.odi.org/media/documents/ODI_Gender_final.pdf.
- Howe, C. (2019). *Ecologics: Wind and Power in the Anthropocene*, Durham, Caroline du Nord, Duke University Press.
- Htun, M. (2003). *Sex and the State*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 35-63.
- _____ et S.L. Weldon (2018). *The Logics of Gender Justice*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 35-63.
- Hujo, K. (2021). A New Eco-Social Contract: Vital to Deliver the 2030 Agenda for Sustainable Development, note de synthèse 11 de l'UNRISD, 23 mars 2021, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), Genève. Consulté le 9 septembre 2021. [https://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/\(httpPublications\)/2D51D21D694A94D4802586A1004D18FC?OpenDocument](https://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/(httpPublications)/2D51D21D694A94D4802586A1004D18FC?OpenDocument).
- Human Rights Watch (2020). Qatar: Significant Labor and Kafala Reforms, 24 septembre 2020. Consulté le 20 mai 2021. <https://www.hrw.org/news/2020/09/24/qatar-significant-labor-and-kafala-reforms#>.
- Icahn School of Public Medicine at Mount Sinai, The Lancet et GAHP (Global Alliance on Health and Pollution) (2017). Pollution and Health Infographic, Consulté le 2 août 2021. https://marlin-prod.literatumonline.com/pb-assets/Lancet/stories/commissions/pollution-2017/Pollution_and_Health_Infographic.pdf.
- ICIS (Institut canadien d'information sur la santé) (2021). *Répercussions de la COVID-19 sur les soins de longue durée au Canada – Regard sur les six premiers mois*, Ottawa, ON : ICIS. Consulté le 19 juillet 2021. <https://www.cihi.ca/sites/default/files/document/impact-covid-19-long-term-care-canada-first-6-months-report-fr.pdf>.
- IDEA International (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale) (2019). *The Global State of Democracy 2019: Addressing the Ills, Reviving the Promise*, Stockholm, IDEA International.
- _____ (2020). Taking Stock of Global Democratic Trends Before and During the COVID-19 Pandemic, dossier spécial, décembre 2020. Consulté le 20 juillet 2021. <https://www.idea.int/es/publications/catalogue/global-democratic-trends-before-and-during-covid19>.

- IRENA (Agence internationale pour les énergies renouvelables), Division de statistique *et al.* (2019). *Tracking SDG 7: The Energy Progress Report 2019*, Washington, Banque mondiale. Consulté le 3 août 2021. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/31752>.
- IISD (International Institute for Sustainable Development) (2021). *Escazu Agreement Takes Effect, Enshrining Right to Sustainable Development*, IISD Knowledge Hub, 26 avril 2021. Consulté le 3 août 2021. <https://sdg.iisd.org/news/escazu-agreement-takes-effect-enshrining-right-to-sustainable-development/>.
- IM-Defensoras (2020). *The Crisis Was Already Here: Mesoamerican WHRDs and COVID-19*. Consulté le 3 août 2021. <http://im-defensoras.org/wp-content/uploads/2020/06/The-crisis-was-already-here-english-15062020.pdf>.
- International Budget Partnership (2021). *Gérer les fonds COVID : l'écart de responsabilité*, mai 2021. Consulté le 20 juillet 2021. <https://internationalbudget.org/covid/?lang=fr>.
- IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) (2018). *The Assessment Report on Land Degradation and Restoration: Summary for Policymakers*, Bonn, Allemagne, IPBES. Consulté le 2 août 2021. https://ipbes.net/sites/default/files/spm_3bi_ldr_digital.pdf.
- IPES Food (The International Panel of Experts on Sustainable Food Systems) (2020). *COVID-19 and the Crisis in Food Systems: Symptoms, Causes, and Potential Solutions*, communiqué, avril 2020, IPES Food, Bruxelles. Consulté le 20 juillet 2021. http://www.ipes-food.org/_img/upload/files/COVID-19_CommuniqueEN.pdf.
- IRENA (Agence internationale pour les énergies renouvelables) (2013). *Renewable Energy and Jobs*, Abou Dhabi, IRENA.
- _____ (2018). *Global Energy Transformation: A Road Map to 2050*, Abou Dhabi, IRENA.
- _____ (2020). *The Post-COVID Recovery: An Agenda for Resilience, Development and Equality*, Abou Dhabi, IRENA. Consulté le 2 août 2021. https://www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2020/Jun/IRENA_Post-COVID_Recovery_2020.pdf.
- IRP (International Resource Panel) (2019). *Global Resources Outlook 2019: Natural Resources for the Future We Want*. Nairobi, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Consulté le 27 septembre 2021.
- Itecovitz, H. (2020). *Novissi Solidarity Fund: Exemplary Cash Transfers During COVID-19*, INCLUDE, 21 août 2020. Consulté le 12 août 2021. <https://includeplatform.net/wp-content/uploads/2020/08/togo-two-pager-final-draft.pdf>.
- Johnson, N., A.L. Rodríguez Gustá et D. Sempol (2019). *Explaining Advances and Drawbacks in Women's and LGBTIQ Rights in Uruguay: Multisited Pressures, Political Resistance, and Structural Inertias*, dans *Seeking Rights from the Left: Gender, Sexuality, and the Latin American Pink Tide*. E. J. Friedman, éd., pp. 48-81. Durham, Caroline du Nord et Londres, Duke University Press.
- Just Transition Centre (2017). *Just Transition: A Report for the OEC*, mai 2021. Consulté le 4 septembre 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/environment/cc/g20-climate/collapsecontents/Just-Transition-Centre-report-just-transition.pdf>.
- Justino, P. (2015). *Inequality, Social Cooperation and Local Collective Action*, document de travail n° 457 de l'IDS, Institute for Development Studies (IDS), Brighton, Royaume-Uni. Consulté le 19 août 2021. www.ids.ac.uk/publication/inequality-social-cooperation-and-local-collective-action.
- Keck, M. et K. Sikkink (1998). *Activists Beyond Borders*, Ithaca, New York, Cornell University Press.
- Keune, M. (2021). *Inequality Between Capital and Labour and Among Wage-Earners: The Role of Collective Bargaining and Trade Unions*, *Transfer: European Review of Labour and Research*, vol. 27(1), pp. 29-46.
- Klassen, S. et S. Murphy (2020). *Equity as Both a Means and an End: Lessons for Resilient Food Systems from COVID-19*, *World Development*, vol. 136, article 105104.
- Kohlrausch, B. et A. Zucco (2020). *Die Corona-Krise Trifft Frauen Doppelt: Weniger Erwerbseinkommen und Mehr Sorgearbeit*. WSI Policy Brief No. 40, May. Wirtschafts- und Sozialwissenschaftliches Institut (WSI), Dusseldorf. Consulté le 27 septembre 2021. https://www.boeckler.de/pdf/p_wsi_pb_40_2020.pdf.
- Kolvani, P., S. Pillai, A. B. Edgeli, *et al.* (2020). *Pandemic Backsliding: Democracy Nine Months into the COVID-19 Pandemic*, note de synthèse n° 26, V-Dem Institute, Göteborg, Suède. Consulté le 20 juillet 2021. https://www.v-dem.net/media/filer_public/13/1a/131a6ef5-4602-4746-a907-8f549a5518b2/v-dem_policybrief-26_201214_v31.pdf.
- Kommenda, N. (2021). *Wealthy UK Flyers Opt for Private Jets to Evade COVID Lockdowns*, *The Guardian*, 21 janvier 2021. Consulté le 2 août 2021. <https://www.theguardian.com/business/2021/jan/21/wealthy-uk-flyers-opt-for-private-jets-to-evade-covid-and-lockdowns>.
- Kudumbashree (2020). *Brief Study on COVID-19 Pandemic and its Economic Impacts on Farm Livelihood (JLGS) of Kudumbashree, Kudumbashree State Mission, Thiruvananthapuram, Inde*. Consulté le 24 août 2021. https://www.kudumbashree.org/storage/files/qdzl7_agri%20COVID19.pdf.
- Kuiper, G. et A. Gemählich (2017). *Sustainability and Depoliticization: Certifications in the Cut-Flower Industry at Lake Naivasha, Kenya*, *Africa Spectrum*, vol. 52(3), pp. 31-53.
- Lakhani, N. (2021). *Berta Cáceres Assassination: Ex-Head of Dam Company Found Guilty*, *The Guardian*, 5 juillet 2021. Consulté le 3 août 2021. <https://www.theguardian.com/world/2021/jul/05/bertha-caceres-assassination-roberto-david-castillo-found-guilty>.
- Lasagabaster, B., G. Borovsky et J. Ballington (2018). *'Parity's' Potential for Achieving and Sustaining Gender Balance in Politics*, dans *Making Laws, Breaking Silence: Case Studies from the Field*. R. De Silva De Alwis, éd., pp. 1-11. Fonds pour la réalisation des Objectifs de développement durable, faculté de droit de l'Université de Pennsylvanie et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).
- La Via Campesina (2003). *Qu'est-ce que la souveraineté alimentaire ?*, 15 janvier 2003. Consulté le 22 juillet 2021. <https://viacampesina.org/fr/la-souverainetiealimentaire/>.
- _____ (2021). *L'itinéraire du féminisme paysan et populaire au sein de LVC*, La Via Campesina, Harare. Consulté le 3 août 2021. <https://viacampesina.org/fr/litineraire-du-feminisme-paysan-et-populaire-au-sein-de-lvc%e2%80%89>.
- Leach, M., H. MacGregor, I. Scoones et A. Wilkinson (2021). *Post-Pandemic Transformations: How and Why COVID-19 Requires Us to Rethink Development*, *World Development*, vol. 138 (février), article 10523.
- Leach, M., L. Mehta et P. Prabhakaran (2016). *Gender Equality and Sustainable Development: A Pathways Approach*, document de travail n° 13 d'ONU Femmes, ONU Femmes, New York.
- Leon, N., D. Sanders, W. Van Damme, *et al.* (2015). *The Role of 'Hidden' Community Volunteers in Community-Based Health Service Delivery Platforms: Examples from Sub-Saharan Africa*, *Global Health Action*, vol. 8(1).
- Lewis, E. (2021). *Domestic Workers Who Leave Their Jobs Can No Longer Be Accused of a Crime: Here's Why That's Important*, *L'Orient Today*, 19 février 2021. Consulté le 20 mai 2021. <https://today.lorientlejour.com/article/1252551/domestic-workers-who-leave-their-jobs-can-no-longer-be-accused-of-a-crime-heres-why-thats-important.html>.
- Long, J. (2019). *Are We Any Closer to Achieving Pay Equity?*, *Stuff*, 27 août 2019. Consulté le 25 août 2021. <https://www.stuff.co.nz/business/better-business/115099674/are-we-any-closer-to-achieving-pay-equity>.

- Lotta, G., M. Fernandez et M. Corrêa. (2021). The Vulnerabilities of the Brazilian Health Workforce During Health Emergencies: Analysing Personal Feelings, Access to Resources and Work Dynamics During the COVID-19 Pandemic, *International Journal of Health Planning and Management*, vol. 36(S1), pp. 42-57.
- Lotta, G., M. Fernandez, G. Magri, *et al.* (2020). COVID-19 Pandemic and Health Professionals: Gender and Race on the Front Line, *Gender & COVID-19*. Consulté le 13 août 2021. <https://www.genderandCOVID-19.org/resources/COVID-19-pandemic-and-health-professionals-gender-and-race-on-the-front-line/>.
- Lum, Z.-A. (2021). What the Budget Means for Canadian Women, *Chatelaine*, 29 avril 2021. Consulté le 19 juin 2021. <https://www.chatelaine.com/news/federal-budget-2021/>.
- Luna, N. (2019). O Debate Sobre Aborto Na Câmara de Deputados No Brasil Entre 2015 e 2017: Agenda Conservadora e Resistência, *Sexualidad, Salud y Sociedad*, vol. 33, pp. 207-239.
- Lykke, N. (2011). Intersectional Analysis: Black Box or Useful Critical Feminist Thinking Technology?, dans *Framing Intersectionality: Debates on a Multi-Faceted Concept in Gender Studies*. H. Lutz, M.T. Herrera Vivar et L. Supik, éd., pp. 207-220. Surrey, Royaume-Uni, Ashgate Publishing Limited.
- Martínez, J. et V. Siddharth (2021). Care After COVID-19: Time for a U-turn?, *Feminist Ideas for a Post-COVID-19 World* n° 4, ONU Femmes, New York.
- McBride, D.E. et A. Mazur (2010). *The Politics of State Feminism: Innovation in Comparative Research*, Philadelphie, Pennsylvanie, Temple University Press.
- McGregor, J. et S.G. Davies (2019). Achieving Pay Equity: Strategic Mobilization for Substantive Equality in Aotearoa New Zealand, *Gender, Work and Organization*, vol. 26(5), pp. 619-632.
- Mahon, R. (1997). Child Care in Canada and Sweden: Policy and Politics, *Social Politics*, vol. 4(3), pp. 382-418.
- Malik, L. (2019). Il nous faut un mouvement pour la justice climatique qui soit anticolonial, féministe et intersectionnel, AWID, 3 octobre 2019. Consulté le 2 août 2021. <https://www.awid.org/fr/nouvelles-et-analyse/il-nous-faut-un-mouvement-pour-la-justice-climatique-qui-soit-anticolonial>.
- Marx, J., J. Borner et M. Caminotti. (2009). Gender Quotas, Candidate Selection, and Electoral Campaigns: Comparing Argentina and Brazil, dans *Feminist Agendas and Democracy in Latin America*. J.S. Jaquette, éd., pp. 45-64. Durham, Caroline du Nord et Londres, Duke University Press.
- Mayfield-Johnson, S., D. O. Smith, S. A. Crosby, *et al.* (2020). PH Insights on COVID-19 from Community Health Worker State Leaders, *Journal of Ambulatory Care Management*, vol. 43(4), pp. 268-277.
- Mayimela, B. et M. Shabalala (2020). Healthy Diets in the COVID-19 Lockdown: Much More Than a Matter of Choice?, *Critical Food Studies*, 23 avril 2020. Consulté le 21 juillet 2021. http://www.criticalfoodstudies.co.za/wp-content/uploads/2020/04/Bannosi_final-2.pdf.
- Mazzucato, M. (2011). *The Entrepreneurial State*, Demos, Londres. Consulté le 30 juillet 2021. https://www.demos.co.uk/files/Entrepreneurial_State_-_web.pdf.
- _____. (2015). The Green Entrepreneurial State, dans *The Politics of Green Transformations*. I. Scoones, M. Leach et P. Newell, éd., pp. 134-152. New York, Routledge.
- _____. (2020). Re-empowering Governments for Green, Equitable and Resilient Development, dans *Development Policy and Multilateralism After COVID-19*, pp. 7-10, Comité des politiques de développement, New York, Nations Unies.
- Mellor, M. (2012). Co-operative Principles for a Green Economy, *Capitalism Nature Socialism*, vol. 23(2), pp. 108-110.
- Méndez, M.J. (2018). 'The River Told Me': Rethinking Intersectionality from the World of Berta Cáceres, *Capitalism Nature Socialism*, vol. 29(1), pp. 7-24.
- Miranda, A. (2018). Approvisionnement les marchés publics auprès des petits exploitants agricoles : examen de la littérature et pratique optimales, document de travail n° 176, Centre international de politiques pour une croissance inclusive, Brasília. Consulté le 22 juillet 2021. <https://ideas.repec.org/p/ipc/wpfran/176.html>.
- Moussie, R. et S. Reed (2021). Femmes dans l'emploi informel : globalisation et organisation (WIEGO) – communication personnelle, 30 juillet 2021.
- Mukherjee, V.N. (2020). Decentralised Governance – Kerala State, India, encadré 1.2 dans *Spotlight on Sustainable Development 2020: Shifting Policies for Systemic Change – Lessons from the COVID-19 Crisis*, Global Civil Society Report on the 2030 Agenda and the SDGs. Consulté le 20 juillet 2021. https://www.2030spotlight.org/sites/default/files/Spotlight_Innenteil_2020_web_gesamt_.pdf.
- _____. (2021a). The Kerala Case, présentation lors de la réunion du groupe d'experts d'ONU Femmes sur le thème Advancing Feminist Policies in the Wake of COVID-19, 15 mars 2021.
- _____. (2021b). COVID-19 and Rights: The Kerala Case, Dawn Talks on COVID-19, juillet 2021. Consulté le 20 juillet 2021. https://dawnnet.org/wp-content/uploads/2020/07/DAWNTalksON-COVID_19_Vanita-Mukherjee.pdf.
- Muliro Wapakala, A. (2019). SDG 7: Governing the Path Towards Sustainable Energy for All, dans *Spotlight on Sustainable Development 2019: Reshaping Governance for Sustainability*, pp. 127-133. Consulté le 17 août 2021. https://www.2030spotlight.org/sites/default/files/spot2019/Spotlight_Innenteil_2019_web_gesamt.pdf.
- Munevar, D. (2021). Une pandémie de dette – Dynamique et implications de la crise de la dette de 2020, note d'analyse, Eurodad, Bruxelles. Consulté le 31 août 2021. https://d3n8a8p7vhm.cloudfront.net/eurodad/pages/2112/attachments/original/1624441545/French_a_debt_pandemic.pdf?1624441545.
- Nachega, J.B., R. Atteh, C. Ihekweazu, *et al.* (2021). Contact Tracing and the COVID-19 Response in Africa: Best Practices, Key Challenges, and Lessons Learned from Nigeria, Rwanda, South Africa, and Uganda, *The American Journal of Tropical Medicine and Hygiene*, vol. 104(4), pp. 1179-1187.
- Nelson, J.A. (1997). Feminism, Ecology and the Philosophy of Economics, *Ecological Economics*, vol. 20(2), pp. 155-162.
- _____. et M. Power (2018). Ecology, Sustainability, and Care: Developments in the Field, *Feminist Economics*, vol. 24(3), pp. 80-88.
- Nepomnyashchiy, L., C. Westgate, A. Wang, *et al.* (2020). Protecting Community Health Workers: PPE Needs and Recommendations for Policy Action, Center for Global Development, 15 juin 2020. Consulté le 19 juillet 2021. <https://www.cgdev.org/publication/protecting-community-health-workers-ppe-needs-and-recommendations-policy-action>.
- Nussbaum, M.C. (2003). Capabilities as Fundamental Entitlements: Sen and Social Justice, *Feminist Economics*, vol. 9(2-3), pp. 33-59.
- Nyambura, R. (2021). Communication personnelle.
- O'Callaghan-Gordo, C. et J.M. Antó (2020). COVID-19: The Disease of the Anthropocene, *Environmental Research*, n° 187. Consulté le 3 août 2021. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7272607/>.
- Ocampo, J.A. (2021). An Excellent but Incomplete IMF Decision, OECD Development Matters, 15 juillet 2021. Consulté le 31 août 2021. <https://oecd-development-matters.org/2021/07/15/an-excellent-but-incomplete-imf-decision/>.

- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2020a). Making the Green Recovery Work for Jobs, Income and Growth, OECD Policy Responses to Coronavirus (COVID-19), 6 octobre 2020. Consulté le 30 juin 2021. <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/making-the-green-recovery-work-for-jobs-income-and-growth-a505f3e7/>.
- _____ (2020b). Beyond Growth: Towards a New Economic Approach, série *New Approaches to Economic Challenges*, Éditions de l'OCDE, Paris. Consulté le 30 juillet 2021. https://www.oecd-ilibrary.org/economics/beyond-growth_33a25ba3-en.
- _____ (2021). Development Finance for Gender Equality: The Generation Equality Forum Action Coalitions, Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE, Paris.
- Ogando, A.C., M. Rogan et R. Moussié (2021). The Triple Crisis: Impact of COVID-19 on Informal Workers' Care Responsibilities, Paid Work and Earnings, *WIEGO COVID-19 Crisis and the Informal Economy, Perspectives politiques* n° 3, mars 2021, Femmes dans l'emploi informel : globalisation et organisation (WIEGO). Consulté le 30 juillet 2021. <https://www.wiego.org/resources/triple-crisis-impact-covid-19-informal-workers-care-responsibilities-paid-work-and>.
- OIT (Organisation internationale du Travail) (2018a). *Femmes et hommes dans l'économie informelle : un panorama statistique*, troisième édition, Genève, OIT.
- _____ (2018b). *Prendre soin d'autrui : un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent*, Genève, OIT.
- _____ (2019a). *Travailler pour bâtir un avenir meilleur – Commission mondiale sur l'avenir du travail*, Genève, OIT.
- _____ (2019b). Social Protection for a Just Transition: A Global Strategy for Increasing Ambition in Climate Action, Genève, OIT.
- _____ (2019c). *Relations entre organisations de travailleurs et travailleurs de l'économie informelle – Recueil de pratiques*, Genève, OIT.
- _____ (2020a). A Gender-Responsive Employment Recovery: Building Back Fairer, note de synthèse de l'OIT, juillet 2020, Genève, OIT.
- _____ (2020b). Rapport mondial sur les salaires 2020-2021 – Salaires et salaire minimum au temps du COVID-19, Genève, OIT.
- _____ (2020c). Négociation par les employeurs et les travailleurs de mesures visant à prévenir la propagation du COVID-19, protéger les moyens de subsistance et favoriser la relance : tour d'horizon des pratiques, note d'information de l'OIT, juillet 2020, Genève, OIT.
- _____ (2021a). Observatoire de l'OIT : Le COVID-19 et le monde du travail, septième édition, 25 janvier 2021. Consulté le 21 juillet 2021. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms_767223.pdf.
- _____ (2021b). Bâtir un avenir plus équitable : les droits des femmes au travail et en milieu de travail au cœur de la reprise post-COVID-19, note de synthèse, juillet 2021, Genève, OIT.
- _____ (2021c). Making Decent Work a Reality for Domestic Workers: Progress and Prospects Ten Years After the Adoption of the Domestic Workers Convention, 2011 (No.189), Genève, OIT.
- _____ (2021d). Comment les femmes sont laissées pour compte dans la quête d'un travail décent pour tous, ILOSTAT, 29 mars 2021. Consulté le 21 juillet 2021. <https://ilostat.ilo.org/fr/how-women-are-being-left-behind-in-the-quest-for-decent-work-for-all/>.
- _____ (2021e). *World Social Protection Report 2020-22: Social Protection at the Crossroads – Making a Decisive Turn for a Better Future*, Genève, OIT.
- _____ (2021f). We Need a Just Transition and a Green Recovery from COVID-19, déclaration du Directeur général de l'OIT au Comité du Fonds monétaire international (FMI), 8 avril 2021. Consulté le 22 juillet 2021. https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/statements-and-speeches/WCMS_779101/lang--en/index.htm.
- _____ (2021g). *Extending Social Security to Workers in the Informal Economy: Lessons from International Experience*, Genève, OIT.
- _____ (2021h). Entrée en vigueur du nouveau salaire minimum au Qatar, Actualités, 19 mars 2021. Consulté le 20 mai 2021. https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_776262/lang--fr/index.htm.
- _____ (s.d.). Social Protection and Climate Change: How Has the Removal of Fuel Subsidies in Egypt Affected Its People and the Climate?, Genève, OIT. Consulté le 2 août 2021. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/---sro-cairo/documents/publication/wcms_467290.pdf.
- _____ et WIEGO (Femmes dans l'emploi informel : globalisation et organisation) (2018). *Cooperatives Meeting Informal Economy Workers' Child Care Needs: A Joint ILO and WIEGO Initiative*, Consulté le 19 juillet 2021. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---coop/documents/publication/wcms_626682.pdf.
- Olivera Doll, I. (2021). Argentina Wealth Tax Fought by the Rich Raises \$2.4 Billion, Bloomberg News, 3 mai 2021. Consulté le 22 juillet 2021. <https://www.bnnbloomberg.ca/argentina-wealth-tax-fought-by-millionaires-raises-2-4-billion-1.1598654>.
- OMM (Organisation météorologique mondiale), GCP (Global Carbon Project), UNESCO-IOC, et al. (2020). *United in Science 2020: A Multi-Organization High-Level Compilation of the Latest Climate Science Information*, Genève, OMM.
- OMS (Organisation mondiale de la santé) (2018). Directives de l'OMS sur la politique de santé et l'accompagnement au sein du système en vue d'optimiser les programmes relatifs aux agents de santé communautaires, Genève, OMS.
- _____ (2021). WHO Coronavirus (COVID-19) Dashboard. Consulté le 11 août 2021. <https://COVID19.who.int/>.
- _____ (2021b). Household Air Pollution and Health. Consulté le 22 septembre. <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/household-air-pollution-and-health>.
- ONU Femmes (2014a). *World Survey on the Role of Women in Development 2014: Gender Equality and Sustainable Development*, New York, ONU Femmes.
- _____ (2014b). *The Global Economic Crisis and Gender Equality*, New York, ONU Femmes. Consulté le 21 février 2021. <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2014/9/crisis-paper>.
- _____ (2018a). *Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, New York, ONU Femmes.
- _____ (2018b). Recognition, Redistribution and Reduction of Unpaid Care Work: Inspiring Practices in Latin America and the Caribbean, Panama City, Panama, ONU Femmes. Consulté le 10 septembre 2021. <https://www2.unwomen.org/-/media/field%20office%20americas/documentos/publicaciones/2018/11/estudio%20cuidados/2b%20unw%20care%20mapping-compressed.pdf?la=es&vs=4629>.
- _____ (2019a). *Le progrès des femmes dans le monde 2019-2020 : Les familles dans un monde en changement*, New York, ONU Femmes.
- _____ (2019b). *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement: Importance de la lutte contre la pauvreté de revenu et la pauvreté en temps des femmes au regard du développement durable*, New York, ONU Femmes.
- _____ (2020a). *Le point sur les droits des femmes 25 ans après Beijing*. New York, ONU Femmes.
- _____ (2020b). Whose Time to Care? Unpaid Care and Domestic Work During COVID-19, ONU Femmes, New York. Consulté le 19 juillet 2021. https://data.unwomen.org/sites/default/files/inline-files/Whose-time-to-care-brief_0.pdf.

- _____ (2020c). Unlocking the Lockdown: The Gendered Effects of COVID-19 on Achieving the SDGs in Asia and the Pacific, Bureau régional d'ONU Femmes pour l'Asie et le Pacifique, Bangkok. Consulté le 19 juillet 2021. https://data.unwomen.org/sites/default/files/documents/COVID19/Unlocking_the_lockdown_UNWomen_2020.pdf.
- _____ (2020d). COVID-19 and Women's Leadership: From an Effective Response to Building Back Better, note de synthèse n° 18, ONU Femmes, New York. Consulté le 20 juillet 2020. <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2015/12/un-women-policy-brief-series>.
- _____ (2021a). COVID-19 and Women's Rights Organizations: Bridging Response Gaps and Demanding a More Just Future, note de synthèse n° 20, ONU Femmes, New York. Consulté le 19 juillet 2021. <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2021/policy-brief-COVID-19-and-womens-rights-organizations-en.pdf?la=en&vs=2200>.
- _____ (2021b). Statement by UN Women on Turkey's Withdrawal from the Istanbul Convention, 20 mars 2021. Consulté le 20 juillet 2021. <https://www.unwomen.org/en/news/stories/2021/3/statement-un-women-turkey-withdrawal-from-the-istanbul-convention>.
- _____ (à paraître). UN Women Statistical Report on the Rapid Gender Assessments on the Socioeconomic Impacts of COVID-19: 2020-2021, ONU Femmes, New York.
- _____ Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et centrale (2020). Building Resilience to Climate Change and Crisis: Women Are Part of the Solution in the Fight Against COVID-19, ONU Femmes, Dakar, Sénégal.
- ONU Femmes et Union interparlementaire (UIP) (2021). Femmes en politique : 2021, carte. Consulté le 20 juillet 2021. <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2021/03/women-in-politics-map-2021>.
- ONU Femmes et DAES (2020). *Progress on the Sustainable Development Goals: The Gender Snapshot 2020*, New York, ONU Femmes et DAES. Consulté le 22 juillet 2021. <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/09/progress-on-the-sustainable-development-goals-the-gender-snapshot-2020>.
- _____ (2021). *Progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable : Gros plan sur l'égalité des sexes 2021*. New York, ONU Femmes et DAES. Consulté le 21 septembre 2021. <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2021/09/progress-on-the-sustainable-development-goals-the-gender-snapshot-2021>.
- ONU-Habitat (Programme des Nations Unies pour les établissements humains) (2016). *Enhancing Productivity in the Urban Informal Economy*, ONU-Habitat, Nairobi. Consulté le 22 juillet 2021. <https://unhabitat.org/enhancing-productivity-in-the-urban-informal-economy>.
- ONU Info (2020). UN Report Highlights Links Between 'Unprecedented Biodiversity Loss' and Spread of Disease, 15 septembre 2020. Consulté le 2 août 2020. <https://news.un.org/en/story/2020/09/1072292>.
- Organisation des Nations Unies (1992). *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, document FCC/INFORMAL/84/Rev.1 GE.14-20481 (E).
- _____ (2020). *UN Report: Nature's Dangerous Decline 'Unprecedented'; Species Extinction Rates 'Accelerating'*, 6 mai 2020. Consulté le 2 août 2021. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/blog/2019/05/nature-decline-unprecedented-report/>.
- _____ (2021). *Notre programme commun – Rapport du Secrétaire général*. Consulté le 13 septembre 2021. https://www.un.org/fr/content/common-agenda-report/ssets/pdf/Notre_Programme_Commune.pdf.
- Ortiz, I. et M. Cummins (2021). *Global Austerity Alert: Looming Budget Cuts in 2021-25 and Alternative Pathways*, document de travail, avril 2021. Initiative for Policy Dialogue, Global Social Justice, Confédération syndicale internationale, et al. Consulté le 19 juillet 2021. <https://policydialogue.org/files/publications/papers/Global-Austerity-Alert-Ortiz-Cummins-2021-final.pdf>.
- Osunmuyiwa, O. et H. Ahlborg (2019). Inclusion by Design? Reviewing Sustainable Electricity Access and Entrepreneurship from a Gender Perspective, *Energy Research & Social Sciences*, vol. 53, pp. 145-158.
- Otsuki, K. (2013). *The Local Revolution in Brazil's Schools*, Al Jazeera, 1^{er} mars 2013. Consulté le 22 juillet 2021. <https://www.aljazeera.com/opinions/2013/3/1/the-local-food-revolution-in-brazils-schools>.
- Oxfam (2020a). *Confronting Carbon Inequality: Putting Climate Justice at the Heart of the COVID-19 Recovery*, briefing média d'Oxfam, 21 septembre 2020. Consulté le 2 août 2021. https://webassets.oxfamamerica.org/media/documents/Confronting-Carbon-Inequality.pdf?_gl=1*ne007s*_ga*NTI4OTA3NDIOLjE2Mjc2MjMwNjE.*_ga_R58YETD6XK*MTYyNzMyMzA2MCA4LjEuMTYyNzMyMzA5OC4w.
- _____ (2020b). *Climate Finance Shadow Report 2020: Assessing Progress Towards the \$1 Billion Commitment*, Oxford, Royaume-Uni, Oxfam. Consulté le 2 août 2021. <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621066/bp-climate-finance-shadow-report-2020-201020-en.pdf>.
- _____ (2021). *The Inequality Virus: Bringing Together a World Torn Apart by Coronavirus Through a Fair, Just and Sustainable Economy*, note d'analyse d'Oxfam, janvier 2021. Consulté le 21 juillet 2021. <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621149/bp-the-inequality-virus-250121-en.pdf>.
- Pearl-Martinez, R. (2020). Global Trends Impacting Gender Equality in Energy Access, dans *Gender and Energy Opportunities for All*. A. Pueyo et M. Maestre, éd. *IDS Bulletin*, vol. 51(1), pp. 7-26, Institute of Development Studies (IDS), Brighton, Royaume-Uni.
- Perkins, P.E. (2007). Feminist Ecological Economics and Sustainability, *Journal of Bioeconomics*, vol. 9, pp. 227-244.
- Perry, H. (éd.) (2020). *Health for the People: National Community Health Worker Programs from Afghanistan to Zimbabwe*, Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), avril 2020. Consulté le 19 juillet 2021. <https://chwcentral.org/resources/health-for-the-people%E2%80%8B-national-community-health-worker-programs-from-afghanistan-to-zimbabwe/>.
- Phillips, T., A. Booth et U. Goñi (2020). Argentina Legalises Abortion in Landmark Moment for Women's Rights, *The Guardian*, 30 décembre 2020. Consulté le 14 avril 2021. <https://www.theguardian.com/world/2020/dec/30/argentina-legalises-abortion-in-landmark-moment-for-womens-rights>.
- Piscopo, J.M. (2020a). Women Leaders and Pandemic Performance: A Spurious Correlation, *Politics and Gender*, vol. 16(4), pp. 951-959.
- _____ (2020b). *The Impact of Women's Leadership in Public Life and Political Decision-making*, rapport d'expert préparé pour la soixante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme (CSW 65), 5-8 octobre, EGM/CSW/2021/EP13. Consulté le 20 juillet 2021. https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/65/EGM/Piscopo_Women%20Impact_EP13_EGMCSW65.pdf.
- _____ (2021). *Pathways to Building Back Better: Advancing Feminist Policies in COVID-19 Response and Recovery*, *Feminist Ideas for a Post-COVID-19 World n° 3*, ONU Femmes, New York.
- Pleyers, G. (2020). The Pandemic Is a Battlefield: Social Movements in the COVID-19 Lockdown, *Journal of Civil Society*, vol. 16(4), pp. 295-312.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) (2019). *Rapport sur le développement humain 2019 – Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXI^e siècle*, New York, PNUD.
- _____ et ONU Femmes (2021). *COVID-19 Global Gender Response Tracker: Global Factsheet*, version 2, 22 mars 2021. Consulté le 11 août 2021. <https://www.undp.org/publications/COVID-19-global-gender-response-tracker-fact-sheets#modal-publication-download>.
- _____ et Université de Pittsburgh (2021). *Global Data Sheet on Women's Participation in COVID-19 Task Forces*, Consulté le 31 août 2021. <https://www.undp.org/publications/COVID-19-global-gender-response-tracker-fact-sheets#modal-publication-download>.

- PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) et Oxford Smith School of Enterprise and the Environment (2021). *Are We Building Back Better? Evidence from 2020 and Pathways for Inclusive Green Recovery Spending*, Genève, PNUE. Consulté le 2 août 2021. <https://www.unep.org/resources/publication/are-we-building-back-better-evidence-2020-and-pathways-inclusive-green>.
- Portos, M. (2019). Divided We Stand, (Ofentimes) United We Fight: Generational Bridging in Spain's Feminist Movement and the Cycle of Antiausterity Mobilizations, *American Behavioral Scientist*, vol. 63(10), pp. 1447-1468.
- Power, M. (2004). Social Provisioning as a Starting Point for Feminist Economics, *Feminist Economics*, vol. 10(3), pp. 3-19.
- Public Services International (2020). Decent Work for Community Health Workers in South Asia: A Path to Gender Equality and Sustainable Development, rapport de recherche. Consulté le 19 juillet 2021. <https://publicservices.international/resources/publications/research-report-decent-work-for-community-health-workers-in-south-asia?id=11439&lang=en>.
- Prato, S., E. Daño, T. Zundel, et al. (2018). Policies That Strengthen the Nexus Between Food, Health, Ecology, Livelihoods and Identities, dans *Spotlight on Sustainable Development 2018: Exploring New Policy Pathways*, pp. 58-76, Beirut/Bonn/Ferney-Voltaire/Montevideo/New York/Penang/Rome/Suva : groupe de réflexion de la société civile sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- Rai, S.M., C. Hoskyns et D. Thomas (2010). Depletion and Social Reproduction, document de travail 274/11 du CSGR, Centre for the Study of Globalisation and Regionalisation (CSGR), Université de Warwick, Royaume-Uni.
- Razavi, S. (2009). Engendering the Political Economy of Agrarian Change, *The Journal of Peasant Studies*, vol. 36(1), pp. 197-226.
- _____ (2021). The Social Protection Response to COVID-19 Has Failed Women: Towards Universal Gender-Responsive Social Protection Systems, *Feminist Ideas for a Post-COVID-19 World*, n° 1, ONU Femmes, New York.
- _____ Staab, S. (2012a). Introduction: Global Variations in the Political and Social Economy of Care: Worlds Apart?, dans *Global Variations in the Political and Social Economy of Care*. S. Razavi et S. Staab, éd. pp. 1-28, New York, Routledge.
- _____ (éd.) (2012b). *Global Variations in the Political and Social Economy of Care: Worlds Apart*, New York, Routledge.
- Rodriguez Gusta, A.L. (2021). The Case of Argentina, présentation lors de la réunion du groupe d'experts d'ONU Femmes sur le thème Advancing Feminist Policies in the Wake of COVID-19, 15 mars 2021.
- Rodrik, D. (2021). The G7 Tax Clampdown, *International Politics and Society*. Consulté le 31 août 2021. <https://www.ips-journal.eu/topics/economy-and-ecology/the-g7-tax-clampdown-5235/>.
- Roever, S. (2014). *Informal Economy Monitoring Study Sector Report: Street Vendors*, Cambridge, Massachusetts, Femmes dans l'emploi informel : globalisation et organisation (WIEGO).
- Roggeband, C. et A. Krizsan (2020). Democratic Backsliding and Backlash Against Women's Rights: Understanding the Current Challenges for Feminist Politics, document de travail d'ONU Femmes, n° 35, ONU Femmes, New York. Consulté le 20 juillet 2021. <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/06/discussion-paper-democratic-backsliding-and-the-backlash-against-womens-rights>.
- Rosset, P.M. (2015). Social Organization and Process in Bringing Agroecology to Scale, dans *Agroecology for Food Security and Nutrition: Proceedings of the FAO International Symposium*, 18-19 September, Rome, pp. 298-307, Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
- Salleh, A. (2017). Ecofeminism, dans *Routledge Handbook of Ecological Economics: Nature and Society*. C. Spash, éd., pp. 48-56. Londres, Routledge.
- _____ (2020). In Conversation with Ariel Salleh, entretien réalisé par S. Cerise, série d'entretiens sur le genre et les transitions justes. Consulté le 2 août 2021. <https://www.igd.unsw.edu.au/conversation-just-transition-ariel-salleh>.
- Sánchez, E., M. Keck et P. Gralki (2020). La Nouvelle-Zélande adopte une loi pour garantir la parité salariale hommes-femmes, *Global Citizen*, 28 juillet 2020. Consulté le 19 juillet 2021. <https://www.globalcitizen.org/fr/content/new-zealand-equal-pay-amendment-bill/>.
- Schalatek, L. (2020). Gender and Climate Finance, *Climate Finance Fundamentals*, n° 10, novembre 2020. Overseas Development Institute (ODI), Londres et Heinrich Böll Stiftung, Washington.
- Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (2020). Dette et COVID-19 : une action mondiale et solidaire, note de synthèse, 17 avril 2020. Nations Unies, New York. Consulté le 30 juillet 2021. <https://digitallibrary.un.org/record/3856950?ln=en#record-files-collapse-header>.
- Seibert, I.G., A. Talat Sayeed, Z. Georgieva et A. Guerra (2019). Without Feminism, There Is No Agroecology, dans *Right to Food and Nutrition Watch: Women's Power in Food Struggles*, n° 11, pp. 42-51.
- Sen, A. (1999). *Development as Freedom*, New York, Anchor.
- Serrao, S., S. Duerto Valero, J. Campbell et M. Gilligan (2019). Mainstreaming Gender in Environment Statistics for the SDGs and Beyond: Identifying Priorities in Asia and the Pacific, série de documents de travail SD/WP/10, octobre 2019, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Bangkok.
- Setzer, J. et C. Higham (2021). *Global Trends in Climate Change Litigation: 2021 Snapshot*, Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment et Centre for Climate Change Economics and Policy, London School of Economics and Political Science. Consulté le 3 août 2021. https://www.lse.ac.uk/granthaminstitute/wp-content/uploads/2021/07/Global-trends-in-climate-change-litigation_2021-snapshot.pdf.
- SEWA (Self-Employed Women's Association) (2020). Coronavirus (COVID-19) Response: Serving the Needy and Migrant Workers – Activity Report – Post Lockdown 4.0. Consulté le 20 juillet 2021. <https://sewainternational.org/Recent-Post/9038233>.
- Shamsuddin, A. (2021). How a Women's Organization Became 'Chief Architects' of the COVID-19 Response in Southern India, billet d'invité sur FP2P. Consulté le 20 juillet 2021. <https://oxfamapps.org/fp2p/how-a-womens-organization-became-chief-architects-of-the-covid-19-response-in-southern-india/>.
- Shattuck, A., C.M. Schiavoniet et Z. VanGelder (2015). Translating the Politics of Food Sovereignty: Digging into Contradictions, Uncovering New Dimensions, *Globalizations*, vol. 12(4), pp. 421-433.
- Smith, J. (2019). Overcoming the 'Tyranny of the Urgent': Integrating Gender into Disease Outbreak Preparedness and Response, *Gender & Development*, vol. 27(2), pp. 355-369.
- Smith, T. (2016). Why the International Court Is Right to Focus on the Environment, *The Conversation*, 23 septembre 2016. Consulté le 3 août 2021. <https://theconversation.com/why-the-international-criminal-court-is-right-to-focus-on-the-environment-65920>.
- Smith-Johnson, T., A. Mercadoet et A. Shaw (2021). *Building Bridges, Brick by Brick: The Politics of Policymaking for a Feminist Recovery in Hawai'i*, présentation lors de la réunion du groupe d'experts d'ONU Femmes sur le thème Advancing Feminist Policies in the Wake of COVID-19, 15 mars 2021.
- Snell, K. (2021). Democrats Outline 'Care Infrastructure' Plan, with Paid Leave and Childcare, NPR, 27 avril 2021. Consulté le 19 juillet 2021. <https://www.npr.org/2021/04/27/991061868/democrats-outline-care-infrastructure-plan-with-paid-leave-and-child-care?i=1619778297903>.

- SOF (Sempreviva Organização Feminista) (2018). Feminist Practices for Economic Change: Women's Autonomy and Agroecology in the Vale do Ribeira Region, SOF, São Paulo. Consulté le 3 août 2021. <http://www.sof.org.br/wp-content/uploads/2018/03/Praticas-feministas-ingl%C3%AAAs-web1.pdf>.
- Solar Sister (2018). What We Do. Consulté le 3 août 2021. <https://solarsister.org/what-we-do/>.
- Standal, K. et T. Winther (2016). Empowerment Through Energy? Impact of Electricity on Care Work Practices and Gender Relations, *Forum for Development Studies*, vol. 43(1), pp. 27-45.
- Stanford, J. (2020). Le rôle des services éducatifs et de garde à l'enfance dans la relance de l'économie canadienne après le COVID-19, Center for Future of Work, Vancouver. Consulté le 19 juillet 2021. <https://centreforfuturework.ca/wp-content/uploads/2020/12/ELCC-The-Role-of-Early-Learning-and-Child-Care-French.pdf>.
- Stiglitz J.E., A. Sen et J.-P. Fitoussi (2009). Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social. Consulté le 30 juillet 2021. <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/8131721/8131772/Stiglitz-Sen-Fitoussi-Commission-report.pdf>.
- Subramanian, R.R. (2020). In India's Villages, Some Desperate Parents See Child Marriage as a Means to Survive the Pandemic, *Scroll.in*, 10 septembre 2020. Consulté le 27 août 2021. <https://scroll.in/article/972629/in-indias-villages-some-desperate-parents-see-child-marriage-as-a-means-to-survive-the-pandemic>.
- Tabbush, C. et E.J. Friedman (2021). Feminist Activism Confronts COVID-19, *Feminist Studies*, vol. 46(3), pp. 629-638.
- Telesur (2019). ¿Cómo queda conformado el gabinete de Fernández en Argentina?, Actualités. Consulté le 24 mai 2021. <https://www.telesurtv.net/news/argentina-alberto-fernandez-gabinete-ministerial-oficial-20191206-0024.html>.
- Thazin Aung, M. (2020). A Just Transition to Renewables Must Recognize the Rights of Indigenous Peoples, Stockholm Environment Institute Perspectives, 4 juin 2020. Consulté le 2 août 2021. <https://www.sei.org/perspectives/a-just-transition-to-renewables-must-recognize-the-rights-of-indigenous-peoples/>.
- The Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights (2021). Renewable Energy and Gender Justice, note d'analyse. Consulté le 3 août 2021. <https://www.gi-esecr.org/publications/renewable-energy-and-gender-justice-briefing-paper>.
- The Hindu (2020). Kerala's Community Kitchens Serve 2.8 Lakh Food Packets a Day, *BusinessLine*, 10 avril 2020. Consulté le 20 juillet 2021. <https://www.thehindubusinessline.com/news/national/keralas-community-kitchens-serve-28-lakh-food-packets-a-day/article31309814.ece>.
- The Lancet (2017). The Lancet Commission on Pollution and Health, 19 octobre 2017. Consulté le 2 août 2021. <https://www.thelancet.com/commissions/pollution-and-health>.
- Torrelee, E., M. Mazzucato, et H. Lishi Li (2021). Delivering the People's Vaccine: Challenges and Proposals for the Biopharmaceutical Innovation System, note de synthèse n° 12 de l'IIPP, Institute for Innovation and Public Purpose (IIPP), University College London. Consulté le 30 juillet 2021. https://www.ucl.ac.uk/bartlett/public-purpose/sites/public-purpose/files/iipp-pb12_delivering-the-peoples-vaccine_final.pdf.
- Turquet, L. et S. Koissy-Kpein (2020). COVID-19 and Gender: What Do We Know; What Do We Need to Know?, 13 avril 2020, ONU Femmes. Consulté le 19 juillet 2021. <https://data.unwomen.org/features/COVID-19-and-gender-what-do-we-know-what-do-we-need-know>.
- UIP (Union interparlementaire) (2021). Classement mensuel – Pourcentage de femmes dans les parlements nationaux, Union interparlementaire Parline. Consulté le 20 juillet 2021. <https://data.ipu.org/fr/women-ranking?month=10&year=2021>.
- UK Aid et WOW (Work and Opportunities for Women) (2020). Building Back Equitably: Spotlight on COVID-19 and Women Workers in Global Value Chains, UK Aid, Londres.
- V-Dem Institute (2019). *Democracy Facing Global Challenges: V-Dem Annual Democracy Report 2019*. Göteborg, Suède, Université de Göteborg. Consulté le 20 juillet 2021. https://www.v-dem.net/media/filer_public/99/de/99dedd73-f8bc-484c-8b91-44ba601b6e6b/v-dem_democracy_report_2019.pdf.
- Vidal, J. (2020). Destroyed Habitat Creates the Perfect Conditions for Coronavirus to Emerge: COVID-19 May Be Just the Beginning of Mass Pandemics, *Scientific American*. Consulté le 2 août 2021. <https://www.scientificamerican.com/article/destroyed-habitat-creates-the-perfect-conditions-for-coronavirus-to-emerge/>.
- Viveros Vigoya, M. (2016). La Interseccionalidad: Una Aproximación Situada a la Dominación, *Debate Feminista*, vol. 52, pp. 1-17.
- Volz, U., S. Akhtar, K.P. Gallagher, et al. (2020). Debt Relief for a Green and Inclusive Recovery: A Proposal, Heinrich Böll Stiftung ; Global Development Policy Center, Université de Boston, Boston, Massachusetts ; Centre for Sustainable Finance, SOAS, Londres, novembre 2020. Consulté le 30 juillet 2021. <https://drg.org/2020/11/16/report-debt-relief-for-a-green-and-inclusive-recovery/>.
- WBG (Women's Budget Group) et New Economics Foundation (2020). Childcare, Gender and COVID-19, Policy Briefings on Coronavirus and Inequalities, WBG, 23 novembre 2020. Consulté le 19 juillet 2021. <https://wbg.org.uk/analysis/uk-policy-briefings/childcare-gender-and-COVID-19/>.
- WBG (Women's Budget Group) Commission on a Gender Equal Economy (2020). Creating a Caring Economy: A Call to Action. Consulté le 30 juillet 2021. <https://wbg.org.uk/wp-content/uploads/2020/10/WBG-Report-v10.pdf>.
- Webster, P. (2021). COVID-19 Highlights Canada's Care Home Crisis, *The Lancet*, vol. 397, article 10270) p. 183.
- Weiss, P. et W. Moskop (2020). Ecofeminist Manifestos: Resources for Feminist Perspectives on the Environment, *Women's Studies International Forum*, vol. 83, pp. 1-11.
- Weldon, L. et S. Hassim (2020). Participation informelle des femmes dans la vie et l'espace politiques et publics : tendances générales et défis, document de base préparé pour la Réunion du groupe d'experts d'ONU Femmes, soixante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme (CSW 65), New York, 5-8 octobre 2020, document EGM/CSW/2021/BP2. Consulté le 20 juillet 2021. https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/65/EGM/Hassim%20Weldon%20UNWomen_Final.pdf.
- West, J. (2020). Compensating Indebted Countries for Keeping Fossil Fuels in the Ground, Mimeo, Debt for Green Recovery Initiative, Berlin, Londres et Boston.
- Westgate, C., A. Rogers, J. Cook, et al. (2021). Without Community Health Workers, Global COVID-19 Response Could Fail, *Think Global Health*, 1^{er} mars 2021. Consulté le 19 juillet 2021. <https://www.thinkglobalhealth.org/article/without-community-health-workers-global-COVID-19-response-could-fail>.
- WIEGO (Femmes dans l'emploi informel : globalisation et organisation) (2013). Winning Legal Rights for Thailand's' Homeworkers. Consulté le 3 août 2021. <https://www.wiego.org/resources/winning-legal-rights-thailands-homeworkers>.
- _____ (2020). Vendeuse-eur-s de rue : biens essentiels et besoins urgents. Consulté le 22 juillet 2021. <https://www.wiego.org/fr/Vendeuse-eur-s-de-rue>.
- _____ (2021a). COVID-19 Crisis and the Informal Economy: Round 1 Global Summary. Consulté le 2 août 2021. https://www.wiego.org/sites/default/files/publications/file/IDRC-WIEGO%20COVID-19%20Study%20Round%201%20Global%20Summary%20for%20web_0.pdf.
- _____ (2021b). WIEGO's 12-City Study on the COVID-19 Crisis and the Informal Economy: Key Findings from Round 1, webinaire WIEGO, 23 juin 2021.

- _____ (s.d.). L'impact des mesures de santé publique sur les moyens de subsistance et la santé des travailleuse-eur-s de l'informel. Consulté le 22 juillet 2021. <https://www.wiego.org/sites/default/files/resources/file/L%E2%80%99impact%20des%20mesures%20de%20sant%C3%A9%20publique%20COVID-19.pdf>.
- _____ Fédération des travailleurs informels de Thaïlande et HomeNet Thailand (2021). COVID-19 Crisis and the Informal Economy: Informal Workers in Bangkok, Thailand. Consulté le 2 août 2021. https://www.wiego.org/sites/default/files/publications/file/WIEGO_FactSheet_Bangkok_Final_web.pdf.
- Wills, G., J. Kotzé et J. Kika-Mistry (2020). A Sector Hanging in the Balance: Early Childhood Development and Lockdown in South Africa, document de travail 20/055 de RISE, novembre 2020. Consulté le 19 juillet 2021. https://riseprogramme.org/sites/default/files/2020-11/RISE_WP-055_Wills_Kotze_Kika-Mistry.pdf.
- Willis, R. (2020). A Social Contract for the Climate Crisis, *IPPR Progressive Review*, vol. 27(2), pp. 156-164.
- Wittman, H. et J. Blesh (2017). Food Sovereignty and Fome Zero: Connecting Public Food Procurement Programmes to Sustainable Rural Development in Brazil, *Journal of Agrarian Change*, vol. 17(1), pp. 81-105.
- WPHF (Women's Peace and Humanitarian Fund) (2020). Survey on COVID-19 Related Impacts & Needs: WPHF CSO Partners, 9 avril 2020. Consulté le 20 juillet 2021. <https://wphfund.org/wp-content/uploads/2020/05/WPHF-COVID-19-Survey-Analysis-Final-9-April-2020.pdf>.
- _____ (2021). CSO Survey on Women, Peace and Humanitarian Action, juin 2021. Consulté le 20 juillet 2021. https://wphfund.org/wp-content/uploads/2021/07/WPHF-CSO-Survey-on-WPSHA-June-2021_Final-2.pdf.
- Youngs, R. (2020a). Coronavirus as a Catalyst for Global Civil Society, Carnegie Endowment for International Peace, 7 décembre 2020. Consulté le 20 juillet 2021. <https://carnegieeurope.eu/2020/12/07/coronavirus-as-catalyst-for-global-civil-society-pub-83138>.
- _____ (éd.) (2020b). Global Civil Society in the Shadow of Coronavirus, Carnegie Endowment for International Peace, 7 décembre 2020. Consulté le 20 juillet 2021. https://carnegieendowment.org/files/Youngs-Coronavirus_Civil_Society_final.pdf.
- Zaremborg, G. et D. Rezende de Almeida (2021). Blocking Anti-Choice Conservatives: Feminist Institutional Networks in Mexico and Brazil (2000-2018), *Feminist Journal of International Politics*, vol. 23(4), pp. 600-624.
- _____ (à paraître). *Feminisms in Latin America: Nested Networks in Mexico and Brazil*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Zulliger, R. (2021). Pakistan's Lady Health Worker Program, CHW Central. Consulté le 19 juillet 2021. <https://chwcentral.org/pakistans-lady-health-worker-program/>.

ONU FEMMES

ONU Femmes est l'entité des Nations Unies qui œuvre en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Défenseuse des femmes et des filles à l'échelle mondiale, elle a été créée pour accélérer les progrès en vue de répondre à leurs besoins dans le monde entier.

ONU Femmes appuie les États Membres de l'ONU dans la mise en place de normes mondiales visant l'égalité des sexes et travaille avec les gouvernements et la société civile pour élaborer les lois, les politiques, les programmes et les services nécessaires pour faire en sorte que ces normes soient effectivement mises en œuvre et profitent réellement aux femmes et aux filles du monde entier. Elle œuvre à l'échelle mondiale pour que la vision des Objectifs de développement durable devienne une réalité pour les femmes et les filles, et soutient la participation équitable des femmes dans tous les aspects de la vie, en se concentrant sur quatre priorités stratégiques : l'égalité des sexes au sein des systèmes de gouvernance, dans la direction, la participation et les bénéfices tirés de ces systèmes ; la sécurité des revenus, le travail décent et l'autonomie économique des femmes ; une vie exempte de violence pour toutes les femmes et les filles ; la contribution et l'influence accrue des femmes et les filles à la construction d'une paix et d'une résilience durables, et de bénéfices égaux en matière de prévention des catastrophes naturelles et des conflits, et de l'action humanitaire. En outre, ONU Femmes coordonne et soutient le travail du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes.



2220 East 42nd Street
New York, NY 10017, États-Unis
Tél. : +1 646-781-4400
Fax : +1 646-781-4444

<https://www.unwomen.org/fr>

